



2014

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE




COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE

Une année de performance et de gestion durable de votre service public de l'eau (Conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

REPERES DE LECTURE

Notre mémoire explicatif intègre différents repères visuels destinés à faciliter sa lecture.

Vous trouverez ci-dessous une explication quant à l'usage de chacun des pictogrammes utilisés.

<i>Repère visuel</i>	<i>Objectif</i>
	<i>Identifier rapidement nos engagements clé</i>
	<i>Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants</i>
	<i>Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale</i>

Rédigé par	Contrôlé par	Validé par	Date
Nicolas BLIN	Jean Paul MICHELET	Bruno MOYSAN	23/04/2015

Sommaire

1. L'essentiel de l'année	5
1.1. Le contrat	6
1.2. L'essentiel de l'année 2014	8
1.3. Les chiffres clés de l'année 2014	10
1.4. Le prix du service public de l'eau	12
1.5. Un dispositif au service des clients	18
2. La performance et l'efficacité opérationnelle à votre service	19
2.1. L'efficacité de la production et de la distribution d'eau potable	20
2.2. La qualité de l'eau	35
3. Le patrimoine de votre service	43
3.1. L'inventaire des biens du service	44
3.2. La gestion du patrimoine	54
3.3. Les recommandations de CYO sur les évolutions à prévoir	70
3.4. Les indicateurs de suivi du patrimoine	72
4. Les engagements de CYO	77
4.1. Les services aux clients	78
4.2. Les équipes et moyens au service du territoire	86
4.3. L'empreinte environnementale	92
4.4. CYO, acteur économique et social du territoire	96
5. Le rapport financier du service	97
5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	98
5.2. Le patrimoine du service	116
5.3. Les investissements et le renouvellement	117
5.4. Les engagements à incidence financière	125
6. Annexes	127
6.1. Le synoptique du réseau	128
6.2. Le contrôle de l'eau	130
6.3. Fiches ARS CYO	154
6.4. Le bilan énergétique du patrimoine	177
6.5. Liste des IJT	179
6.6. Annexes financières	203
6.7. Les nouveaux textes réglementaires	225
6.8. Glossaire	231
6.9. Listes d'interventions	237
6.10. Branchements neufs	249



Cyo
Votre service de l'eau

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

1.1. Le contrat

- **Déléataire :** CYO
- **Périmètre du service :** BOISEMONT, CERGY, COURDIMANCHE, ERAGNY SUR OISE, JOUY LE MOUTIER, MAURECOURT, MENUUCOURT, NEUVILLE SUR OISE, OSNY, PONTOISE, PUISEUX PONTOISE, SAINT OUEN L'AUMONE, VAUREAL
- **Numéro du contrat** YO011
- **Durée du contrat**

Date de début : 01/01/2009

Date de fin : 31/12/2026

→ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
3	17/07/2013	Avenant n°3 : Intégration de la commune de Maurecourt, intégration d'ouvrages, substitution d'indices, modification des statuts de la société dédiée.
2	01/03/2011	Avenant n°2 : réglementation puits et forages, additif au RS. Modification du Bordereau des prix et du bordereau des prix complémentaire
1	01/01/2009	Avenant n°1: Transfert du contrat de la SFDE (référence précédent contrat V5000) à la société CYO (YO011)

→ Les engagements vis-à-vis des tiers

CYO assume les engagements d'échanges d'eau suivants avec les collectivités voisines ou les tiers :

Type d'engagement	Date d'effet	Tiers engagé
Convention d'échange	28/11/2011	Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)
Convention de fourniture	25/09/2001	Syndicat Mixte Rationnel d'alimentation en eau potable
Convention d'achat Conflans - Neuville	01/01/2009	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention de vente Eragny - Conflans	01/01/2009	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention d'achat Andrézy - Maurecourt	19/06/2013	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention de vente Maurecourt - Andrézy	19/06/2013	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention d'achat Boissy L'Aillerie	01/01/2013	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)
Convention de vente Boissy L'Aillerie	01/01/2013	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)
Achat d'eau SIAEP Ennery Livilliers Hérouville	01/01/2013	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)

Convention de vente Montgeroult	01/01/2013	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)
Vente d'eau Gécicourt	01/01/2013	Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO)
Convention de vente Courcelles sur Viosne	01/01/2013	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)

Les conventions suivantes sont en cours de signatures des parties prenantes :

Convention d'achat Triel (Cordon de l'Hautil)		Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention d'achat Triel (Jouy Hameau Ecancourt)		Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention de vente Boisemont - Triel		Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)

1.2. L'essentiel de l'année 2014

201 121 habitants desservis¹ [D101.0]

36 747 abonnés

35 200 branchements

11 unités de production d'eau potable d'une capacité de stockage de 11 790 m³ par jour

15 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 28 015 m³.

731,7 kms de canalisations de distribution

Faits marquants

Il est à noter que les données 2013 présentes dans ce rapport incluent la commune de Maurecourt (sur une durée de 6 mois), sauf lorsque cela est éventuellement précisé (« Hors Maurecourt »).

L'année 2014 est donc la première année du contrat avec le périmètre complet de l'agglomération comprenant 13 communes.

Finalisation de l'opération de remplacement des regards et mise en conformité pour équipement des compteurs avec modules-radio (114 sur Maurecourt et 84 sur Neuville sur Oise).

Bilan des principales actions destinées à assurer l'information et l'accueil de la clientèle

1^{er} trimestre :

- Mise en conformité pour application de la norme SEPA (insertion RUM pour sur les facture prélevées)
- Insertion d'un message concernant l'augmentation de la TVA sur l'assainissement :
"Au 1^{er} janvier 2014, le taux de TVA s'appliquant sur la collecte et le traitement des eaux usées est relevé de 7 % à 10 %."
- Envoi de la lettre de l'eau n° 2 du 23/01/2014 au 25/04/2014

2^{ème} trimestre :

- Mailing annuel d'information sur la mise à jour des PF/conso

3^{ème} trimestre :

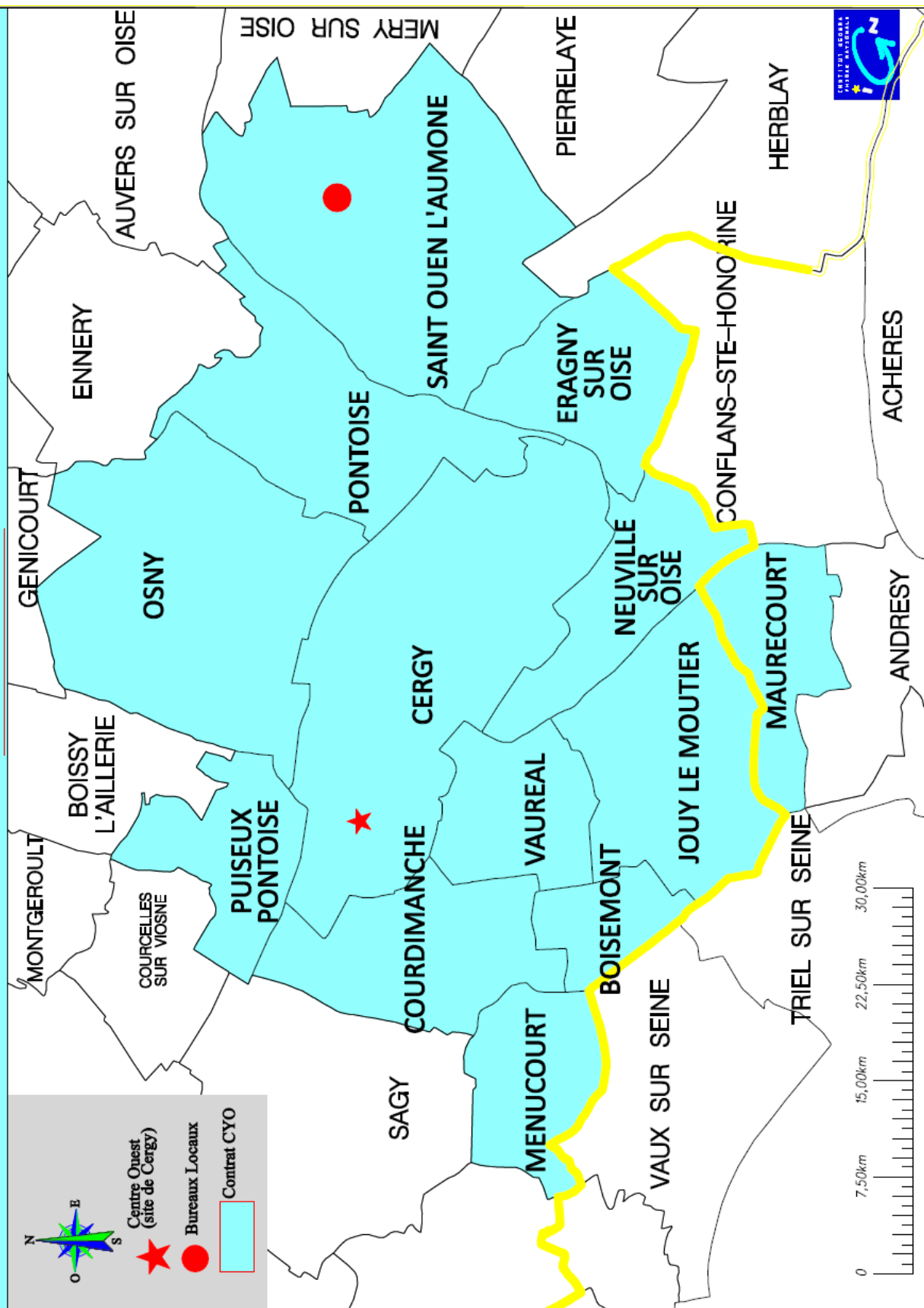
- Insertion de la fiche ARS

4^{ème} trimestre :

- Modification relative à la loi Hamon : Impact dans le dossier d'abonnement et la facture

¹ Nombre d'habitants desservis total communiqué par la Collectivité, ou à défaut estimation avec base de calcul conforme au décret n°2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009 (cf. définition dans le glossaire du présent document).

Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise (VAL D'OISE) Contrat CYO



1.3. Les chiffres clés de l'année 2014

Les indicateurs réglementaires devant être fournis par le délégataire sont mis en évidence dans le tableau ci-dessous par leur couleur « rouge ».

LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC – Hors menucourt	Délégataire	1,86 €uro/m³
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC – pour les abonnés de Menucourt	Délégataire	2,05 €uro/m³
L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR
	Volume prélevé	Délégataire	3 127 764 m³
	Volume produit (C)	Délégataire	3 093 808 m³
	Volume acheté à d'autres services d'eau potable (D)	Délégataire	9 231 183 m³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	12 250 727 m³
	Volumes de service du réseau & consommateurs sans comptage	Délégataire	197 769 m³
	Volume consommé autorisé 365 jours (A)	Délégataire	10 622 633 m³
	Indice linéaire de consommation	Délégataire	40,52m³/j/km
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (A+B)/(C+D)	Délégataire	86,79 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	6,37 m³/jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	6,10 m³/jour/km
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	221
LA QUALITE DE L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologique	ARS (1)	99,8 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	99,2 %
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR
	Nombre d'installations de production	Délégataire	11
	Capacité totale de production	Délégataire	11 790 m³/j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	15
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	28 015 m³
	Longueur de réseau	Délégataire	978 km
	Longueur de canalisation de distribution	Collectivité (2)	731 km
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	98
	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	2 851 ml
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,37 %
	Nombre de branchements	Délégataire	35 200
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	46
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	114
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	168
	Nombre de compteurs	Délégataire	36 747

LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR
	Nombre de communes	Délegataire	13
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	201 121
	Nombre total d'abonnés (clients)	Délegataire	36 747
	Nombre d'abonnés en loi SRU	Délegataire	1 210
	Nombre de factures émises	Délegataire	151 094
	Volume vendu	Délegataire	10 624 408 m3
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délegataire	10 550 144 m3
	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable (B)	Délegataire	74 265 m3
	Consommation moyenne	Délegataire	144 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délegataire	287 m3/abo/an
LA SATISFACTION DES CLIENTS ET L'ACCES A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délegataire	Mesure statistique d'entreprise
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délegataire	82,79 %
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délegataire	Oui
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Délegataire	Oui
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délegataire	2,94 u/1000 abonnés
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délegataire	1 j
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délegataire	100 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délegataire	1,42 u/1000 abonnés
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délegataire	0,57 %
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0,0047
	- Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	154
	- Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	9 486
	- Montant des chèques eau	Collectivité (2)	40 253€
LES CERTIFICATS		PRODUCTEUR	VALEUR
	Obtention de la certification ISO 9001	Délegataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Délegataire	Oui
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Délegataire	Oui
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délegataire	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE		PRODUCTEUR	VALEUR
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	37 %
	Energie relevée consommée	Délegataire	3 006 869 kWh

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.4. Le prix du service public de l'eau

LA GOUVERNANCE DU SERVICE : ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS

Le contrat précise les rôles et responsabilités de l'autorité publique et de l'opérateur, les obligations de résultats, les objectifs de performance à atteindre et le prix du service ainsi que son évolution sur la durée du contrat.

Dans ce cadre, la gouvernance du service public de l'eau repose sur deux parties prenantes clés :

- L'autorité organisatrice publique souveraine : la collectivité locale fixe le niveau d'ambition pour le service public, définit les objectifs de performance à atteindre et contrôle l'opérateur,
- L'opérateur : CYO gère le service, respecte ses engagements contractuels et assure l'amélioration continue de la performance. Il rend compte à la collectivité et facilite sa mission de contrôle.

CYO respecte la gouvernance mise en œuvre et veille à développer des outils et des pratiques permettant à chacun d'exercer pleinement son rôle.

LE PRIX DU SERVICE

A titre indicatif sur la CACP, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** et pour 120 m³, au 1^{er} janvier est la suivante :

Au 01/01/2015, le tarif « lutte contre la pollution » établi par l'agence de l'eau Seine Normandie présente 2 montants différents sur le périmètre de la CACP :

- Commune de Menucourt : 0,41 € HT/m³
- 12 autres communes : 0,22 € HT/m³

Prix du service pour la commune de Menucourt :

CA DE CERGY-PONTOISE		Prix Au 01/01/2015	Montant Au 01/01/2014	Montant Au 01/01/2015	N/N-1
Prix du service de l'eau potable	Volume				
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Prime fixe sur consommation			35.8	35.12	-1.90%
Fourniture eau potable	120	1.1136	134.724	133.632	-0.81%
Part Communautaire	120	0.07	8.40	8.40	0.00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0.0688	8.26	8.26	0.00%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.41	48.00	49.20	2.50%
Total € HT			235.184	233.41	-0.75%
TVA			12.94	12.84	
Total TTC			248.12	246.25	-0.75%
Prix TTC du service en € au m3 pour 120 m3			2.07	2.05	-0.97%

Prix du service pour les communes de l'agglomération hors Menucourt :

CA DE CERGY-PONTOISE		Prix	Montant	Montant	
Prix du service de l'eau potable	Volume	Au	Au	Au	N/N-1
		01/01/2015	01/01/2014	01/01/2015	
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Prime fixe sur consommation			35.80	35.12	-1.90%
Fourniture eau potable	120	1.1136	134.724	133.632	-0.81%
Part Communautaire	120	0.07	8.40	8.40	0.00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0.0688	8.26	8.26	0.00%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.22	28.80	26.40	-8.33%
Total € HT			215.98	211.81	-1.93%
TVA			11.88	11.65	
Total TTC			227.86	223.46	-1.93%
Prix TTC du service en € au m3 pour 120 m3			1.90	1.86	-2.11%

LA FACTURE 120 M3

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. Cette dernière représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 4 personnes.

Tous clients de l'Agglomération
exceptés ceux de Menucourt, Maurecourt et de Boise mont versant Hautil

	m ³	Prix au 01/01/2015	Montant € HT au 01/01/2014	Montant € HT 01/01/2015	Taux de TVA	Montant T.V.A.	Montant € TTC au 01/01/2015	N/N-1
DISTRIBUTION DE L'EAU	120		187.18	185.41		10.20	195.61	-0.95 %
Prime fixe sur consommation			35.8	35.12	5.5%	1.93	37.05	-1.90 %
Fourniture d'eau potable	120	1.1136	134.724	133.632	5.5%	7.35	140.98	-0.81 %
Part communautaire	120	0.0700	8.40	8.40	5.5%	0.46	8.86	0.00 %
Préservation des ressources en eau	120	0.0688	8.256	8.256	5.5%	0.45	8.71	0.00 %
Collecte et traitement des eaux usées	120		185.12	184.26		10.70	194.96	-0.46 %
Collecte (CACP)	120	0.1600	19.20	19.20	Non assujetti	0.00	19.20	0.00 %
Collecte (SIARP)	120	0.4839	56.10	58.07	Non assujetti	0.00	58.07	3.51 %
Traitement (Station de cergy Neuville)	120	0.8796	108.56	105.55	10.0%	10.56	116.11	-2.77 %
Voies Navigables de France	120	0.012	1.26	1.44	10.0%	0.14	1.58	14.29 %
Organismes publics			64.8	62.4		1.45	63.85	-3.70 %
Lutte contre la pollution	120	0.2200	28.8	26.4	5.5%	1.45	27.85	-8.33 %
Modernisation du réseau de collecte	120	0.3000	36.00	36.00	Non assujetti	0.00	36.00	0.00 %
TOTAL			437.10	432.07		22.35	454.42	-1.15 %

Clients de Menucourt

	m ³	Prix au 01/01/2015	Montant € HT au 01/01/2014	Montant € HT au 01/01/2015	Taux de TVA	Montant T.V.A.	Montant € TTC au 01/01/2015	N/N-1
DISTRIBUTION DE L'EAU	120		187.18	185.41		10.20	195.61	-0.95 %
Prime fixe sur consommation			35.8	35.12	5.5%	1.93	37.05	-1.90 %
Fourniture d'eau potable	120	1.1136	134.724	133.632	5.5%	7.35	140.98	-0.81 %
Part communautaire	120	0.0700	8.40	8.40	5.5%	0.46	8.86	0.00 %
Préservation des ressources en eau	120	0.0688	8.256	8.256	5.5%	0.45	8.71	0.00 %
Collecte et traitement des eaux usées	120		185.12	184.26		10.70	194.96	-0.46 %
Collecte (CACP)	120	0.1600	19.20	19.20	Non assujetti	0.00	19.20	0.00 %
Collecte (SIARP)	120	0.4839	56.10	58.07	Non assujetti	0.00	58.07	3.51 %
Traitement (Station de cergy Neuville)	120	0.8796	108.56	105.55	10.0%	10.56	116.11	-2.77 %
Voies Navigables de France	120	0.012	1.26	1.44	10.0%	0.14	1.58	14.29 %
Organismes publics			84.00	85.20		2.71	87.91	1.43 %
Lutte contre la pollution	120	0.4100	48	49.20	5.5%	2.71	51.91	2.50 %
Modernisation du réseau de collecte	120	0.3000	36.00	36.00	Non assujetti	0.00	36.00	0.00 %
TOTAL			456.30	454.87		23.60	478.47	-0.31 %

Clients de Boisémont : Bassin versant de l'Hautail

	m ³	Prix au 01/01/2015	Montant € HT au 01/01/2014	Montant € HT au 01/01/2015	Taux de TVA	Montant T.V.A.	Montant € TTC au 01/01/2015	N/N-1
DISTRIBUTION DE L'EAU	120		187.18	185.41		10.20	195.61	-0.95 %
Prime fixe sur consommation			35.8	35.12	5.5%	1.93	37.05	-1.90 %
Fourniture d'eau potable	120	1.1136	134.724	133.632	5.5%	7.35	140.98	-0.81 %
Part communautaire	120	0.0700	8.40	8.40	5.5%	0.46	8.86	0.00 %
Préservation des ressources en eau	120	0.0688	8.256	8.256	5.5%	0.45	8.71	0.00 %
Collecte et traitement des eaux usées	120		197.94	203.60		6.70	210.30	2.86 %
Collecte (SIARP)	120	0.4839	56.10	58.07	Non assujetti	0.00	58.07	3.51 %
Transport et épuration (SIARP)	120	0.6548	78.36	78.58	Non assujetti	0.00	78.58	0.28 %
Collecte et traitement SIAAP	120	0.5580	63.48	66.96	10.0%	6.70	73.66	5.48 %
Organismes publics			64.8	62.4		1.45	63.85	-3.70 %
Lutte contre la pollution	120	0.2200	28.8	26.4	5.5%	1.45	27.85	-8.33 %
Modernisation du réseau de collecte	120	0.3000	36.00	36.00	Non assujetti	0.00	36.00	0.00 %
TOTAL			449.92	451.41		18.35	469.76	0.33 %

Clients de Maurecourt

		Prix au 01/01/2015	Prix au 01/01/2014	Montant € HT au 01/01/2015	Taux de TVA	Montant T.V.A.	Montant € TTC au 01/01/2015
DISTRIBUTION DE L'EAU	m ³						
	120		187.18	185.41		10.20	195.61
Prime fixe sur consommation			35.80	35.12	5.5%	1.93	37.05
Fourniture d'eau potable	120	1.1136	134.724	133.63	5.5%	7.35	140.98
Part communautaire	120	0.0700	8.40	8.40	5.5%	0.46	8.86
Préservation des ressources en eau	120	0.0688	8.26	8.256	5.5%	0.45	8.71
Collecte et traitement des eaux usées	120		193.57	198.25		11.07	209.32
Redevance communale	120	0.73	86.40	87.60	Non assujetti	0.00	87.60
Redevance syndicale (SIARH)	120	0.2031	24.37	24.37	10.0%	2.44	26.81
Consommation (LDE)	120	0.161	19.32	19.32	10.0%	1.93	21.25
Traitement SIAAP	120	0.5580	63.48	66.96	10.0%	6.70	73.66
Organismes publics			62.40	62.40		1.45	63.85
Lutte contre la pollution	120	0.2200	28.80	26.4	5.5%	1.45	27.85
Modernisation du réseau de collecte	120	0.3000	36.00	36.00	Non assujetti	0.00	36.00
TOTAL			443.15	446.06		22.71	468.77

1.5. Un dispositif au service des clients

TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER

Bureau d'accueil de Cergy – 13 rue de la Pompe BP 98049 – 95807 Cergy Pontoise Cedex

L'Accueil est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00.



Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h au 0 969 360 402.

Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au **0 969 360 402** (services disponibles 24h/24, 365 jours par an).

Votre service client en ligne est accessible :

💧 www.cyodirect.fr

VOS URGENCES 7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24

Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau nous intervenons jour et nuit.

Un seul numéro : **0 969 368 667**





2.

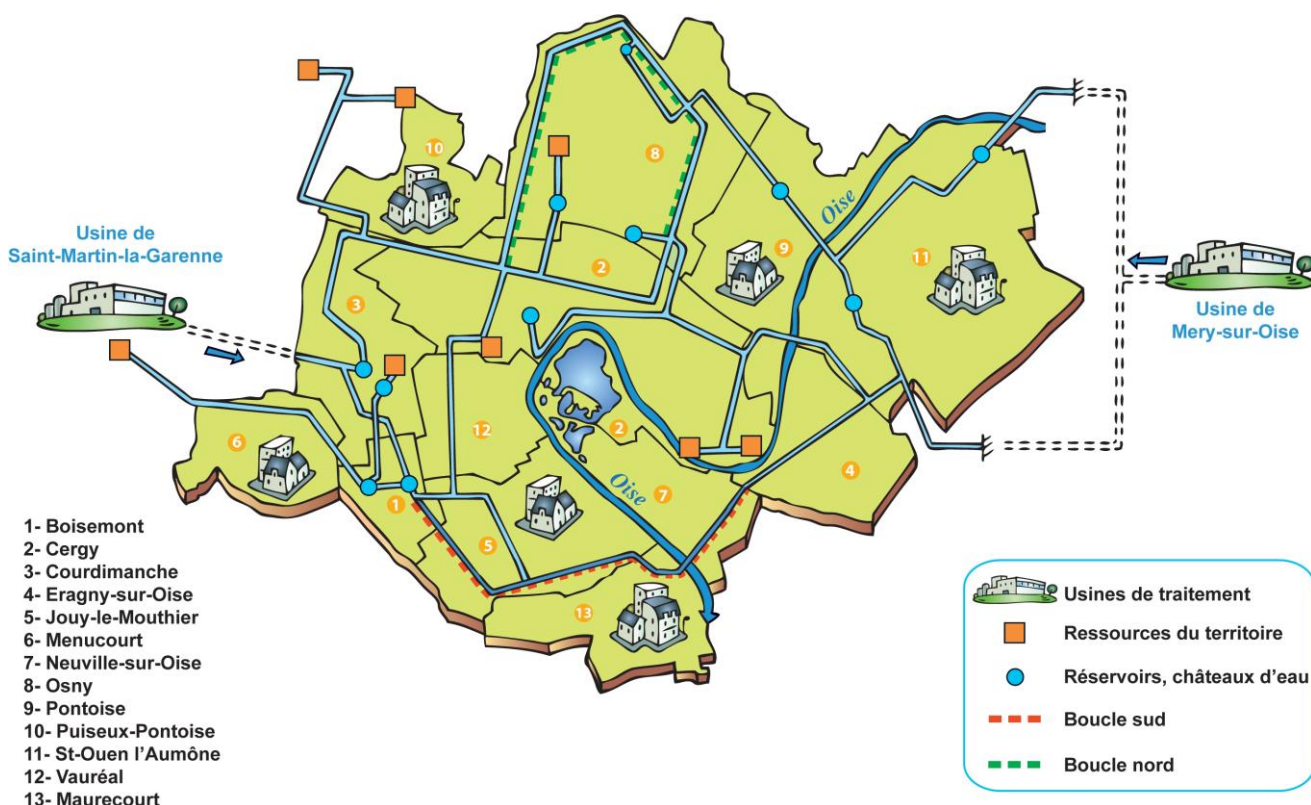
LA PERFORMANCE ET
L'EFFICACITE OPERATIONNELLE A
VOTRE SERVICE

2.1. L'efficacité de la production et de la distribution d'eau potable

Le niveau d'efficacité des services d'eau résulte de l'alliance de l'expertise des hommes et des femmes du service de l'eau, du savoir-faire de CYO et de l'existence d'une véritable démarche de management de la performance.

2.1.1. L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION : LE VOLUME PRELEVE ET PRODUIT

→ *L'origine de l'eau alimentant le service*



L'eau distribuée aux usagers de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise provient soit :

- des ressources propres (forages) présentes sur son territoire ;
- des ressources importées produites à l'usine de Saint Martin la Garenne ;
- des ressources importées produites à l'usine de Méry sur Oise.

→ *Achats d'eau*

Au 01/01/2015 , le prix hors taxes du m³ acheté s'élevait à :

- Eau provenant de l'usine de Méry-sur-Oise : **0,7514 €**
- Eau provenant de l'usine de Saint Martin-la-Garenne : **0,5761 €**

→ Le volume prélevé par ressource est détaillé ci-après :

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Captage de Vauréal	304 429	233 068	248 679	261 529	259 597	-0,7%
Forage Osny Sade	100 778	52 560	44 121	107 246	112 132	4,6%
Forage Osny Huillet	121 076	175 200	225 505	122 562	135 874	10,9%
F. Vallee Millet Sable	224 863	220 831	263 956	181 139	0	-100%
Forage de Courdimanche	74 447	74 319	62 878	71 171	72 510	1,9%
Forage Montgeroult Stade Craie	-	-	161 646	164 259	154 013	-6,2%
Forage Montgeroult Stade Sable	-	-	183 302	188 332	187 488	-0,4%
F.Stade Sable Craie Montgeroult	311 750	318 195	-	-	-	-
Puits Cergy 1	74 670	126 772	102 689	61 218	105 715	72,7%
Puits Cergy 3	632 226	648 990	700 506	328 958	628 190	91,0%
Forage Sagy Chardronville	573 075	521 898	559 283	511 035	521 801	2,1%
Forage Sagy Condécourt	986 540	1 041 926	1 018 582	989 131	950 443	-3,9%
Volume prélevé total (m3)	3 403 854	3 413 759	3 571 147	2 986 580	3 127 764	4,7%
Captage de Vauréal	304 429	233 068	248 679	261 529	259 597	-0,7%
Déferrisation de l'Echaugette	203 253	193 655	216 617	201 981	251 366	24,5%
F. Vallee Millet Sable	224 863	220 831	263 956	181 139	0	-
Forage de Courdimanche	74 447	74 319	62 878	71 171	72 510	1,9%
Forage Montgeroult Stade Craie	-	-	161 646	164 259	154 013	-6,2%
Forage Montgeroult Stade Sable	-	-	183 302	188 332	187 488	-0,4%
F.Stade Sable Craie Montgeroult	311 750	318 195	-	-	-	-
Puits Cergy 1	74 670	126 772	102 689	61 218	105 715	72,7%
Puits Cergy 3	632 226	648 990	700 506	328 958	628 190	91,0%
Usine de Ménucourt	1 457 350	1 504 555	1 549 749	1 448 946	1 434 929	-1,0%
Volume produit total (m3)	3 282 988	3 320 385	3 490 022	2 907 533	3 093 808	6,4%

L'usine de Menucourt traite les volumes prélevés aux forages de Sagy Chardronville et Condécourt. La déferrisation de l'Echaugette traite les volumes prélevés aux forages SADE et Huillet (Osny).

La hausse du volume produit sur le forage de Cergy 1 est consécutif à un arrêt de l'installation en 2013.

La hausse des volumes produits sur la station d'Osny Echaugette est liée à une intervention de maintenance sur l'installation. CYO a procédé au nettoyage du pot de mélange des eaux de forages. Cette intervention a permis de limiter les pertes de charges dans cet ouvrage et ainsi augmenter la production.

La hausse du volume produit sur le forage de Cergy 3 constitue un retour à une production normale. La baisse observée en 2013 était liée à la mise à l'arrêt du forage du mois d'avril à octobre 2013 en raison de travaux de génie civil et d'hydraulique sur l'ouvrage.

L'absence de production sur le forage de Vallée Millet est due à la mise à l'arrêt du forage depuis le mois d'Octobre 2013 en raison d'une fuite sur le refoulement en domaine privé. CYO et la collectivité étudient ensemble les solutions à mettre en œuvre pour la réparation.

→ **Le volume produit et mis en distribution**

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable, le cas échéant :

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume prélevé	3 403 854	3 413 759	3 571 147	2 986 580	3 127 764	4,7%
Volume produit (m3)	3 282 988	3 320 385	3 490 022	2 907 533	3 093 808	6,4%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	9 531 142	8 788 009	8 511 595	9 347 304	9 231 183	-1,2%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	419 686	158 236	169 231	92 775	74 264	-20,0%
Volume mis en distribution (m3)	12 394 444	11 950 158	11 832 386	12 162 062	12 250 727	0,7%

Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	9 531 142	8 788 009	8 511 595	9 347 304	9 231 183	-1,2%
Courcelles VN150	153 766	261 024	277 597	221 767	177 040	-20,2%
BOISSY L'AILLERIE	61 846	34 863	17 230	13 721	23 729	72,9%
MEULAN EN YVELINES	3 481 060	5 303 131	6 744 581	7 278 797	7 241 143	-0,5%
SEDIF	5 511 360	2 915 107	1 280 728	1 598 097	1 393 305	-12,8%
SIAEP D'ENNERY LIVILLIERS HEROUVILLE	172 807	191 583	177 758	124 484	178 595	43,5%
Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)	134 499	66 320	32	25 907	3 430	-86,8%
VAUX SUR SEINE	0	0	0	71 409	201 876	182,7%
TRIEL SUR SEINE	15 804	15 981	13 669	13 122	12 064	-8,1%

Pour l'échange avec Vaux sur Seine en 2014, CYO a acheté 304 395 m³ et vendu 102 519 m³.

La hausse des imports d'eau via Vaux est dû à des modifications d'alimentation sur cette zone de distribution.

→ *Les volumes introduits*

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume produit (m3)	3 282 988	3 320 385	3 490 022	2 907 533	3 093 808	6,4%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	9 531 142	8 788 009	8 511 595	9 347 304	9 231 183	-1,2%
Volume introduit total (m3)	12 814 130	12 108 394	12 001 617	12 254 837	12 324 991	0,6%

2.1.2. L'EFFICACITE DE LA DISTRIBUTION : LE VOLUMES VENDU, LE VOLUME CONSOMME ET LEUR EVOLUTION

→ *Le volume vendu*

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie du décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m³)	10 608 473	10 155 898	10 324 870	10 495 718	10 624 408	1,2%
Volume vendu aux abonnés du service	10 188 787	9 997 662	10 155 639	10 402 943	10 550 144	1,4%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	419 686	158 236	169 231	92 775	74 264	-20,0%

Les volumes vendus aux clients individuels (par commune) sont détaillés comme suit :

	2010	2011	2012	2013	2014
Boisemont	36 651	34 083	35 190	36 296	35 372
Cergy	3 311 024	3 269 605	3 322 759	3 410 726	3 454 233
Courdimanche	265 004	256 913	263 335	259 912	253 641
Eragny sur Oise	796 784	807 609	832 432	782 973	796 666
Jouy le Moutier	696 145	676 530	694 001	688 154	673 938
Maurecourt	-	-	-	90 185	200 490
Menucourt	227 435	222 930	221 624	215 551	226 952
Neuville sur Oise	122 168	121 143	141 781	174 959	167 289
Osny	922 843	890 490	903 633	905 780	909 988
Pontoise	1 633 933	1 576 608	1 607 761	1 689 415	1 683 502
Puiseux Pontoise	33 368	38 386	49 622	41 472	38 799
Saint-Ouen l'Aumône	1 436 557	1 423 974	1 415 612	1 432 469	1 427 142
Vauréal	706 875	679 391	667 889	675 051	682 132
Total	10 188 787	9 997 662	10 155 639	10 402 943	10 550 144

Les volumes présentés ci-dessus intègrent les volumes écartés 2014 conformément aux dispositions de la loi WARSMANN.

84 dossiers ayant un impact sur les volumes facturés en 2014 ont été instruits et acceptés pour un volume de 25 036 m³. Une baisse de 48% est constatée sur les volumes écartés par rapport à l'année passée. Celle-ci est justifiée par le déploiement de la radio relève qui entraîne une identification plus régulière des volumes de fuite.

Le détail par commune est présenté ci-dessous :

Commune	2013 (m3)	2014 (m3)
BOISEMONT	753	86
CERGY	12 648	7 569
COURDIMANCHE	643	1 826
ERAGNY	4 206	3 185
JOUY LE MOUTIER	1 469	1 643
MAURECOURT	45	2 537
MENUCOURT	2 753	0
NEUVILLE SUR OISE	429	762
OSNY	10 961	3 129
PONTOISE	4 278	1 494
PUISEUX PONTOISE	395	60
SAINT OUEN L'AUMONE	2 203	0
VAUREAL	7 109	2 745
Total général	47 892	25 036

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

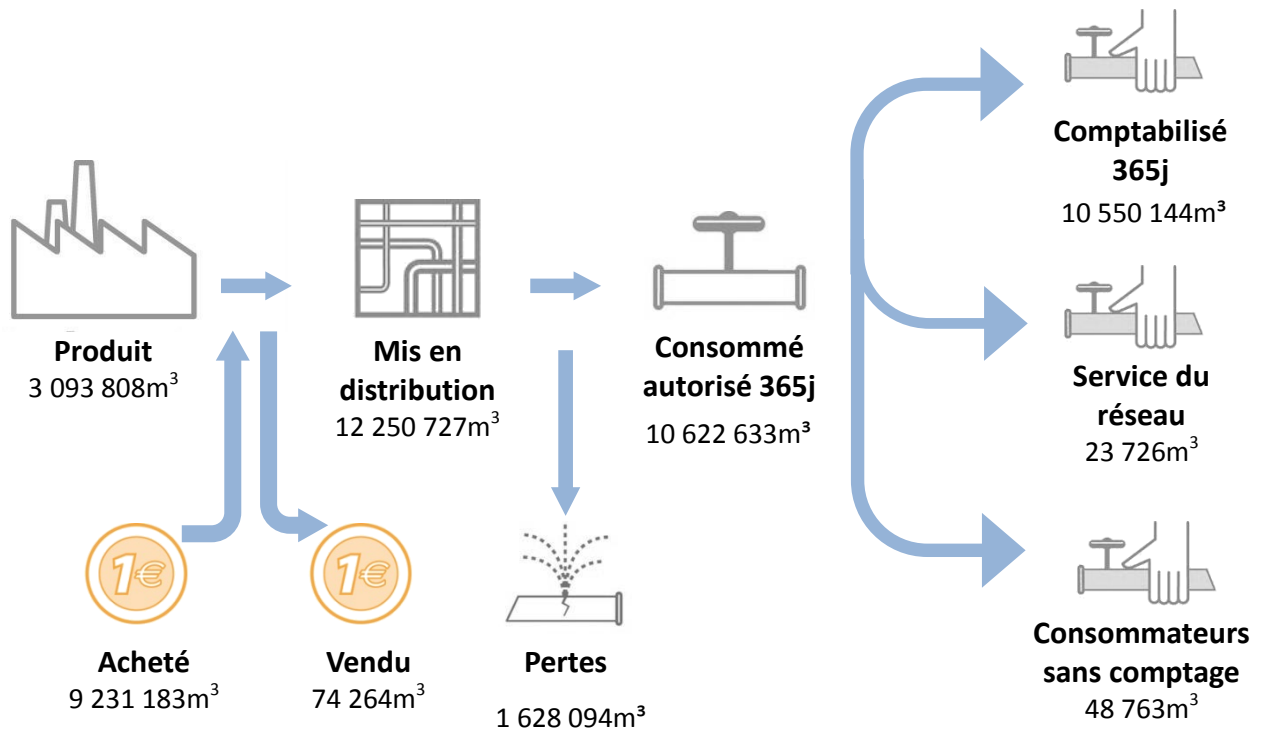
	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	419 686	158 236	169 231	92 775	74 264	-20,0%
BOISSY L'AILLERIE	13 967	11 468	15 047	17 331	25 151	45,1%
COURCELLES SUR VIOSNE	869	264	250	23	37	60,9%
ENNERY	10 769	3 027	3 778	5 624	3 785	-32,7%
GENICOURT	53 334	57 063	45 104	54 604	33 264	-39,1%
MONTGEROULT	233	48	1 543	129	0	-100,0%
SEDIF VG	0	0	0	0	0	-
Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)	58 299	85 361	102 680	12 970	9 151	-29,4%
VAUX SUR SEINE	277 054	62 129	43 594	0	0	-
TRIEL SUR SEINE	5 161	1 005	829	2 094	2 877	37,4%

→ *Le volume consommé*

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume comptabilisé (m3)	10 188 787	9 997 662	10 155 639	10 402 943	10 550 144	1,4%
Volume autorisé non compté (m3)	33 650	43 540	47 540	48 150	48 763	1,3%
Volume de service du réseau (m3)	36 430	58 665	29 046	24 994	23 726	-5,1%
Volume consommé autorisé (m3)	10 258 867	10 099 867	10 232 225	10 476 087	10 622 633	1,4%

→ Synthèse des flux de volumes



2.1.3. LE RENDEMENT DE RESEAU

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui vise 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Pour les réseaux d'eau, l'article 161 de la loi Grenelle 2 fixe deux objectifs :

- Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux ;
- Engager des actions afin de limiter le taux de perte et améliorer le rendement du réseau qui représente la part du volume introduit dans le réseau effectivement consommé.

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement les collectivités doivent définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte, est supérieur au seuil, dit « Grenelle 2 », défini dans le décret et variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristiques des collectivités.

Dans les quelques cas où cela s'avère nécessaire, CYO propose les plans d'actions permettant d'atteindre les objectifs réglementaires de rendement."

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Rendement du réseau de distribution [P104.3] (%) (A+B)/(C+D)	83,33 %	84,72 %	86,67 %	86,24 %	86,79%	0,6%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	10 258 867	10 099 867	10 232 225	10 476 087	10 622 633	1,4%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	419 686	158 236	169 231	92 775	74 264	-20,0%
Volume produit (m3) C	3 282 988	3 320 385	3 490 022	2 907 533	3 093 808	6,4%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	9 531 142	8 788 009	8 511 595	9 347 304	9 231 183	-1,2%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

En prenant en compte les volumes perdus consécutifs à l'utilisation frauduleuse d'un poteau incendie et à une fuite sur le refoulement des forages de la Viosne, le rendement de réseau serait de **87,80%**.

Objectif de rendement GRENELLE II

En application de la loi Grenelle II (décret n°2012-97 du 27 janvier 2012) les collectivités sont invitées à une gestion patrimoniale des réseaux en vue de limiter les pertes en eau dans les réseaux de distribution.

Lorsque les pertes en eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret, un plan d'action doit être élaboré. A défaut, une majoration (doublement) de la redevance pour prélèvement sur la ressource (en eau) est appliquée.

L'indice linéaire de consommation (ILC en m³/km/j) est le ratio des volumes consommés sur le linéaire de réseau (hors branchements) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)x365).

L'ILC calculé en 2014 est de 40,25 m³/km/j.

Les rendements fixés par la réglementation sont les suivants :

Rendement > 85% (si ILC > 100 m³/km/j)

ou

Rendement > (65 + 0,2 * ILC) % (si ILC < 100 m³/km/j)

Le rendement doit être supérieur à 73,1% pour respecter la réglementation. Le rendement 2014 (86,79%) est donc conforme à la réglementation.

→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	8,62	7,62	6,47	6,58	6,37
Volume mis en distribution (m3)A	12 394 444	11 950 158	11 832 386	12 162 062	12 250 727
Volume comptabilisé 365 jours (m3)B	10 188 787	9 997 662	10 155 639	10 402 943	10 550 144
Longueur de canalisation de distribution (ml)L	700 966	702 290	709 721	731 892	731 652

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)					
(A-B)/(L/1000)/365	8,35	7,22	6,18	6,31	6,10
Volume mis en distribution (m ³) A	12 394 444	11 950 158	11 832 386	12 162 062	12 250 727
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³).B	10 258 867	10 099 867	10 232 225	10 476 087	10 622 633
Longueur de canalisation (ml) L	700 966	702 290	709 721	731 892	731 652

En prenant en compte les volumes perdus consécutifs à l'utilisation frauduleuse d'un poteau incendie et à une fuite sur le refoulement des forages de la Viosne, l'indice linéaire de pertes en réseau serait de **5,63m³/km/j**.

→ *Le ratio d'exploitation*

	2010	2011	2012	2013	2014
Ratio d'exploitation (%)					
(A/B)	82,80%	84,50%	86,48%	86,14%	86,71%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	10 258 867	10 099 867	10 232 225	10 476 087	10 622 633
Volume mis en distribution (m3) B	12 394 444	11 950 158	11 832 386	12 162 062	12 250 727

En prenant en compte les volumes perdus consécutifs à l'utilisation frauduleuse d'un poteau incendie et à une fuite sur le refoulement des forages de la Viosne, le ratio d'exploitation serait de **87,73%**.

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	59	106	119	78	82	5,1%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	42	225	220	110	139	26,4%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,1	0,7	0,7	0,3	0,4	33,3%
Nombre de fuites sur équipement	3	0	0	2	13	550%
Nombre de fuites réparées	104	331	339	190	221	16,3%
Linéaire soumis à recherche de fuites	27 400	183 967	263 401	297 022	326 501	9,9%

→ Bilan des résultats en 2014 : Détail par sous réseau

Sous réseau	Linéaire 2014 (ml)	% du linéaire total (2014)	Ratio d'exploitation 2013	Ratio d'exploitation 2014	Tendance	Indice linéaire de perte 2014 (m3/j/km)
Boisemont et Courdimanche village	12 993	1,88%	95,8%	97,0%	+	0,43
Cergy Préfecture Cote 112	63 106	9,12%	96,8%	96,3%	-	2,70
Cergy Ville Nouvelle	77 943	11,26%	84,1%	90,6%	+	4,69
Courdimanche Ville Nlle. côte170	39 647	5,73%	87,2%	87,8%	+	7,46
Eragny Nord - ZI de Bellevue	37 012	5,35%	71,8%	76,1%	+	12,18
Eragny Sud	52 737	7,62%	91,1%	86,6%	-	5,82
Jouy le Moutier Ville Nouvelle	45 823	6,62%	87,9%	84,3%	-	5,62
Jouy-le-Moutier Village	16 651	2,41%	95,1%	88,3%	-	2,60
Menucourt	27 412	3,96%	88,7%	93,0%	+	1,88
Neuville	15 464	2,23%	91,7%	90,8%	-	3,05
Osny Pontoise Cote 112	19 050	2,75%	86,1%	88,0%	+	11,59
Osny Rive Gauche / la Groupe	41 542	6,00%	85,5%	99,5%	+	0,14
Osny Rive droite / Pigeonnier	22 486	3,25%	88,4%	81,0%	-	7,99
Pontoise bas	24 681	3,57%	73,6%	80,0%	+	10,95
Pontoise Haut	36 106	5,22%	85,5%	95,0%	+	3,47
Saint Ouen l'Aumône - Epluches	13 092	1,89%	87,0%	83,6%	-	7,49
Saint Ouen l'Aumône - Le Parc	25 990	3,75%	92,6%	88,6%	-	5,77
Saint-Ouen-l'Aumône ZI du vert Galant / Eragny Nord - ZI de Bellevue	82 015	11,85%	75,5%	79,0%	+	8,09
Saint-Ouen-l'Aumône ZI du vert Galant	45 003	6,50%	81,0%	83,3%	+	4,79
Vauréal et Cergy Villages	18 721	2,70%	79,6%	71,6%	-	8,26
Vauréal Ville Nouvelle	56 747	8,20%	92,8%	94,5%	+	1,94
TOTAL	725 679					

→ Objectifs contractuels

Pour rappel, **les objectifs contractuels de ratio au 31/12/2014** sont :

- un ratio global fixé à 85 %,
- un ratio minimum par secteur fixé à 78 %.

Il est à noter que le secteur de Maurecourt n'est pas concerné par un ratio objectif en 2014. Celui-ci ne sera soumis à objectif qu'en 2016. A titre indicatif, le ratio de Maurecourt est évalué à 91,3%.

Les résultats présentés ci –avant montrent que l'objectif du ratio global est atteint au titre de l'exercice 2014 puisqu'il s'établit à **86,71%**

Deux secteurs n'atteignent pas le ratio minimum contractuel de 78%, il s'agit du secteur d'Eragny Nord – ZI de Bellevue (76,1%) et Vauréal et Cergy Villages (71,6%).

Le secteur d'Eragny Nord – ZI de Bellevue montre néanmoins une amélioration de 4.3 points par rapport à 2013. En regroupant le secteur d'Eragny Nord – ZI de Bellevue avec le secteur de Saint-Ouen-L'Aumône ZI du Vert Galant, le ratio d'exploitation passe à 79%.

→ *Commentaire des variations significatives par sous réseau*

Sous réseau	Commentaires
Boisemont et Courdimanche Village	Hausse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014
Cergy Préfecture Cote 112	Baisse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014. Campagne de recherche de fuites réalisée en fin d'année 2014.
Cergy Ville Nouvelle cote 150	Recherche de fuites réalisée en 2014 sur le refoulement des forages de Viosne. Un poteau d'incendie ouvert frauduleusement dans le parc Mirapolis a de nouveau été constaté à un débit de 60 m ³ /h. CYO a alors procédé à la fermeture de celui-ci au niveau de la vanne. La fuite se situant sur le refoulement du forage de Vallée Millet en domaine privé n'a pu être réparée en 2014. Le débit mesuré est de 12 m ³ /h. En prenant en compte les volumes perdus consécutifs à l'utilisation frauduleuse du poteau incendie du parc de Mirapolis et à la fuite sur le refoulement des forages de la Viosne, le ratio d'exploitation serait de 99.4% et l'ILP de 0,28m³/j/km .
Courdimanche Ville Nouvelle cote 170	Hausse des volumes vendus en 2014 sur ce secteur en développement (nombreuses constructions et livraisons d'habitats collectifs)
Eragny Sud	Baisse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014. Renouvellements de 64 ml de canalisation en 2014.
Jouy le Moutier Ville Nouvelle	Baisse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014. Campagne de recherche de fuites réalisée en 2014 qui a permis de baisser le volume mis en distribution. CYO suit particulièrement ce secteur qui comporte des canalisations en polyéthylène basse densité. Renouvellements de 105 ml de canalisation en 2014.
Jouy-le-Moutier Village	Baisse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014. Une anomalie de fonctionnement du stabilisateur de pression alimentant ce secteur a généré 2 fuites sur canalisations en Juillet 2014. CYO a procédé aux réparations nécessaires pour fiabiliser le fonctionnement de cet équipement.
Menucourt	Hausse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014.
Neuville	Baisse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014.
Osny Pontoise Cote 112	Hausse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014. Recherche de fuites réalisée en 2014. Renouvellements de 405 ml de canalisation en 2014.
Osny Rive Gauche / Oseraie	Hausse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014.
Pontoise Haut	Hausse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014.
Osny Rive droite / Pigeonnier	Baisse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014. Recherche de fuites réalisée en 2014 qui a permis la réparation d'une fuite importante en 2015. Renouvellements de 238 ml de canalisation en 2014.
Pontoise bas	Hausse du ratio en 2014, celui-ci est conforme à l'objectif contractuel non respecté en 2013. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014. Comme indiqué dans le RAD 2013, une importante campagne de recherche de fuites a été réalisée en début d'année 2014. Celle-ci a permis de réparer de nombreuses fuites sur réseau et sur branchement. CYO a ainsi constaté une baisse importante du débit de nuit et du volume mis en distribution. Renouvellements de 1 197 ml de canalisation en 2014.
Saint Ouen l'Aumône – Epluches	Baisse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur branchements en 2014. Recherche de fuites réalisée en 2014.

Sous réseau	Commentaires
Saint Ouen l'Aumône - Le Parc	Baisse du ratio en 2014. Réparation de fuites sur canalisations et branchements en 2014. Recherche de fuites réalisée en 2014. Renouvellements de 330 ml de canalisation en 2014.
Eragny Nord - ZI de Bellevue	Hausse du ratio en 2014 mais reste inférieur à l'objectif contractuel. Suite à la fiabilisation des comptages d'échange entre les 2 zones en 2012, les ratios sont individualisés. Mise en application du plan d'action : <ul style="list-style-type: none"> - campagnes de recherche de fuites - enquêtes branchements industriels Des propositions ont été faites à plusieurs industriels de mise en conformité de leurs branchements (comptage et protection sanitaire). Depuis la mise en place du plan d'action, 25 branchements ont été mis en conformité. En 2014, de nombreuses utilisations frauduleuses de poteaux d'incendie ont été constatées. Certaines canalisations se situent en domaine privé ce qui rend difficile la surveillance de ces réseaux. Ce plan d'action est maintenu en 2015. Renouvellement de 460 ml de réseau en 2014.
Saint-Ouen-l'Aumône ZI du vert Galant	La mise en application du plan d'action a permis une amélioration du ratio.
Vauréal et Cergy Villages	Recherche de fuites réalisée en 2014. Celles-ci ont permis de procéder à la réparation de plusieurs fuites sur canalisations et branchements au cours de l'année 2014. CYO a constaté en fin d'année à une baisse du débit de nuit et du volume mis en distribution. Le ratio baisse en 2014 et n'atteint pas l'objectif contractuel.
Vauréal Ville Nouvelle	Le bon ratio d'exploitation de 2013 est amélioré en 2014.

→ Performance opérationnelle du réseau de distribution

Année	Rdt (%)	ILP (m ³ /j/km)	ILVNC (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2014	86,79 %	6,10	6,37	40,25

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

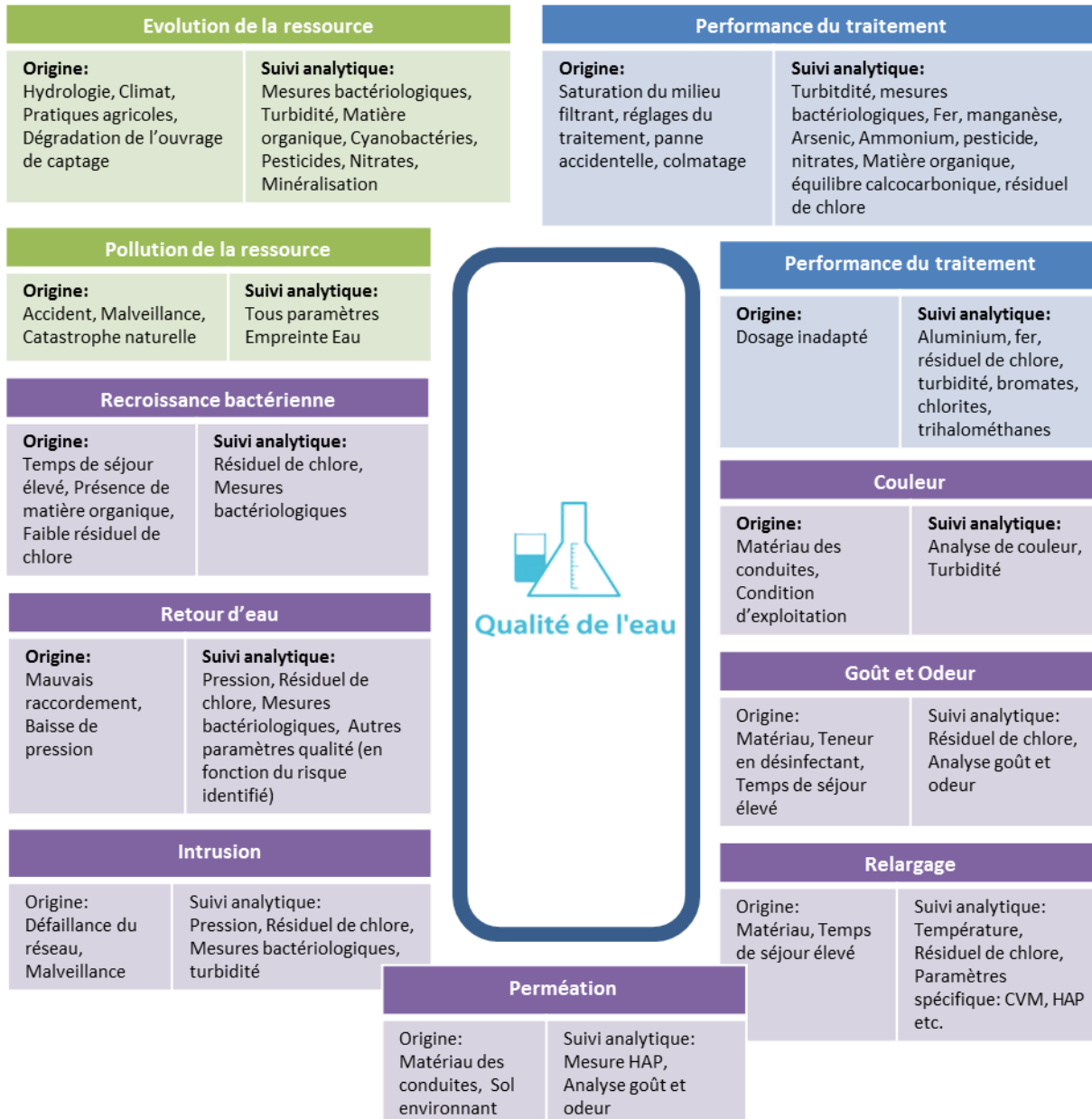
ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/365)

2.2. La qualité de l'eau

La qualité de l'eau et notamment celle à disposition des clients du service est une priorité absolue car elle est un enjeu de santé publique.

→ Les phénomènes impactant la qualité de l'eau en réseau

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur compréhension nécessite une bonne connaissance de la conception du réseau, de son environnement et des pratiques d'exploitation. La figure ci-dessous explicite les différents mécanismes de dégradation de la qualité de l'eau en réseau.



2.2.1. LE CONTROLE DE L'EAU

Sur tous les services qui lui sont confiés, CYO complète le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite et distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Les analyses effectuées sur ces prélèvements concernent l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques.

Le tableau suivant présente la synthèse des analyses réalisées sur la ressource, les eaux traitées et distribuées.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	2542	472	168
Physico-chimique	7507	1119	225

2.2.2. LA RESSOURCE

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	8	8	21	21
Physico-chimique	507	506	436	436

Ci-après un extrait de quelques paramètres physico-chimiques représentatifs :

	Contrôle sanitaire et surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Arsenic	9	9
Atrazine	13	13
Chlorures	9	9
Déséthylatrazine	13	13
Nitrates	9	9
Simazine	13	13
Sodium	9	9
Sulfates	9	9
Terbutylazine	5	5

Détail des non-conformités sur la ressource :

	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Nb de non-conformités	Valeur du seuil et unité
Sélénium	0	11	10	1	10 µg/l

Il est à noter que l'eau distribuée issue du mélange ne présente pas de non-conformité vis-à-vis de la limite fixée. La concentration moyenne mesurée est de 6,3 µg/l (limite de qualité = 10 µg/l).

2.2.3. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- Les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique des actions correctives.

→ Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	422	421	83	83	505	504
Physico-chimie	252	250	28	28	280	278

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	99,8 %	100,0 %	99,8 %
Physico-chimie	99,2 %	100,0 %	99,3 %

→ **Conformité des paramètres analytiques**

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à référence de qualité.¹ :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	853	852	166	166
Physico-chimique	2010	2008	113	113
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	1681	1680	285	281
Physico-chimique	3284	3280	444	439
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimique	1711		126	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Ci-après un extrait de quelques paramètres physico-chimiques représentatifs :

Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué			
	Nombre total de résultats d'analyses	Conformes aux limites ou aux références de qualité	Type de seuil
Atrazine	26	26	Limite de Qualité
Carbone Organique Total	38	38	Référence de Qualité
Déséthylterbuthylazine	15	15	Limite de Qualité
Fer total	63	62	Référence de Qualité
Nitrates	254	254	Limite de Qualité
Simazine	26	26	Limite de Qualité
Turbidité	508	508	Limite et Référence de Qualité

¹ Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

Détail des non-conformités par rapports aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Entérocoques fécaux	0	1	1	0	427	83	0 n/100ml
Fluorures	0	1600	2	0	29	7	1500 µg/l

Les dépassements de la limite de qualité sur le paramètre Fluor ont été constatés au point de mélange de forages de Vallée Millet, Montgeroult Stade (Sable & Craie) et Courcelles le 24/07/2014 et le 27/11/2014 par l'Agence Régionale de Santé. Ces dépassements sont liés à l'arrêt du forage de Vallée Millet en raison d'une fuite sur le refoulement. De ce fait, le potentiel de dilution est réduit et peut générer des dépassements si de faibles variations de débits sont constatées sur le forage de Courcelles.

L'ARS a alors réalisé deux prélèvements de contrôle qui se sont avérés conformes : 1,24 mg/l le 21/08 et 0,3 mg/l le 18/12.

Le dépassement de la limite de qualité sur le Entérocoques Fécaux a été constaté le 15/09/2014 à l'Ecole primaire des Essarts à Cergy par l'ARS (réseau privé - après compteur). Le prélèvement de contrôle réalisé le 25/09/2014 n'a pas confirmé ce résultat.

Détail des non-conformités par rapports aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Bactéries Coliformes	0	8	1	4	426	83	0 n/100ml
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	4	1	4	15	9	2 Qualitatif
Fer total	0	210	0	1	52	11	200 µg/l
Température de l'eau	8,5	27,1	3	0	426	14	25 °C

Les dépassements de la référence de qualité sur le paramètre température sont dus à des problèmes de réseaux intérieurs (privés) : retour d'eau chaude dans le réseau d'eau froide, proximité du réseau d'eau chaude avec le réseau d'eau froide. Les contrôles réalisés au point de distribution en eau (compteur) étaient conformes à la référence de qualité.

Suite aux dépassements de la référence de qualité constatés sur le paramètre bactéries coliformes (5 dépassements), CYO a réalisé des prélèvements de contrôle qui n'ont pas confirmé ces résultats. Dans le cas contraire, l'ARS a demandé à la collectivité un rinçage du réseau intérieur. Les dépassements de la référence de qualité ont été constatés aux adresses et dates suivantes :

- Captage de Vauréal – 26/12/2014 (le prélèvement de contrôle du 30/12/2014 n'a pas confirmé cette valeur) ;
- SEDIF BG02 – 12/05/2014 et 10/06/2014 (le prélèvement de contrôle du 20/06/2014 n'a pas confirmé cette valeur) ;
- SEDIF BG01 – 24/11/2014 (le prélèvement de contrôle du 02/12/2014 n'a pas confirmé cette valeur) ;
- 35 avenue des Genottes (Ecole l'Escapade), Cergy – 15/09/2014 (le prélèvement de contrôle du 25/09/2014 n'a pas confirmé cette valeur).

Il a été observé un non-respect du seuil de référence de qualité sur le paramètre "Equilibre Calco Carbonique". Le résultat obtenu est sensible et dépendant de mesures de paramètres sur le terrain lors du prélèvement. Ainsi, le dépassement de la référence de qualité provient d'une erreur de mesure terrain.

Les dépassements de la référence de qualité sur le paramètre Fer a été constaté le 26/05/2014 au point de mélange des forages de Montgeroult Stade Sable et Craie. CYO a alors procédé à une mesure terrain qui n'a pas confirmé ce dépassement.

2.2.4. L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

→ Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Ils sont transmis à la Collectivité par l'ARS². A titre indicatif, les taux de conformité issus de nos systèmes d'informations³, sur la base des prélèvements incluant au moins un paramètre soumis à une limite de qualité, sont les suivants :

Paramètres microbiologiques	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	99,76 %
Nombre de prélèvements conformes	411	416	407	413	421
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	1
Nombre total de prélèvements	411	416	407	413	422
Paramètres physico-chimique	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité physico-chimique	99,04 %	100,00 %	100,00 %	99,59 %	99,21 %
Nombre de prélèvements conformes	207	227	230	245	250
Nombre de prélèvements non conformes	2	0	0	1	2
Nombre total de prélèvements	209	227	230	246	252

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ Chlorure de Vinyle Monomère

Dans le cadre de l'application de l'instruction de la DGS du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité du Chlorure de Vinyle Monomère des eaux destinées à la consommation humaine, le repérage des canalisations à risques (linéaire en PVC et âge de pose) a été réalisé, en 2014, à la demande de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France.

Par ailleurs, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a publié le 3 novembre 2014 un avis portant sur les risques sanitaires en cas de dépassements de la limite de qualité du chlorure de vinyle dans les eaux destinées à la consommation humaine. Dans cet avis, l'Agence confirme, d'une part, la nécessité de maintenir la limite de qualité de 0,5 µg/L et, d'autre part, la mise en œuvre des stratégies d'échantillonnage ciblées sur les zones à risques telles que prévues dans l'instruction de la DGS du 18 octobre 2012.

² Agence Régionale de Santé

³ base de calcul différente de celle des ARS, qui prennent en compte au dénominateur l'ensemble des prélèvements, y compris ceux dont les paramètres ne sont soumis qu'à référence de qualité

Aussi, pour les réseaux susceptibles d'être concernés, le programme d'auto-surveillance devra être adapté en pérennisant la réalisation régulière d'analyses sur ce paramètre.

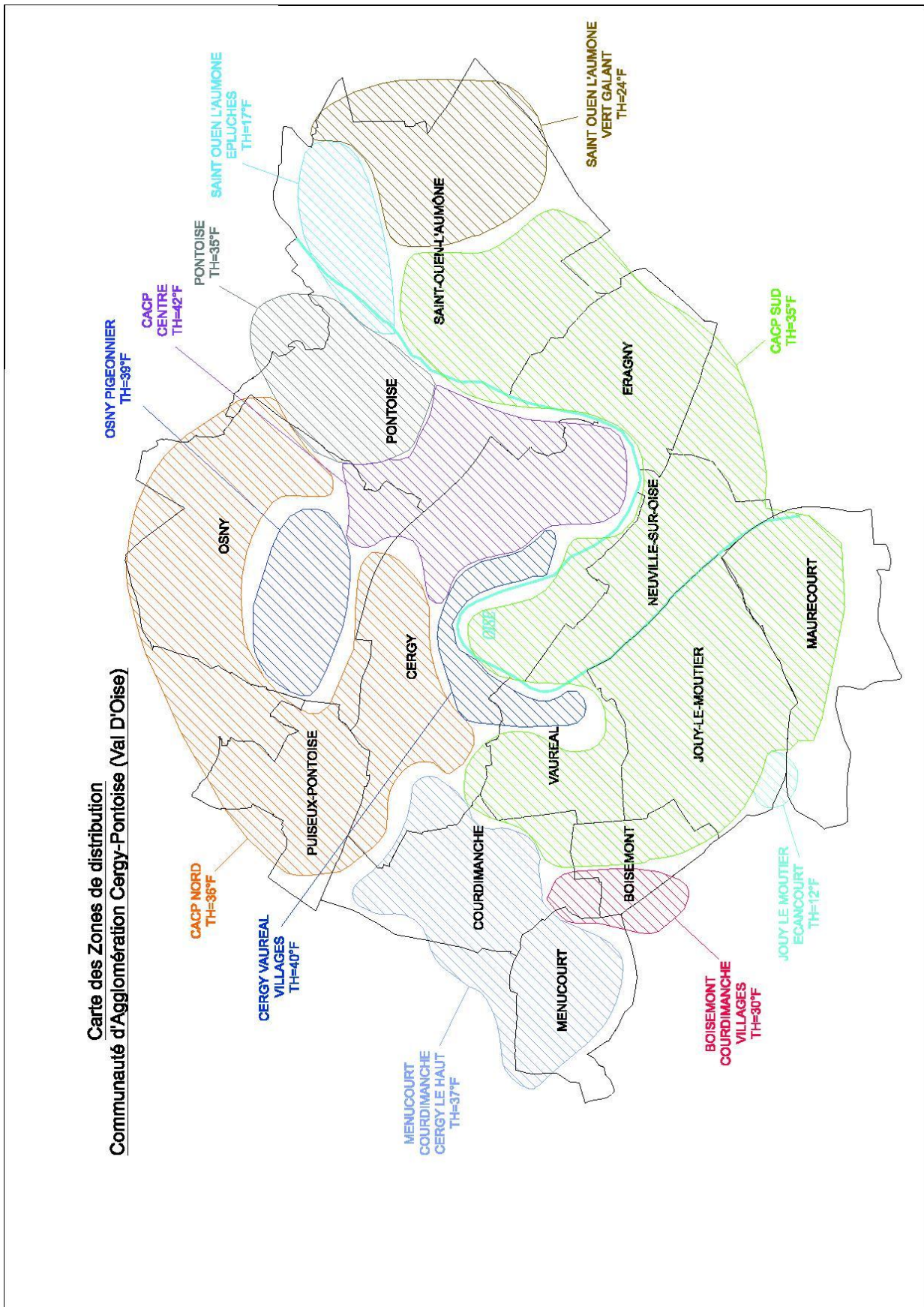
En application de cette instruction, les Agences Régionales de Santé des Yvelines et du Val d'Oise ont demandé, début 2014, la transmission des caractéristiques patrimoniales des réseaux de distribution des services d'eau potable pour fin de repérage des canalisations à risques. Les données ont été transmises en 2014.

→ *La dureté de l'eau*

La dureté de l'eau ou titre « titre hydrotimétrique », c'est-à-dire sa teneur en calcium et magnésium, s'exprime en degré français (°F). On distingue ainsi les eaux « douces » (moins de 20 °F), « moyennement dures à dures » (de 20 °F à 35 °F) et « très dures » (plus de 35 °F).

Sur la zone de Saint Ouen Vert Galant, il s'agit d'une valeur moyenne sur le secteur alimenté par une eau « douce » et une eau « dure » de provenances différentes.

Répartition géographique des différentes zones de production





3.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE

3.1. L'inventaire des biens du service

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'eau confié à CYO, est composé :

- des installations de production
- des réseaux de distribution
- des branchements en domaine public
- des outils de comptage

→ Les installations

Installation de production avec captage in situ	Capacité de production (m3/j)	Qualification
Captage de Vauréal	1 345	Bien de retour
Forage Vallée Millet Sable	700	Bien de retour
Forage de Courdimanche	360	Bien de retour
Forage Stade Sable Montgeroult	500	Bien de retour
Forage Stade Craie Montgeroult	500	Bien de retour
Puits Cergy 1	625	Bien de retour
Puits Cergy 3	2 160	Bien de retour

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Qualification
Déferrisation de l'Echauguette	900	Bien de retour
Usine de Menucourt	4700	Bien de retour

L'usine de Menucourt est alimentée par les forages de Sagy Chardronville et Condécourt

La déferrisation des Echauguettes à Osny est alimentée par les forages Sade et Puits Huillet à Osny

Installation de captage alimentant une installation de production	Débit nominal des pompes (m3/h)	Qualification
Forage de Condécourt	125	Bien de retour
Forage de Sagy-Chardronville	70	Bien de retour
Forage Sade Osny	15	Bien de retour
Puits Huillet Osny	25	Bien de retour

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
Reprise Boisemont	150	Bien de retour
Reprise Claude Debussy	250	Bien de retour
Reprise de l'Oseraie	3x(250 à 350)	Bien de retour
Reprise de Marcouville	540	Bien de retour
Reprise de Menucourt	46	Bien de retour
Reprise des Larris	600	Bien de retour
Reprise République	30	Bien de retour
surpression Boisemont 75m3	45	Bien de retour
Surpression de Maurecourt le Fay	10	Bien de retour
Surpression Eancourt	120	Bien de retour

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)	Qualification
Bache de l'Usine de Menucourt	200	Bien de retour
Bâche Reprise Station d'Osny	120	Bien de retour
Château d'eau de Courdimanche	250	Bien de retour
Relais de Boisemont	120	Bien de retour
Réserv Bois d'Aton Courdimanche	2 500	Bien de retour
Réservoir Claude Debussy	1 500	Bien de retour
Réservoir de Boisemont 75 m3	75	Bien de retour
Réservoir 2x2500 m ³ de l'Oseraie	5 000	Bien de retour
Réservoir de Marcouville	3 000	Bien de retour
Réservoir des Clos Billes	750	Bien de retour
Réservoir des Epluches	500	Bien de retour
Réservoir du Parc	1 000	Bien de retour
Réservoir du Pigeonnier	1 000	Bien de retour
Réservoir 2x2000m ³ Boisemont	4 000	Bien de retour
Réservoir 2x4000m ³ de Boisemont	8 000	Bien de retour
Capacité totale des réservoirs	28 015	

Autres installations sur le réseau d'eau potable	Qualification
Chambre de vannes	Bien de retour
Vannes électriques Pl. Carnot	Bien de retour
Vanne motorisée de Courdimanche Aval Rond Point du Miroir	Bien de retour
Sectorisation de Cergy Compteur la Croix Maheux Boulevard du Port	Bien de retour
Sectorisation de Pontoise Compteur Hauts de Marcouville	Bien de retour
Compteur de Vente Boisemont Rue de la Ferme	Bien de retour
Sectorisation de Menucourt Compteur Cote 170 Déviation de Courdimanche	Bien de retour
Sectorisation de Jouy le Moutier Compteur Place de l'Eglise	Bien de retour
Sectorisation de Cergy Débitmètre Avenue des Essarts	Bien de retour
Sectorisation d'Osny Compteur Chemin des Hayettes	Bien de retour
Sectorisation de Saint Ouen l'Aumone Compteur Liesse	Bien de retour
Sectorisation de Cergy Débitmètre Rue des Mérites	Bien de retour
Sectorisation de Cergy Débitmètre Rue du Petit Albi	Bien de retour
Sectorisation de Saint Ouen l'Aumône Compteur Quai du Halage	Bien de retour
Sectorisation de Pontoise Compteur Stand de Tir	Bien de retour
Sectorisation de Jouy le Moutier Compteur Rue des Valanchards	Bien de retour
Sectorisation de Neuville sur Oise Débitmètre DN 100	Bien de retour
Sectorisation de Neuville sur Oise Débitmètre DN 400	Bien de retour
Sectorisation de Maurecourt rue des Saules	Bien de retour
Sectorisation de Pontoise boulevard Jean Jaurès	Bien de retour
Compteur d'achat d'eau quartier du Haut de l'Hermitage	Bien de retour
Compteur d'achat d'eau Maurecourt Quai Boubou Dado	Bien de retour
Compteur d'achat d'eau Maurecourt résidence de l'Eperon	Bien de retour
Compteur d'achat d'eau Maurecourt résidence le Clos des Fauvettes	Bien de retour
Compteur d'achat d'eau Maurecourt rue du Bel Air	Bien de retour
Compteur de vente d'eau Maurecourt château du Fay	Bien de retour

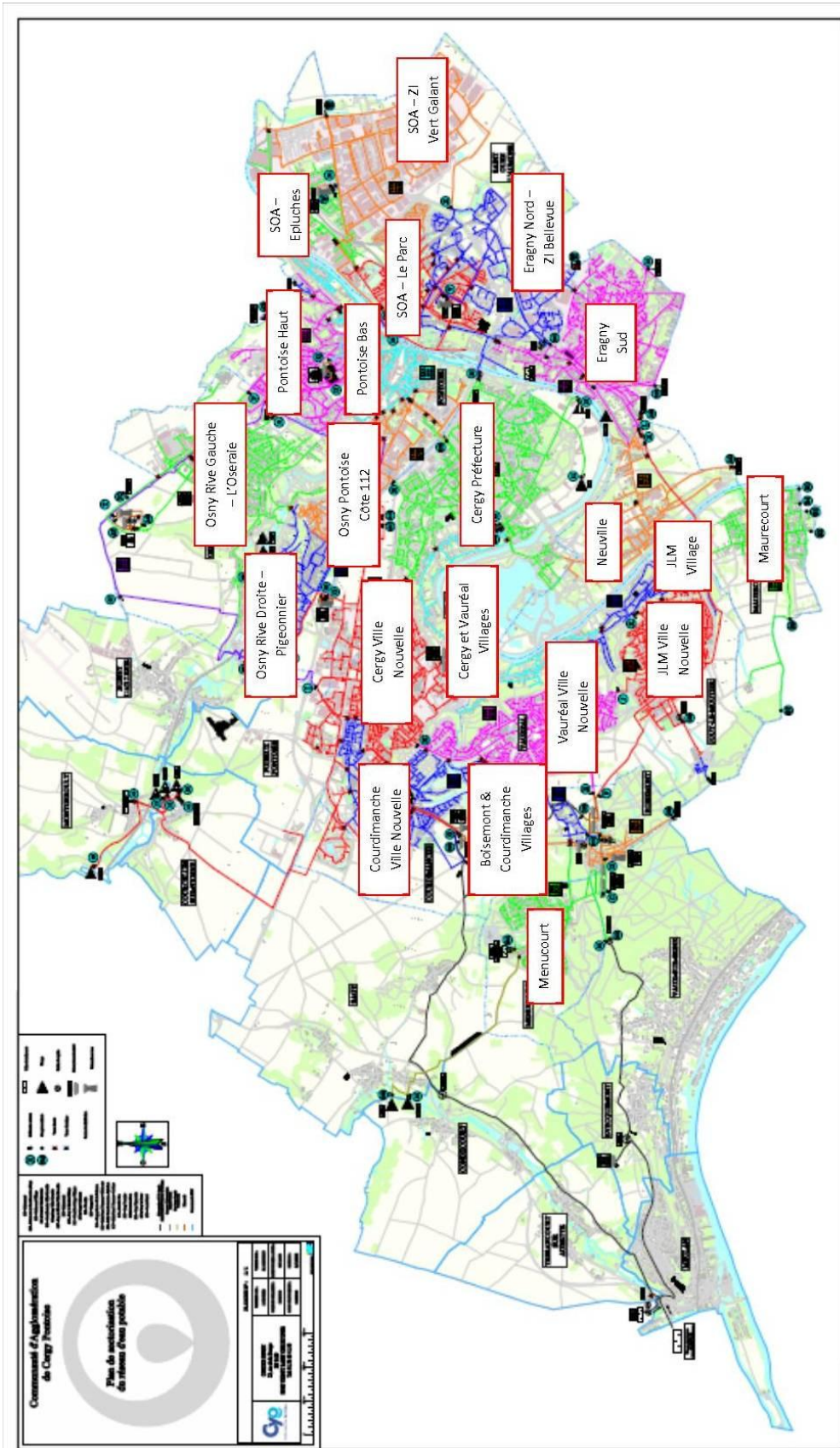
Autres installations sur le réseau d'eau potable	Qualification
Compteur de vente d'eau Maurecourt ferme de la Barbannerie	Bien de retour
Compteur d'Achat Saint Ouen l'Aumône BG02	Bien de retour
Compteur d'Achat Saint Ouen l'Aumône BG01	Bien de retour
Vanne motorisée d'Osny Rue du Clos Fleuri	Bien de retour
Vanne motorisée de Cergy RN14	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 07 d'Eragny Rue de la Gare	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 08 d'Eragny Avenue Roger Guichard	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 06 d'Eragny Avenue Roger Guichard	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 33 de Jouy le Moutier Rue de l'Eglise	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 32 de Jouy le Moutier Hameau d'Ecancourt	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 19 de Osny Clinique Ste Marie	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 09 de Pontoise Avenue du Général Schmitz	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 14 de Pontoise Rue Maria Deraismes	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 13 de Pontoise Rond Point Leclerc	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 03 de Saint Ouen l'Aumône Lycée E. Rostand	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 04 de Saint Ouen l'Aumône Avenue de Gaulle	Bien de retour
Equipements de régulation de pression 44 et 45 de Neuville sur Oise Bvd Condorcet	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 23 de Boisement Rue de la Mairie	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 30 de Courdimanche CD 22 Rue de Vexin	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 25 de Menucourt Route de Courdimanche	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 24 de Menucourt Déviation de Courdimanche	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 26 de Menucourt Rue Joliot Curie	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 27 de Menucourt Rue du Potager	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 28 de Menucourt Cote du Parc	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 29 de Menucourt Route de Saillancourt	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 02 de Saint Ouen l'Aumône Air Liquide	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 47 de Saint Ouen l'Aumône Maubuisson	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Boisement Avenue du Maréchal Leclerc	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Cergy Avenue du Nord	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Menucourt Grande Pièce	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Eragny Avenue de Gaulle et des Fresnes	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Jouy le Moutier rue des Saules	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Maurecourt rue du Bel Air	Bien de retour

→ *La sectorisation du réseau d'eau potable*

L'objectif de la sectorisation est de découper le réseau en plusieurs entités à l'aide d'appareils de comptage appelés « compteurs de sectorisation ». Ainsi, sur chacun des secteurs, les volumes mis en distribution, le débit minimum de nuit et l'indice linéaire de pertes peuvent être calculés quotidiennement.

Le réseau de CYO est ainsi découpé en 21 secteurs de distribution. L'intégration de la commune de Maurecourt a entraîné la création d'un nouveau secteur de distribution.

Carte de la sectorisation



→ *Les réseaux de distribution*

Canalisations		Qualification
Longueur d'adduction (ml)	3 584	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	728 068	Bien de retour

→ *Répartition des canalisations par commune*

	Linéaire (ml)
BOISEMONT	12 352
CERGY	145 252
COURDIMANCHE	33 826
ERAGNY SUR OISE	60 645
JOUY LE MOUTIER	68 503
MAURECOURT	20 781
MENUCOURT	24 467
NEUVILLE SUR OISE	17 034
OSNY	89 187
PONTOISE	79 284
PUISEUX PONTOISE	7 072
SAINT OUEN L'AUMONE	112 171
VAUREAL	54 992
HORS TERRITOIRE CACP	4 033
Longueur totale tous diamètres (ml)	731 652

→ *Répartition des canalisations par matériau*

	Linéaire (ml)
Acier	1 911
Amiante ciment	19 486
Béton armé avec tôle	8 469
Fonte	527 746
Fonte ductile	48 853
Fonte grise	29 497
PEBD	778
PEHD	76 590
PVC	18 321
Longueur totale tous diamètres (ml)	731 652

→ Répartition des canalisations par diamètre

	Linéaire (ml)
Diamètre 32 (mm)	172
Diamètre 40 (mm)	2 735
Diamètre 42 (mm)	119
Diamètre 50 (mm)	31 269
Diamètre 60 (mm)	64 530
Diamètre 63 (mm)	49 122
Diamètre 75 (mm)	4 924
Diamètre 80 (mm)	18 578
Diamètre 90 (mm)	185
Diamètre 100 (mm)	125 793
Diamètre 110 (mm)	1 457
Diamètre 125 (mm)	14 128
Diamètre 150 (mm)	176 597
Diamètre 160 (mm)	598
Diamètre 180 (mm)	33
Diamètre 200 (mm)	92 654
Diamètre 225 (mm)	119
Diamètre 250 (mm)	21 830
Diamètre 300 (mm)	52 453
Diamètre 350 (mm)	798
Diamètre 400 (mm)	36 788
Diamètre 500 (mm)	24 374
Diamètre 600 (mm)	12 394
Longueur totale tous diamètres (ml)	731 652

Le synoptique du réseau de distribution est disponible en annexe.

→ *Les branchements en domaine public*

Les dispositions contractuelles prévoient que l'ensemble des branchements plomb sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (hors Maurecourt) soit renouvelé, avant le 31 décembre 2013.

Renouvellement des branchements plomb	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de branchements	33 425	33 534	33 605	35 194	35 200
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	1 616	1 160	753	68	46
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre (***)</i>	5%	3%	2%	0,2%	0,1%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	615	748	745	490	79
Branchements réalisés dans l'année	118	132	157	128	163
Branchements supprimés dans l'année	3	4	6	3	0

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégué

(***) Non comptés les branchements dont le matériau n'est pas déterminé

Il est à noter que le nombre de branchements indiqué en 2009 incluait les branchements inactifs (sans contrat).

L'augmentation du nombre de branchements en 2013 s'explique par l'intégration des données de la commune de Maurecourt (1 377 branchements).

La longueur de branchements calculée est de 281 600 ml en 2014.

Au 31/12/2014, 46 branchements plomb sont identifiés. Le renouvellement de ces branchements plomb se poursuit en 2015. Le renouvellement de la majorité des branchements restant comporte des difficultés techniques ou d'accès qui nécessitent des études spécifiques au regard du positionnement de l'ouvrage en domaine privé. Enfin quelques abonnés refusent l'accès pour procéder aux travaux.

Commune	Nombre total de branchements 2014	dont branchements en plomb 2014
BOISEMONT	290	0
CERGY	6 179	7
COURDIMANCHE	1 537	0
ERAGNY	3 092	1
JOUY LE MOUTIER	4 494	1
MAURECOURT	1 370	0
MENUCOURT	1 676	1
NEUVILLE SUR OISE	623	1
OSNY	4 100	0
PONTOISE	3 835	29
PUISEUX PONTOISE	147	0
SAINT OUEN L'AUMONE	3 898	4
VAUREAL	3 959	2
	35 200	46

Le détail des branchements plombs renouvelés en 2014 est présenté en annexe.

→ *Les compteurs*

	Nombre de compteurs
BOISEMONT	298
CERGY	6 915
COURDIMANCHE	1 586
ERAGNY	3 123
JOUY LE MOUTIER	4 513
MENUCOURT	1 376
MAURECOURT	1 726
NEUVILLE SUR OISE	626
OSNY	4 264
PONTOISE	3 947
PUISEUX PONTOISE	161
ST OUEN L'AUMONE	4 058
VAUREAL	4 154
TOTAL	36 747

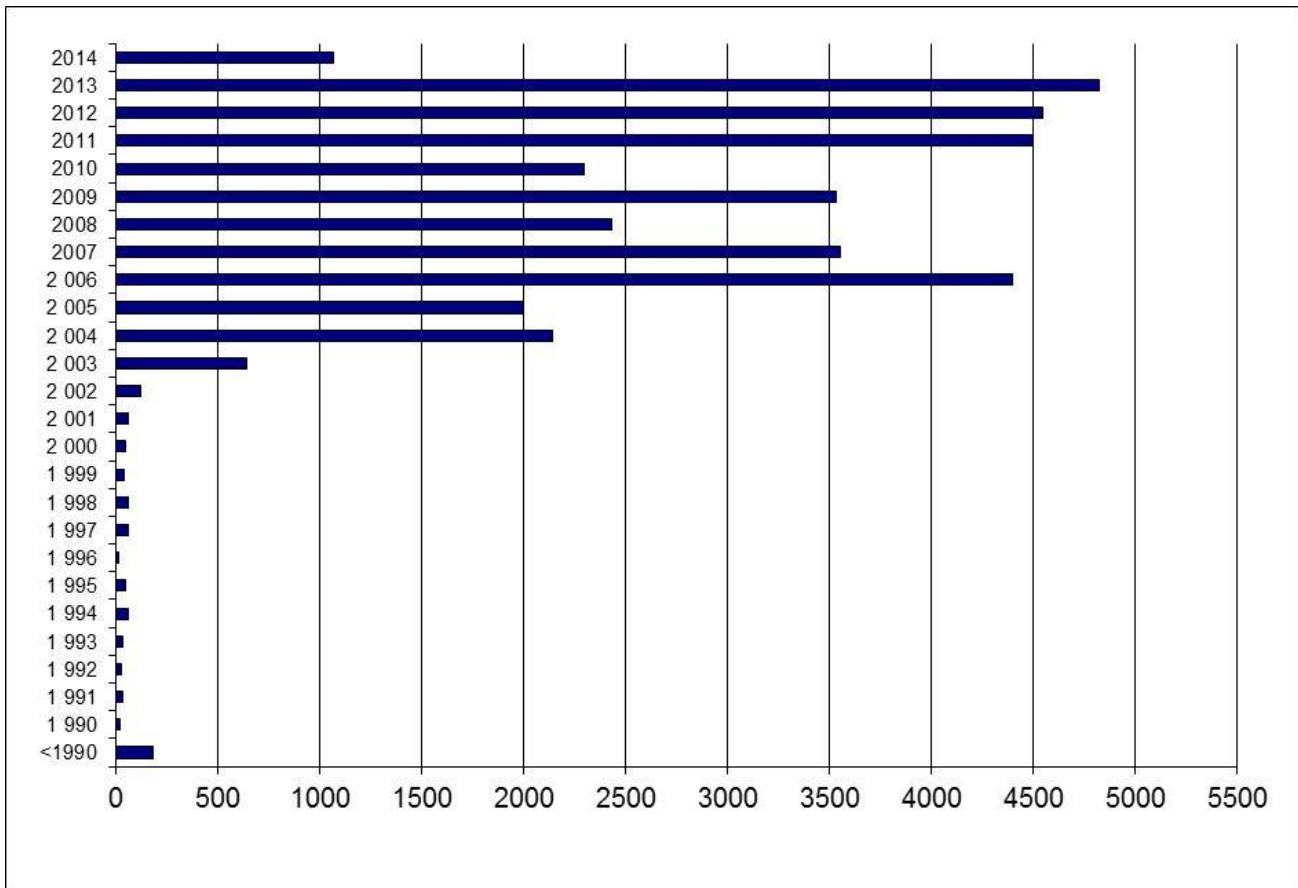
Diamètre	15	20	25 - 30	40	50	60	80	100	> 100
Nombre	32 503	1 997	540	1 117	65	397	23	64	41
%	88.7%	5.5%	1.5%	3.0%	0.2%	1.1%	0.1%	0.2%	0.1%

Pyramide du parc compteurs de CYO

Année	<1990	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997
Nombre	180	19	34	29	32	60	47	15	59

Année	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
Nombre	64	38	45	64	120	642	2141	1998	4397

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre	3555	2435	3531	2300	4500	4548	4826	1068



Le déploiement du radio-relevé

Les dispositions contractuelles prévoient que l'ensemble des compteurs actifs installés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (hors Maurecourt) soit équipé, avant le 31 décembre 2013, d'un dispositif permettant d'en assurer le relevé à distance. L'objectif de radio-équipement des compteurs de la commune de Maurecourt est fixé contractuellement au 30/06/2014.

Le niveau d'équipement du parc des compteurs est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de compteurs radio-équipés au 31/12/2014	Nombre de compteurs total au 31/12/2014	Taux d'équipement au 31/12/2014	Taux d'équipement au 31/12/2013	Taux d'équipement au 31/12/2012
BOISEMONT	293	298	98.3%	97.3%	74.8%
CERGY	6 512	6 915	94.2%	91.0%	68.2%
COURDIMANCHE	1 545	1 586	97.4%	95.1%	89.8%
ERAGNY	2 961	3 123	94.8%	93.8%	87.9%
JOUY LE MOUTIER	4 492	4 513	99.5%	99.5%	98.6%
MAURECOURT	1 341	1 376	97.5%	54.4	-
MENUCOURT	1 640	1 726	95.0%	91.5%	42.3%
NEUVILLE SUR OISE	619	626	98.9%	86.2%	83.9%
OSNY	4 227	4 264	99.1%	99.1%	98.3%
PONTOISE	3 764	3 947	95.4%	93.2%	66.7%
PUISEUX PONTOISE	153	161	95.0%	94.9%	73.0%
ST OUEN L'AUMONE	3 877	4 058	95.5%	93.8%	86.4%
VAUREAL	4 111	4 154	99.0%	98.6%	95.6%
Total	35 535	36 747	96.7%	93.4%	82.6%

Au 31/12/2013, le nombre de compteurs radio-équipés était de 34 230. CYO a équipé 1 305 compteurs avec un module radio au cours de l'exercice 2014 (pour un total de 35 535 au 31/12/2014).

Excepté Maurecourt et difficultés techniques identifiées, les abonnés dont les compteurs n'étaient pas équipés de modules au 31/12/2013 ont été relancés par courrier (**554** envois) par CYO, la Communauté d'Agglomération et plusieurs communes pour accéder au compteur mais n'ont pas tous pris contact avec CYO.

3.2. La gestion du patrimoine



La réalité du quotidien de l'exploitation consiste en un ensemble d'actions complexes et coordonnées pour garantir le fonctionnement 24h/24 du service et apporter aux clients une qualité de service irréprochable.

A ce titre deux types d'interventions sont mis en œuvre:

- des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et expérimentées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions peut conduire à faire appel à des moyens mutualisés et aux équipes régionales et nationales d'experts.

De nouveaux outils informatiques de maintenance des installations (GAMA) et de gestion des interventions (PICRU) ont été déployés et viennent en appui des équipes locales pour optimiser les programmes d'intervention.



PivO, ou la gestion centralisée des interventions

La cellule Méthodes et Planification PivO assure le pilotage centralisé de toutes les interventions de nos techniciens, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

Connectée aux différents systèmes d'information, la cellule PivO dispose d'une vision à 360° de l'exploitation, ainsi que des demandes et besoins d'interventions.

3.2.1. LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE EXISTANT

Pour maintenir ce patrimoine dans la durée, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise du tracé du réseau, des éléments qui le constituent, de son fonctionnement hydraulique, des événements d'exploitation ou encore de son vieillissement. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

→ *Les installations*

Liste des interventions de lavage de réservoir

Installation	Date	Conformité bactériologique
Réservoir de SOA Le Parc_ 1000m ³	06/01/2014	Oui
Réservoir d'Osny l'Echaugnette 120m ³	14/01/2014	Oui
Réservoir de Marcouville 3000 m ³ (cuve 2 moyenne)	14/01/2014	Oui
Réservoir de l'Oseraie Cuve Basse 2500 m ³	21/01/2014	Oui
Réservoir de SOA Epluches 500m ³	27/01/2014	Oui
Réservoir Claude Debussy_Pontoise bas 1500m ³	06/02/2014	Oui
Réservoir de Marcouville 3000m ³ (cuve 3 grande)	03/03/2014	Oui
Bâche Usine de Menucourt 200m ³	07/03/2014	Oui
Réservoir de Marcouville 3000m ³ (cuve 1 petite)	02/05/2014	Oui
Réservoir de Courdimanche Bois d'Aton 2500m ³	16/05/2014	Oui
Réservoir de Boisemont 2x2000 m ³ - Cuve 2	27/06/2014	Oui
Réservoir de Boisemont 2x2000 m ³ - Cuve 1	12/09/2014	Oui
Réservoir de Boisemont Relais 120m ³	12/09/2014	Oui
Réservoir de Boisemont 75m ³	30/10/2014	Oui
Réservoir d'Osny le Pigeonnier 1000m ³	12/11/2014	Oui
Réservoir de Boisemont 2x4000m ³ - Cuve 1000 m ³ 3000 m ³	12/11/2014	Oui
Réservoir de l'Oseraie Cuve Haute 2500 m ³	25/11/2014	Oui
Réservoir de Cergy Vauréal_ Les Clos Billes 750m ³ (2 cuves)	25/11/2014	Oui
Réservoir de Courdimanche 250m ³	09/12/2014	Oui
Réservoir de Boisemont 2x4000m ³ - Cuve 4000m ³	18/12/2014	Oui

→ *Les réseaux et branchements*

	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisation	59	106	119	78	82	5,1%
Nombre de fuites par km de canalisation	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchements	42	225	220	110	139	26,4%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,1	0,7	0,7	0,3	0,4	33,3%
Nombre de fuites sur équipements	3	0	0	2	13	550%
Nombre de fuites réparées hors fuites sur compteur	104	331	339	190	221	16,3%
Canalisations renouvelées (m)	3 491	2 625	1 927	2 650	2 811	6,1%

Le détail des fuites réparées en 2014 sur canalisations et branchements est présenté en annexe 6.9.

En 2014, 20 fuites sur canalisation et 10 fuites sur branchements ont été réparées en astreinte.

En 2014, plusieurs fuites importantes ont été réparées aux endroits suivants :

- Boulevard Jean Jaurès à Pontoise, DN 500 ;
- Rue de Rouen à Pontoise, DN 200 ;
- Rue de la Gare à Maurecourt, DN 100 ;
- Allée des Ailes à Jouy-le-Moutier (Ville Nouvelle), DN100 ;
- Allée Blanche de Castille à Saint-Ouen-l'Aumône, DN 100 ;
- Suppression sur le réseau de Jouy le Moutier Village en raison d'une fuite sur le circuit pilote du stabilisateur de pression ;
- Poteau d'incendie utilisé frauduleusement dans l'ancien parc Mirapolis ;
- Fuite sur le refoulement des forages de la Viosne.

Une synthèse des fuites réparées (sur canalisations et branchements) par commune et par secteur de distribution est présentée dans les quatre tableaux qui suivent :

Commune	Nombre de fuites sur canalisations
BOISEMONT	4
CERGY	19
COURDIMANCHE	2
ERAGNY SUR OISE	6
JOUY LE MOUTIER	13
MAURECOURT	3
MENUCOURT	3
NEUVILLE SUR OISE	3
OSNY	8
PONTOISE	14
SAINT OUEN L'AUMONE	6
VAUREAL	1
Hors territoire CACP	0
Total	82

Secteur de distribution	Nombre de fuites sur canalisations
Boisemont et Courdimanche village	5
Cergy Préfecture Cote 112	14
Cergy Ville Nouvelle	2
Courdimanche Ville Nouvelle côte 170	2
Eragny Nord - ZI de Bellevue	1
Eragny Sud	6
Jouy le Moutier Village	3
Jouy le Moutier Ville Nouvelle	8
Maurecourt	3
Menucourt	3
Neuville	3
Osny Pontoise Cote 112	6
Osny La Groupe	2
Osny Pigeonnier	4
Pontoise bas	7
Pontoise Haut	3
Saint Ouen l'Aumône - Le Parc	5
Vauréal et Cergy Villages	5
Total	82

Commune	Nombre de fuites sur branchements
BOISEMONT	2
CERGY	23
COURDIMANCHE	2
ERAGNY SUR OISE	8
JOUY LE MOUTIER	11
MAURECOURT	12
MENUCOURT	7
NEUVILLE SUR OISE	11
OSNY	18
PONTOISE	28
SAINT OUEN L'AUMONE	11
VAUREAL	6
Hors territoire CACP	0
Total	138

Secteur de distribution	Nombre de fuites sur branchements
Boisemont et Courdimanche village	3
Cergy Préfecture Cote 112	8
Cergy Ville Nouvelle	6
Courdimanche Ville Nouvelle côte 170	5
Eragny Nord - ZI de Bellevue	6
Eragny Sud	5
Jouy le Moutier Village	4
Jouy le Moutier Ville Nouvelle	6
Maurecourt	13
Menucourt	7
Neuville	10
Osny Pontoise Cote 112	5
Osny La Groupe	10
Osny Pigeonnier	7
Pontoise bas	12
Pontoise Haut	11
Saint Ouen l'Aumône - Le Parc	3
Saint Ouen l'Aumône Epluches	3
Saint Ouen l'Aumône ZI du vert Galant	2
Vauréal et Cergy Villages	9
Vauréal Ville Nouvelle	3
Total	138

→ Les recherches de fuites

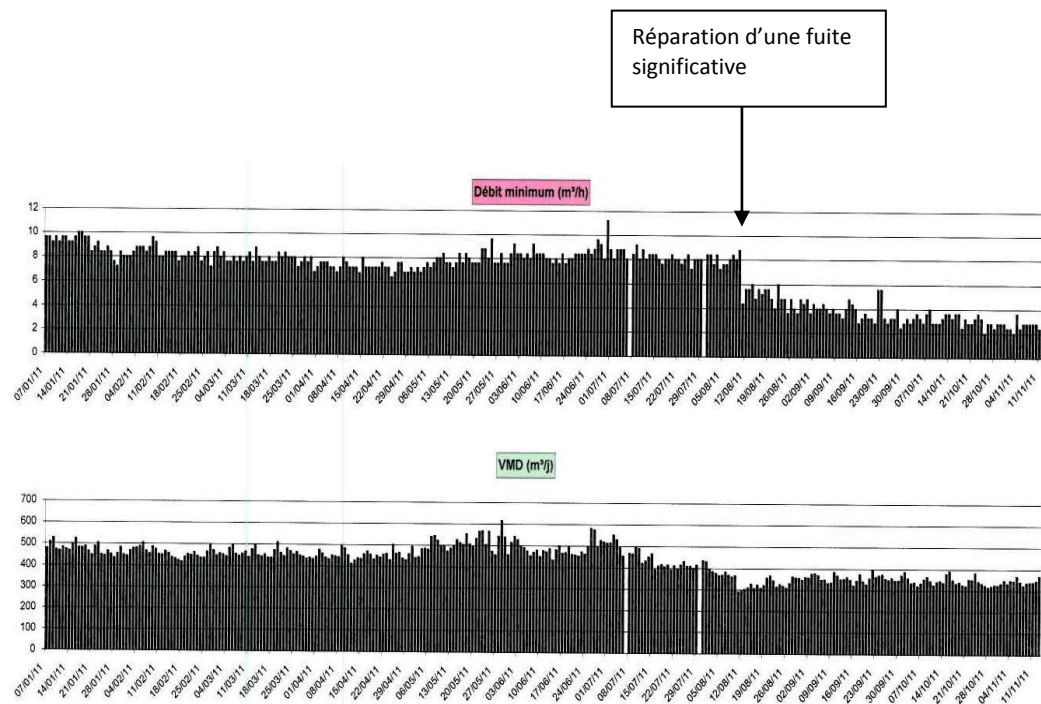
Au cours de l'exercice 2014, CYO a réalisé des campagnes de recherche de fuites qui ont été orientées par les résultats de la sectorisation : suivi du débit minimum et de l'indice linéaire de pertes des secteurs.

L'organisation de la recherche de fuites s'inscrit en trois phases :

- Préalocalisation par la mise en place de capteurs acoustiques autonomes sur réseau durant 24 heures minimum
- Analyse des résultats enregistrés par capteurs pour définir les zones potentiellement fuyardes à inspecter plus précisément
- Validation et localisation des fuites par notre unité de recherche de fuite par corrélation acoustique

Les fuites détectées peuvent ensuite donner lieu aux arrêts d'eau programmés pour les réparations nécessaires.

La diminution du débit minimum peut s'évaluer immédiatement après réparation d'une fuite :



Le VMD signifie Volume Mis en Distribution. Il correspond à la somme des flux entrants moins la somme des flux sortants sur un secteur délimité.

Secteur de distribution	Linéaire inspecté (ml) par prélocalisation	Linéaire inspecté (ml) en corrélation
Boisemont et Courdimanche village	0	2 497
Cergy Préfecture Cote 112	63 106	4 751
Cergy Ville Nouvelle	0	1 659
Courdimanche Ville Nouvelle côte 170	0	2 120
Eragny Nord - ZI de Bellevue	0	3 432
Eragny Sud	0	300
Jouy le Moutier Village	0	1 440
Jouy le Moutier Ville Nouvelle	45 823	9 239
Maurecourt	20 856	3 032
Osny Pontoise Cote 112	19 050	3 645
Menucourt	3 296	880
Osny la Groue	0	50
Osny l'Oseraie	0	1 127
Osny Pigeonnier	22 486	4 448
Pontoise bas	24 681	14 302
Pontoise Haut	0	888
Saint Ouen l'Aumône - Le Parc	25 990	8 410
Saint Ouen l'Aumône Epluches	13 092	4 160
Saint Ouen l'Aumône ZI du vert Galant	0	80
Vauréal et Cergy Villages	18 721	2 485
Vauréal Ville Nouvelle	0	455
Indéterminé	0	0
Total	257 101	69 400

En complément des recherches de fuites réalisées par prélocalisation, notre unité spécialisée en recherche et localisation de fuites a inspecté le linéaire renseigné dans la colonne droite en corrélation.

→ Arrêts d'eau réalisés

La liste des interruptions de la distribution d'eau potable programmées et non programmées au cours de l'année 2014 est présentée annexe 6.7.

108 arrêts d'eau non programmés ont été réalisés en 2014.

48 arrêts d'eau programmés ont été réalisés en 2014.

3.2.2. LES RENOUVELLEMENTS REALISES

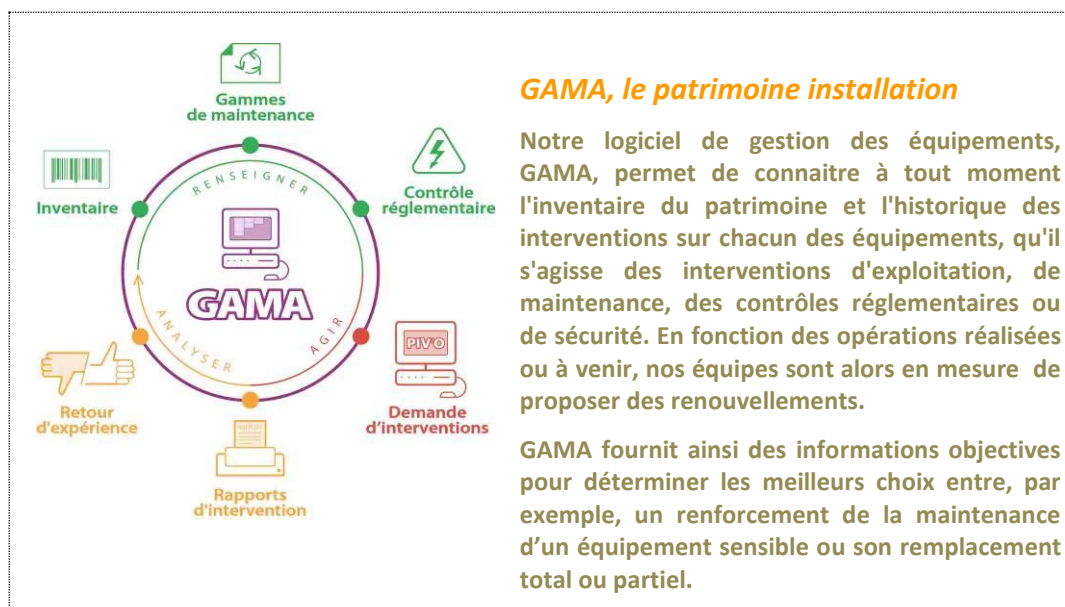
Le renouvellement des installations techniques du service est un aspect important de l'exploitation d'un service d'eau ou d'assainissement. Il conditionne l'avenir à court et long termes du service et, sur un cycle de vie complet des installations, peut représenter de l'ordre de 10 % des coûts. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

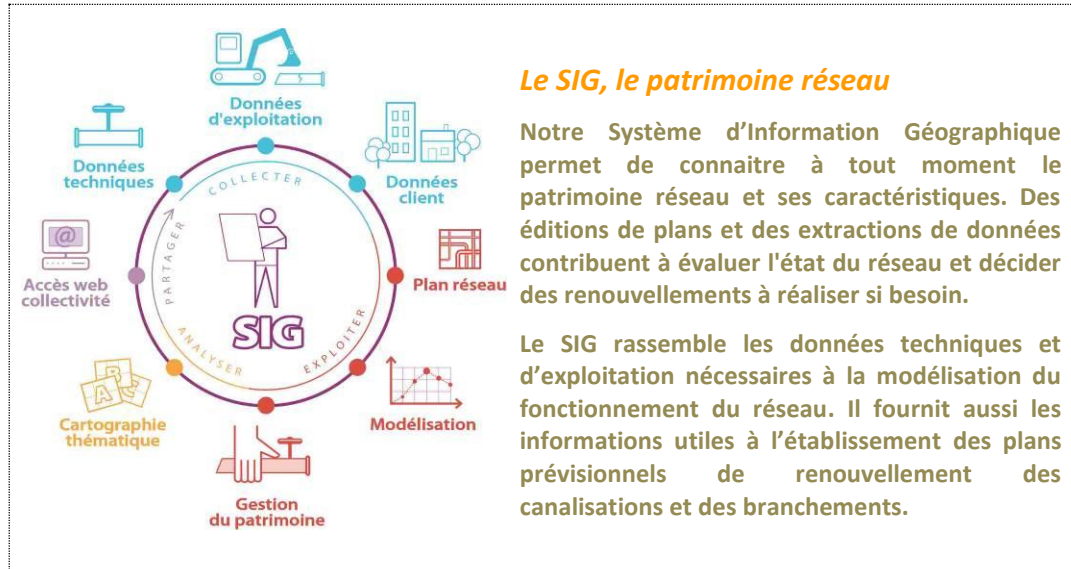
Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements de réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

De façon générale, la sélection des équipements se base sur l'expérience des hommes de terrain, des experts métier, des équipes support, avec l'appui de plateformes de tests et de programmes de R&D, visant à retenir le meilleur rapport qualité/fiabilité/coût/durée de vie.

Le développement d'outils avancés de gestion du patrimoine a permis la gestion de centaines d'installations (par exemple environ 700 usines de traitement d'eau potable en France), ainsi que le suivi des 200.000 km de réseaux d'eau potable et des équipements associés. Si nécessaire, des outils de modélisation peuvent être utilisés pour dimensionner très précisément les installations lors de leur remplacement.





En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité du parc de compteurs.

En France, le contrôle en service des compteurs d'eau froide potable est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, CYO a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal inférieur ou égal à DN32 sont vérifiés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Dans ce contexte réglementaire, CYO fait vérifier les compteurs par des laboratoires accrédités et reconnus par l'Etat. Les lots de compteurs vérifiés depuis 2012 ont montré un taux de conformité supérieur à 90 %. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

→ *Les installations*

Libellé installation	Date de réalisation	Commentaires
RESERVOIR COURDIMANCHE 2500M3	Janvier	RENOUVELLEMENT ONDULEUR
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Janvier	RENOUVELLEMENT POMPE DE RECIRCULATION ECHANGEUR D'IONS
USINE DE SURPRESSION DE JOUY LE MOUTIER RUE D'ECANCOURT	Janvier	RENOUVELLEMENT VARIATEUR N°1
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Février	RENOUVELLEMENT POMPE DE RÉGÉNÉRATION N°2
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Janvier	RENOUVELLEMENT ANALYSEUR NITRATES
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'OSNY RUE HENRI LECHAUGUETTE	Décembre	RENOUVELLEMENT BARRIÈRE GARDE CORPS
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'OSNY RUE HENRI LECHAUGUETTE	Mars	RENOUVELLEMENT HYDROÉJECTEUR+
VANNE MOTORISÉE DE SAINT OUEN L'AUMONE PLACE CARNOT	Juin	RENOUVELLEMENT ECHELLE DE DESCENTE
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Décembre	RÉNOVATION ÉCHANGEUSE D'IONS
RÉSERVOIR D'OSNY MARCOUVILLE 3000 M3	Juin	RENOUVELLEMENT CLAPET REFOULEMENT
RÉSERVOIR DE PONTOISE RUE CLAUDE DEBUSSY	Mai	RENOUVELLEMENT DÉSHUMIDIFICATEUR
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Mai	RENOUVELLEMENT DISJONCTEUR POMPE DE REPRISE 2
USINE DE SURPRESSION DE JOUY LE MOUTIER RUE D'ECANCOURT	Juillet	REPLACEMENT VARIATEUR N°2
RÉSERVOIR D'OSNY MARCOUVILLE 3000 M3	2014	RENOVATION PARTIELLE DE LA CLOTURE
RÉSERVOIR D'OSNY MARCOUVILLE 3000 M3	Décembre	RÉNOVATION VIDANGE
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Décembre	RÉNOVATION POMPE DE REPRISE 2
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Août	RENOUVELLEMENT BY-PASS AUTO- ÉCHANGEUR
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MONTGEROULT RUE DE LA VALLÉE MILLET	Décembre	RENOUVELLEMENT ANTI-BÉLIER

RÉSERVOIR D'OSNY LE PIGEONNIER	Décembre	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUE VIDANGE TROP-PLEIN
RÉSERVOIR D'OSNY MARCOUVILLE 3000 M3	Décembre	RÉNOVATION POMPE 360 M3/H
SECTORISATION DE CERGY DÉBITMÈTRE RUE DU PETIT ALBI	Septembre	RENOUVELLEMENT TELEGESTION DÉBITMÈTRE
FORAGE DE CONDECOURT	Décembre	RENOUVELLEMENT ANTI-BÉLIER
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Décembre	RENOUVELLEMENT CONDUCTIMÈTRE
FORAGE DE SAGY CHARDRONVILLE	Décembre	RENOUVELLEMENT ANTI-BÉLIER
RÉSERVOIR D'OSNY MARCOUVILLE 3000 M3	Décembre	RENOUVELLEMENT POMPE 2 DE 180M3/H
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Décembre	RENOUVELLEMENT TRANSMETTEUR TÉLÉGESTION
FORAGE DE SAGY CHARDRONVILLE	Décembre	RENOUVELLEMENT TÉLÉGESTION
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'OSNY RUE HENRI LECHAUGUETTE	Décembre	RENOUVELLEMENT VENTILATION BÂCHES
USINE DE SURPRESSION DE PONTOISE LES LARRIS	Décembre	RENOUVELLEMENT CELLULES HT
RÉSERVOIR DE BOISEMONT HAUT	Octobre	SECURISATION ECHELLE EXTÉRIEURE
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'OSNY RUE HENRI LECHAUGUETTE	Novembre	RENOUVELLEMENT PANNEAU INVERSION CHLORE
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'OSNY RUE HENRI LECHAUGUETTE	Décembre	REVISION POMPE DE REPRISE N°1
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MONTGEROULT VALLÉE MILLET	Décembre	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUE REFOULEMENT
RÉSERVOIR DE BOISEMONT 75 M3	Décembre	RENOUVELLEMENT ÉCHELLE INTERIEURE

→ *Les réseaux*

Commune	Description	Diamètre (mm)	Linéaire (ml)	Linéaire équivalent 100 mm (ml)
St Ouen l'Aumone	Rue du Parc	60	330	274
St Ouen l'Aumone	Rue de Liesse	200	280	403
St Ouen l'Aumone	Rue de Liesse	100	180	180
Pontoise	Rue Pierre Butin	200	170	245
Pontoise	Rue Alexandre Prachay	100	240	240
Pontoise	Rue Jean-Paul Soutumier	200	400	576
Pontoise	Rue Adrien Lemoine	150	232	283
Pontoise	Rue St Martin	200	12	17
Pontoise	Rue de Rouen	200	405	583
Pontoise	Avenue du G ^{al} Delarue	100	155	155
Osny	Rue de Cergy	150	238	290
Eragny	Chemin du Bois Doré	63	64	53
Jouy-Le-Moutier	Rue de la Palestre	63	105	87
Cergy	Chemin des Patis	50	40	33
Total			2 851	3 419

Le linéaire de réseau renouvelé en 2014 par le délégataire s'élève à 2 851 ml tous diamètres et correspond à 3 419 ml de canalisations « équivalent diamètre 100 mm ».

Le linéaire moyen renouvelé sur les 5 dernières années est de 3 629 ml équivalent DN100.

Il est à noter qu'avec l'intégration de la commune de Maurecourt, le linéaire de réseau moyen annuel contractuel en diamètre 100 mm à renouveler est de 3 651 ml.

→ **Les branchements**

Renouvellement des branchements plomb	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de branchements	33 425	33 534	33 605	35 194	35 200
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	1 616	1 160	753	68	46
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre (***)</i>	5%	3%	2%	0,2%	0,1%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	615	748	745	490	79
Branchements réalisés dans l'année	118	132	157	128	163
Branchements supprimés dans l'année	3	4	6	3	0

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégué

(***) Non comptés les branchements dont le matériau n'est pas déterminé

Il est à noter que le nombre de branchements indiqué en 2009 incluait les branchements inactifs (sans contrat).

La liste détaillée des branchements plomb renouvelés en 2014 est présentée ci-dessous. Les 46 branchements plomb restant seront renouvelés en 2015 sur le budget de renouvellement des branchements plomb alloué en 2013.

Commune	Adresse	Total
CERGY	CHEMIN DE LA VOIRIE	1
	3 RUE DE VAUREAL	1
	9 PLACE DE L'EGLISE	1
	5 PLACE DE LA REPUBLIQUE	1
	55 RUE DE VAUREAL	1
	25 RUE ST MARTIN	1
	51 RUE DE VAUREAL	1
Total CERGY		7
COURDIMANCHE	21 MARECHAL LECLERC	1
	9 RUE FLEURY	1
	2 RUE VIEILLE ST MARTIN	1
	3 IMPASSE ST LOUIS	1
Total COURDIMANCHE		4
JOUY-LE-MOUTIER	RUE DE LA VALLEE	1
	2 RUE DU CLOS	1
	4 RUE DU CLOS	1
	15 RUE DES PENDANTS	1
Total JOUY-LE-MOUTIER		4
MAURECOURT	34 RUE DE L'EPERON	1
	6 SENTE DES BUIS	2
Total MAURECOURT		3
MENCOURT	2 IMPASSE LEON BLUM	1
	13 RUE DU MARECHAL LECLERC	1
	10 IMPASSE RAYMOND POINCARE	1
	18 MARECHAL DE TASSIGNY	1
Total MENCOURT		4

Commune	Adresse	Total
PONTOISE	7 LE CHARPENTIER	1
	AVENUE DU G. SCHMIDT	1
	6 IMPASSE CHABANNE	1
	47 BIS ROUTE D'ANVERS	1
	36 RUE DE GISORS	1
	37 RUE DE GISORS	1
	7 BIS RUE PIERRE LAVOYSE	1
	6 RUE ST MARTIN	1
	67 RUE DE GISORS	1
	76 RUE PIERRE BUTIN	1
	49 BOULEVARD J, TETE	1
	6 RUE DE LA BRETONNERIE	1
	11 RUE DES ROULIES	1
	9 AVENUE GENERAL SCHIMITZ	1
	8 RUE LEMERCIER	1
	7 PLACE DE L'HARENGERIE	1
	3 PLACE DE COUBERTIN	1
	3 RUE DESCARTES	1
	6 RUE DESCARTES	1
	51 RUE DE GISORS	1
	4 ADRIEN LEMOINE	1
	9 TER ADRIEN LEMOINE	1
	11 ADRIEN LEMOINE	1
	121 RUE ST JEAN	1
	75 RUE P. BUTIN	1
	59 RUE VICTOR HUGO	1
	19 BOULEVARD CH. BOLTICOURT	1
	1 RUE MILLET	1
	7 RUE PASTEUR	1
	8 SENTE DU MOULIN BUNON	1
	8 RUE PAUL CEZANNE	1
	33 ALEX PRACHAY	1
	7 RUE GAMBETTA	1
	9 RUE GAMBETTA	1
Total PONTOISE		34

Commune	Adresse	Total
SAINT-OUEN-L'AUMONE	22 AVENUE DE VERDUN	1
	24 AVENUE DE VERDUN	1
	61 QUAI DE L'ECLUSE	1
	25 QUAI DE L'ECLUSE	1
	57 RUE DE PARIS	1
	43 RUE DE PARIS	1
	15 RUE EDOUARD BRANLY	1
	57 GENERAL LECLERC	1
	26 RUE DU MAIL	1
	17 RUE PIERRE BROSSOLETTE	1
	3 RUE PIERRE BROSSOLETTE	1
	5 AVENUE DE VERDUN	1
	38 RUE DE MAUBUISSON	1
	11 CHEMIN DE MAUBUISSON	1
	13 CHEMIN DE MAUBUISSON	1
	62 RUE DU MAIL	1
	20 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	1
	11 BIS RUE PRADIRE	1
	1 BIS RUE DU MAIL	1
	16 AVENUE DE VERDUN	1
18 AVENUE DE VERDUN	1	
20 AVENUE DE VERDUN	1	
Total SAINT-OUEN-L'AUMONE		22
VAUREAL	CHEMIN DES CATS	1
Total VAUREAL		1
Total général		79

3.2.3. LES TRAVAUX NEUFS REALISES

→ *Les installations*

Travaux réalisés par le délégataire :

Aucun travaux d'investissement réalisés par le délégataire en 2014.

Travaux réalisés par la collectivité:

La CACP a procédé en 2014 aux comblements des forages de Marcouville, Eragny, Cergy 2 et Vallée Millet Craie.

→ *Les branchements neufs*

En 2014, 163 branchements neufs ont été réalisés par le délégataire. La synthèse par commune est présentée ci-dessous. La liste détaillée des branchements neufs est présentée en Annexe 5.8.

Commune	Total
BOISEMONT	1
CERGY	23
COURDIMANCHE	4
ERAGNY	7
JOUY LE MOUTIER	4
MAURECOURT	4
NEUVILLE SUR OISE	5
OSNY	45
PONTOISE	25
PUISEUX PONTOISE	2
ST OUEN L AUMONE	33
VAUREAL	10
Total général	163

3.3. Les recommandations de CYO sur les évolutions à prévoir

L'expertise développée par CYO permet soit d'apporter les conseils à la Collectivité utiles à l'établissement de ses priorités patrimoniales, soit d'optimiser le renouvellement dont elle a la charge dans une perspective de gestion durable du service.

La Collectivité pourra être conseillée afin d'avoir une vision d'ensemble sur le patrimoine et ainsi les évolutions à apporter pour une bonne adaptation du service public de l'eau. Ces conseils porteront sur :

- Le choix d'équipements garantissant la performance des ouvrages Usines et Réseau
- Le choix d'équipements fiables et adaptés qui assure une qualité durable du parc compteurs et le remplacement préventif des modèles de compteurs susceptibles de ne plus satisfaire à la qualité requise.

→ La situation des biens

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires
Canalisations	Boucle sud	Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la CACP	Construction de la station de surpression (Neuville) à concrétiser. Permis de construire préparé en 2013 par le délégataire Modification du PLU par la commune de Neuville en avril 2015. Le permis de construire sera déposé par la suite. La construction est prévue à partir de septembre 2015. Opération prévue au contrat de délégation.
Canalisations	Pontoise « Traversée de l'Oise »	Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la CACP.	Travaux hors raccordements réalisés en 2011. Opération prévue au contrat de délégation. Difficultés liées à l'alimentation de la résidence Saint Louis raccordée sur le feeder. Plusieurs solutions techniques proposées. Le chantier sera finalisé en 2015, début du chantier en septembre.
Réservoir	Osny La Groupe	Réservoir mis hors service en décembre 2012.	La mise en service du réservoir de l'Oseraie a été réalisée en décembre 2012. La démolition prévue au contrat sera réalisée par CYO en 2015 (deuxième, semestre). Permis de démolir obtenu et référé préventif engagé en avril 2015.

Réservoir	Eragny-Sur-Oise	Réservoir hors service depuis environ 30 ans	La démolition prévue au contrat sera réalisée par CYO au cours du deuxième, semestre 2015. Autorisation de démolir obtenu et référé préventif engagé en avril 2015.
Captage	Cergy 3	Périmètre de protection DUP Demande d'augmentation du débit d'exploitation de Cergy 3 permettant de compenser la baisse de débit d'exploitation sur Cergy 1	Études hydrogéologique et environnementales réalisées. Investigations complémentaires demandées par la Police de l'Eau : Modélisation de la nappe alluviale et impact sur le milieu naturel réalisée sous maîtrise d'œuvre CYO. En attente de l'avis de l'hydrogéologue agréé.
Usine	Menucourt	Inspection ARS	En 2013, l'ARS a réalisé une inspection de l'usine de Menucourt. L'objectif était de vérifier le respect de la réglementation générale et des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'usine de traitement du 7/4/2003. Les points relevés (recommandations et injonctions) ont été traités en 2014.
Usine	Menucourt	Fonctionnement imparfait de la file de traitement des nitrates	Le délégataire engagera en 2015 les travaux de modification du bidon contenant les résines échangeuses d'ions pour fiabiliser l'installation.
Réservoir	OSNY Pigeonnier 1000 m3	Etanchéité des cuves présentant des dégradations	Le délégataire procédera en 2015 à la réfection complète de l'étanchéité intérieure du réservoir.
Traitement	Osny Usine de traitement du fer	La filière de traitement n'a pas fait l'objet d'une autorisation de la Préfecture au nom de la CACP	Le délégataire présentera à la CACP un dossier de demande d'autorisation de traitement en 2015
	Bâche de stockage 120 m3	Ventilations sur le capot à revoir	Les travaux de sécurisation seront réalisés début 2015.
Réservoir	Marcouville 3000 m3	Etanchéité des cuves présentant des dégradations ponctuelles	Le délégataire fera un diagnostic des ouvrages en 2015 et proposera un programme de travaux de réfection de l'étanchéité intérieure.

3.4. Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de surpression, usines de traitement, réservoirs, bâtiments... constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en bon état des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un système d'information géographique. L'analyse de ces données permet d'apporter à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. CYO est à même de procéder au bon moment aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités en matière de travaux d'investissement et de renouvellement.

3.4.1. L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX ET LA SYNTHESE DES OPERATIONS REALISEES [P103.2]

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020. Pour les réseaux d'eau, l'article 161 de la loi Grenelle 2 fixe deux objectifs :

- Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux ;
- Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains.

Rappels des obligations réglementaires issues de la loi Grenelle 2

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance initiale du 31 décembre 2013, les collectivités doivent :

- Etablir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte, est supérieur au seuil, dit « Grenelle 2 » défini dans le décret.

L'article 36 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 reporte au 31 décembre 2014 (et non plus au 31 décembre 2013) l'échéance à laquelle les collectivités doivent avoir établi le descriptif détaillé de leurs réseaux et précise les conditions à satisfaire par le service pour que, le cas échéant, évite le doublement de la redevance prévu au décret du 27 janvier 2012.

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service à travers un nouveau barème sur 120 points de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (précédent barème sur 100 points). Pour s'assurer que le service dispose du descriptif détaillé, l'indice devra atteindre un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles.

- 🔹 0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;
- 🔹 + 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- 🔹 + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- 🔹 + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
- 🔹 + 5 points : connaissance des informations sur les diamètres et matériaux pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.
- 🔹 + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- 🔹 + 3 points : connaissance des informations sur les dates ou périodes de pose pour au moins 80% du linéaire total des réseaux.

Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- 🔹 + 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;
- 🔹 + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;
- 🔹 + 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- 🔹 + 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;
- 🔹 + 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;
- 🔹 + 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;
- 🔹 + 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) ;

💧 **+ 5 points** : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Calculée sur le barème de 120 points, la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2014 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2013	2014
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	95	98

En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du 27 janvier 2012.

Toutefois, un plan d'action pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Ce plan d'action visera à compléter l'inventaire des canalisations par des informations relatives à leur date de pose (à défaut, leur période de pose) et/ou à leur matériau et diamètre.

Les modalités d'accès aux informations complémentaires à recueillir, ou la confirmation de celles partiellement disponibles mais sujettes à de fortes incertitudes, seront à définir selon l'historique des informations dont dispose vos services. A titre d'exemple, la période de pose des canalisations peut être indirectement identifiée par le biais des phases successives d'urbanisation du territoire.

Dans le cadre de sa mission de délégataire du service, CYO procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.4.2. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX [P107.2]

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux [P107.2] est de **0,37 %**. Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable, en ajoutant aux valeurs de la 2^{ème} ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

	2010	2011	2012	2013	2014
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	697 405	698 730	700 160	728 308	728 068
Longueur renouvelée totale (ml)	3 491	2 625	1 927	2 650	2 851
Longueur renouvelée par le délégataire en équivalent (DN 100 ml)	3 426	2 722	4 455	4 122	3 419

Le détail du renouvellement des canalisations réalisé au cours de l'exercice 2014 est présenté à la page 65.



4.

LES ENGAGEMENTS DE CYO

4.1. Les services aux clients

Une relation multiple est proposée aux clients du service de l'eau. Afin d'offrir plus de conseils, plus d'informations et aussi plus de réactivité dans le cas de situations exceptionnelles, des points de contact variés et complémentaires sont accessibles aux clients :



Les services proposés aux clients sont l'accueil de proximité, le Centre d'appel basé à Cergy, le choix des différents modes de paiement, les propositions de rendez-vous, dans une plage horaire définie et limitée à deux heures.

Toute interruption importante du service de l'eau donne lieu à une intervention d'un technicien :

- au préalable dans les deux heures en zone urbaine dans le cas d'interventions programmées,
- dans les quatre heures en zone rurale, lorsqu'il s'agit d'interruptions accidentelles ;

En cas de crise, nous avertissons les clients concernés via un système d'alerte téléphonique.

CYO améliore en continu son offre clientèle ainsi que ses services techniques (télé-relevé), pour un confort maximal des abonnés et une relation simple et pratique apportant toutes les réponses aux attentes de chacun.



4.1.1. LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION

→ Les abonnés du service

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis [D101.0] figurent au tableau suivant :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	34 030	34 345	34 880	35289	36647	36758	0.30%
Clients municipaux	668	676	682	688	674	665	-1.34%
dont bâtiments communaux	507	516	523	524	513	510	-0.58%
dont appareils publics	161	160	159	164	161	155	-3.73%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	190 883	192 451	192 038	194 404	199 272	201 121	0.93%

→ Les données par commune

Le détail des abonnés par commune et par activité est disponible ci-dessous :

	Municipaux	Ordinaire	Public	TOTAL
BOISEMONT	5	292	1	298
CERGY	99	6 758	61	6 918
COURDIMANCHE	14	1 569	3	1 586
ERAGNY	46	3 072	6	3 124
JOUY LE MOUTIER	49	4 457	8	4 514
MAURECOURT	6	1 369	1	1 376
MENUCOURT	18	1 703	5	1 726
NEUVILLE SUR OISE	14	609	3	626
OSNY	55	4 204	6	4 265
PONTOISE	84	3 833	30	3 947
PUISEUX PONTOISE	5	157	0	162
ST OUEN L AUMONE	68	3 968	25	4 061
VAUREAL	47	4 102	6	4 155
TOTAL	510	36 093	155	36 758

→ Les principaux indicateurs de la gestion clientèle

La synthèse ci-dessous présente l'activité clientèle au cours de l'exercice 2014 pour les motifs de demande suivants :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	TOTAL
Arrêt de compte	169	168	146	113	140	156	249	143	196	191	139	150	1 960
Chgt de payeur	81	72	76	70	79	47	86	62	72	90	61	46	842
Contrat Rens	22	27	15	7	13	17	17	11	11	22	14	10	186
Dégrèvement	18	8	17	12	16	8	15	12	15	18	4	10	153
Détail Facture Rens	10	2	2	1		1	4	1	1	1	2		25
Duplicata	43	81	40	40	37	23	43	45	39	62	33	38	524
Mensualisation	95	60	100	66	61	78	94	46	98	134	87	46	965

4.1.2. LA SATISFACTION DES CLIENTS

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, un baromètre de satisfaction est réalisé tous les semestres.

Ce baromètre porte à la fois sur :

- la qualité de l'eau,
- la qualité de la relation avec l'abonné : accueil par les conseillers du Centre d'appel, par ceux de l'accueil de proximité,...
- la disponibilité et la ponctualité des équipes d'intervention clients : respect des plages de rendez-vous,...
- la qualité de l'information adressée aux abonnés,
- la qualité des travaux réalisés (travaux de branchements notamment).

Les résultats pour notre Région en décembre 2014 sont :

	2014
Satisfaction globale	82,79
La continuité de service	95,62
La qualité de l'eau distribuée	77,21
Le niveau de prix facturé	39,88
La qualité du service client offert aux abonnés	78,85
Le traitement des nouveaux abonnements	77,50
L'information délivrée aux abonnés	78,27



Composition de votre eau !

Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque abonné peut demander la composition de son eau.



Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client.

→ **Le taux de respect d'ouverture des branchements [D151.0]&[P152.1]**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	228	490	443	379	426	370
Nombre de branchements ouverts dans le délai	228	490	443	379	426	370

→ **Les taux de réclamations écrites et orales**

En 2014, le taux de réclamations écrites [P155.1] pour votre service est de **1,42/ 1000 abonnés**.

Le taux de réclamations 2013 a été modifié en ne prenant en compte que les réclamations écrites.

	2013	2014
Taux de réclamations écrites ([P155.1])	2,02	1,42
Nombre d'abonnés	36 647	36 747
Nombre de réclamations écrites	74	52
Taux de réclamations orales	6,79	8,00
Nombre d'abonnés	36 647	36 747
Nombre de réclamations orales	249	294

→ *Les interruptions non-programmées du service public de l'eau*

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des clients.

Une information téléphonique des clients est réalisée en cas d'interruption du service programmée (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

En 2014, le taux d'interruption de service **[P151.1]** pour votre service est de 2.94/ 1000 abonnés.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	0,99	1,26	1,45	2,62	2,94
Nombre d'interruptions de service	34	44	51	96	108
Nombre d'abonnés (clients)	34 345	34 880	35 289	36 647	36 758

En 2013 et 2014, les arrêts d'eau non programmés prennent en compte les interruptions de services de courtes durées liées à des fuites sur branchements (robinet de prise en charge) contrairement aux années précédentes. Par ailleurs, le nombre de réparations de fuites est en hausse en 2014.

→ *Les motifs principaux de demandes d'information et des réclamations*

En 2014, le taux de réclamations écrites **[P155.1]** pour votre service est de 1,42/1000 abonnés.

Le bilan des demandes et des réclamations est disponible ci-dessous :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Reclamation sur consommation	1	0	0	1	0	2	2	1	1	2	2	3	15
Reclamation contrat	0	1	1	0	0	1	0	0	2	0	1	2	8
Reclamation sur montant de facture	0	1	0	1	1	0	1	1	0	2	1	4	12
Reclamation sur problème technique	2	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	1	6
Reclamation Qualité Service	0	2	0	1	0	0	0	1	1	1	2	1	9
Reclamation relevé du compteur	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2
Reclamation sur remboursement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	4	1	4	2	4	4	3	4	5	6	12	52

4.1.3. L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS

Assurer l'accès de tous au service public est une priorité pour votre collectivité et pour CYO. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau.
- Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, CYO participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

→ **Montant des abandons de créance et total des aides accordées par CYO [P109.0] en 2014 :**

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2011	2012	2013	2014
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	99	55	308	154
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	11 512	4 160	13 316	9 486
Volume vendu selon le décret (m3)	9 997 662	10 155 639	10 402 943	10 624 408

En partenariat avec les services sociaux, CYO s'engage à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour éviter les coupures d'eau et faciliter l'accès à l'eau.

Pour les foyers en grande difficulté financière, CYO participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre d'une convention signée entre Veolia Eau et le département du Val d'Oise. En 2014, **54** dossiers ont été instruits pour un montant de **5 389€**.

CYO a mis en place un dispositif de solidarité, les « chèques eau », afin d'aider les personnes en difficulté. CYO apporte, par ce dispositif concrétisé par l'intermédiaire d'une convention signée entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et les Centres Communaux d'Action Sociale des Communes qui la composent, une ressource supplémentaire aux différents services sociaux sous la forme de « chèques eau » (modèle chèque énergie). Cette ressource supplémentaire attribuée par les CCAS aux usagers en situation difficile leur permet de régler une partie de leur facture d'eau.

Le montant des chèques eau utilisé en 2014 s'élève à 40 253 euros.

L'indicateur du décret [P 109.0] est de **0,0047** pour 2014. Cet indicateur correspond au montant des chèques eau ajouté au montant des abandons de créances et des versements à un fonds de solidarité par le délégataire divisé par le volume vendu.

Taux d'impayés

Le taux d'impayés est calculé à **0,57%** et représente le pourcentage du montant des factures émises au titre de l'exercice 2013 et non payées au 31/12/2014.

Nombre d'abonnés en prélèvement et mensualisés

La possibilité de paiement par mensualisation est accessible aux usagers, le nombre d'échéanciers ouverts en 2014 par commune est présenté dans le tableau ci-après :

	2009	2010	2011	2012 (*)	2013	2014	N/N-1
Nombre d'abonnés mensualisés	2 744	3 101	3 201	3 433	3 901	4 273	9.5%
Nombre d'abonnés prélevés	8 828	10 106	10 583	11 630	10 582	10 716	1.3%

*Le nombre d'abonnés prélevés en 2012 incluait les abonnés résiliés. Les autres années, le nombre indiqué concerne seulement les abonnés prélevés en situation de facturation.

Factures émises

Le nombre de factures émises en 2014 s'élève à **151 094**.

4.2. Les équipes et moyens au service du territoire

4.2.1. LE SERVICE

CYO est une filiale de VEOLIA Eau qui mobilise des moyens nationaux, régionaux et locaux pour vous apporter toute son expertise et garantir une haute performance de service.

→ Les fonctions support : des services experts

Chaque Direction Régionale de Veolia Eau dispose de services experts dans les domaines de :

- ◆ la clientèle
- ◆ la maîtrise technique et l'aide à l'exploitation
- ◆ la qualité, la sécurité et l'environnement
- ◆ les ressources humaines et la formation
- ◆ la finance
- ◆ l'informatique technique et de gestion
- ◆ la communication
- ◆ la veille juridique et réglementaire.

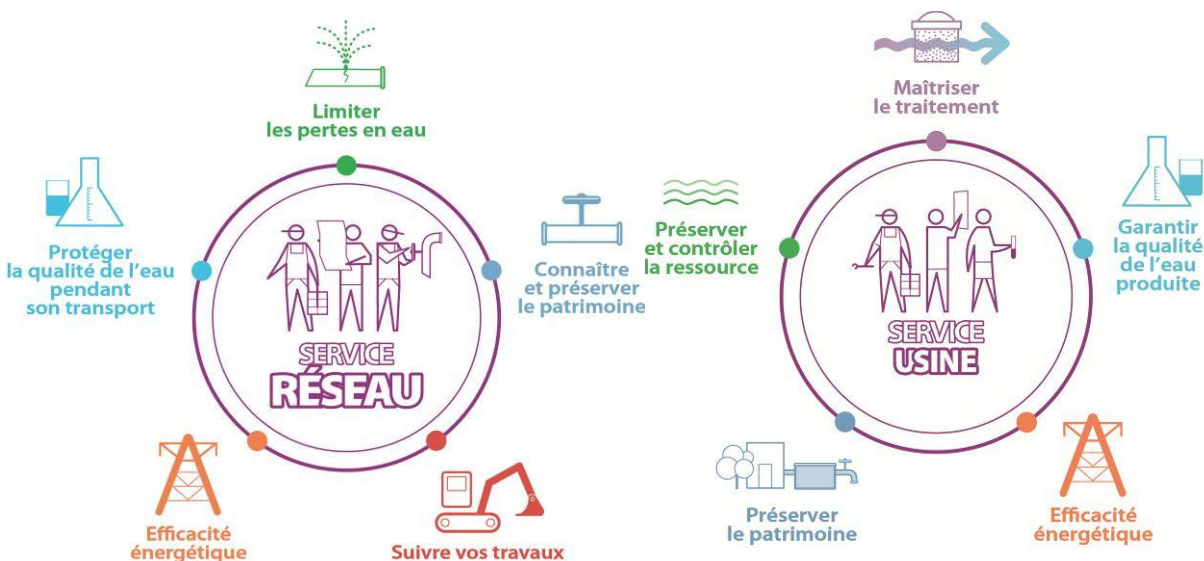
Garante de la bonne exécution des contrats de gestion déléguée, la Direction Régionale, en lien avec la Direction Nationale, détermine les orientations et les objectifs de performance durable tout en améliorant la qualité du service.

→ L'organisation locale : mettre nos compétences au plus près du terrain

En 2012, Veolia Eau a développé une nouvelle vision métier en organisant ses compétences au plus près du terrain.

Deux filières métiers ont été créées :

- ◆ une filière dédiée à la clientèle
- ◆ une filière exploitation structurée autour de services réseaux et usines, eau et assainissement,



Afin de renforcer la proximité avec ses clients VEOLIA Eau a créé une fonction de Responsable de Contrat. Chaque collectivité dispose ainsi d'un interlocuteur dédié.

Pour CYO, la gestion du service public de l'eau potable des habitants des 13 communes formant la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP) est assurée par le personnel de VEOLIA Eau :

- Cergy – 13 rue de la pompe : Direction du service, services supports, service clientèle, accueil clientèle et exploitation usines eau potable ;
- Cergy le Haut : Centre d'appel client ;
- Saint-Ouen-l'Aumône – rue de Saint Hilaire : exploitation et travaux réseaux eau potable.

4.2.2. L'ORGANISATION DU CENTRE OUEST EN 2014

Le Centre Ouest regroupe 3 directions et 7 services d'exploitation.

La direction exploitation apporte notamment son expertise et son soutien à l'exploitation à travers 4 services :

- Méthodes et planification

Il assure le pilotage centralisé de toutes les interventions des techniciens, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

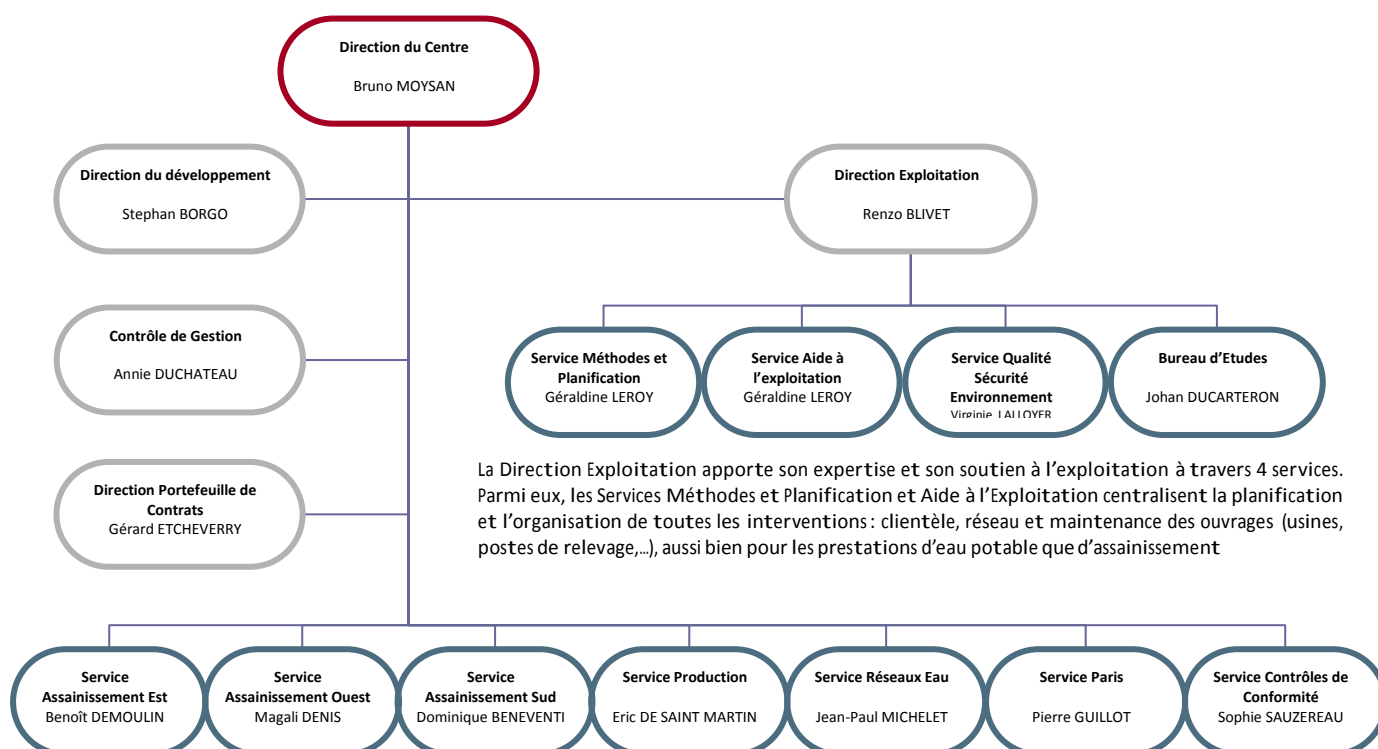
- Aide à l'exploitation
- Qualité Sécurité Environnement

Le Centre Ouest est doté d'un animateur QSE, qui intervient auprès des services locaux en coordination avec le service régional, et qui veille à l'évaluation des risques, la définition d'objectifs, la réalisation des plans d'actions, les retours d'expérience à travers l'analyse des incidents et accidents et la préparation aux situations d'urgence.

- Bureau d'Etudes

7 services complètent ensuite cette organisation. Relais de proximité, ils assurent le fonctionnement courant des installations au plus près du terrain. Chaque service regroupe plusieurs unités.

L'organigramme du Centre Ouest



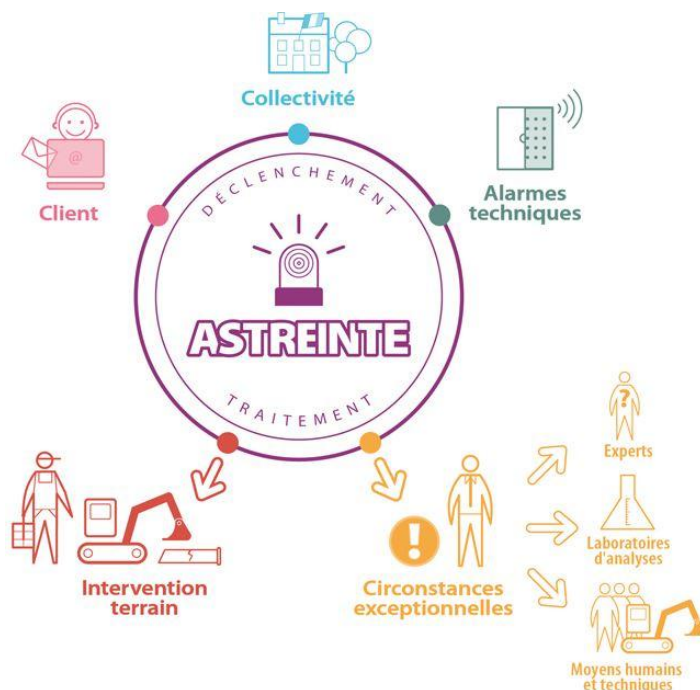
L'organisation du service clientèle :

La gestion clientèle sur le périmètre du Centre Ouest est assurée par 1 directeur de service (Mireille CAILLE) et 3 responsables d'unités :

- Relation clientèle et facturation ;
- Recouvrement et gestion sociale ;
- Intervention (plomberie et relève de compteur).

→ L'organisation de l'astreinte

Le service d'astreinte peut être mobilisé sur simple appel au Centre d'appel.



Le numéro de l'astreinte sur votre territoire est . **0 969 360 402**

A ce numéro, 7 jours/7 et 24h/24, un interlocuteur est à votre disposition pour prendre en charge toute demande d'intervention ou pour vous renseigner sur la nature et la localisation des incidents en cours de traitement sur votre commune.

4.2.3. DES MOYENS GARANTS DE LA PERFORMANCE

→ *Les outils informatiques d'exploitation :*

Nous utilisons des applications informatiques adaptées à nos besoins, pour l'ensemble de nos tâches d'exploitation :

- ◆ La gestion patrimoniale des usines
- ◆ La maintenance des équipements électromécaniques
- ◆ Le Système d'Information Géographique (SIG)
- ◆ La télésurveillance et la télégestion des installations
- ◆ Le suivi de la qualité de l'eau
- ◆ La planification et le suivi des interventions terrain
- ◆ La gestion clientèle

→ *Les bureaux mobiles :*

Les techniciens de terrain disposent de Smartphones, tablettes graphiques ou Netbook (mini ordinateurs portables).

Sur ces « bureaux mobiles », ils peuvent :

- ◆ Accéder à des informations techniques, à leur planning d'intervention ou encore à la procédure de maintenance d'un équipement,
- ◆ Etre alertés d'un dysfonctionnement, notamment par notre application de télésurveillance
- ◆ Agir à distance, par exemple, en modifiant la consigne d'un équipement télégéré (ouverture d'une vanne, régulation du débit d'une pompe...)
- ◆ Alimenter à tout moment et en tout lieu nos applications informatiques. Ils saisissent directement un rapport d'intervention, signalent un dysfonctionnement non urgent nécessitant une action corrective.

Ces outils renforcent leur réactivité. Ils facilitent les opérations de maintenance et le reporting.

4.2.4. LA CERTIFICATION DU SERVICE

L'intégralité des périmètres opérationnels de CYO est certifiée ISO 9001 ainsi qu'ISO 14 001.



Certificat

Certificate

N° 1996/6476.18

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU ILE-DE-FRANCE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE,
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES,
ACCUEIL ET SERVICE AUX CLIENTS,
TRAVAUX HYDRAULIQUES ASSOCIES,
POUR LES COLLECTIVITES ET LES INDUSTRIELS.**

**DRINKING WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION,
WASTE AND RAIN WATER COLLECTION AND TREATMENT,
CUSTOMER RECEPTION AND SERVICES,
RELATED HYDRAULIC WORKS,
ON BEHALF OF LOCAL BODIES AND INDUSTRIAL COMPANIES.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2008

et est déployé sur les sites de la région Ile-de-France pour les sociétés listées en annexe n°1
and is developed on the Ile-de-France locations for companies listed on appendix n°1

Siège : 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2014-04-09 2017-04-09

Le Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Le Représentant de l'Entreprise
On behalf of the Firm

F. MEAUX B. GODFROY



Certificat

Certificate

N° 2002/19565.13

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU ILE-DE-FRANCE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**EXPLOITATION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES URBAINES
ET DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.**

**URBAN WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT,
DRINKING WATER PRODUCTION AND SUPPLY.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2004

et est déployé sur les sites de la région Ile-de-France pour les sociétés listées en annexe n°1
and is developed on the Ile-de-France locations for companies listed on appendix n°1

Siège : 28 boulevard de Pesaro CS 10049 FR-92751 NANTERRE CEDEX

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2013-09-23 2016-09-23

Le Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Le Représentant de l'Entreprise
On behalf of the Firm

F. MEAUX B. GODFROY



Annexe

Appendix

Annexe / Appendix n°1

N° de certificat / certificate n°

1996/6476.18

VEOLIA EAU ILE-DE-FRANCE

Liste des sociétés entrant dans le périmètre de la certification :
List of companies within the certification scope:

Compagnie des Eaux de Maisons-Laffitte (CEML) 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX	Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX
Compagnie des Eaux de la Ville de Rambouillet (CER) 7, rue Tronson du coudey FR-75008 PARIS	Cergy-Pontoise Assainissement (CPA) 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX
CYO 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX	Equalia Services 9 rue de la Mare Blanche FR-77186 NOISIEL
Omnium de Traitement et de Valorisation Exploitation (OTV Exploitation) 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX	Ruas Michel Entreprise 787 Chemin des surveillance 2A La pétrole II FR-34400 LUNEL
Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO) rue du Thérain FR-60009 BEAUVAIS	Société des Eaux de Melun (SEM) 199, rue Foch - BP 597 - ZI Vaux-le-Petit FR-77005 MELUN CEDEX
Société Française de Distribution d'Eau (SFDE) 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX	VALYO 116, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny FR-77400 LAGNY-SUR-MARNE

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux (VE - CGE)
28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX

Système de management évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
Management system assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2008

Le Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Le Représentant de l'Entreprise
On behalf of the Firm

F. MEAUX



Annexe

Appendix

Annexe / Appendix n°1

N° de certificat / certificate n°

2002/19565.14

VEOLIA EAU ILE-DE-FRANCE

Liste des sociétés entrant dans le périmètre de la certification :
List of companies within the certification scope:

Compagnie des Eaux de Maisons-Laffitte (CEML) 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX	Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX
Compagnie des Eaux de la Ville de Rambouillet (CER) 7, rue Tronson du coudey FR-75008 PARIS	Cergy-Pontoise Assainissement (CPA) 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX
CYO 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX	Equalia Services 9 rue de la Mare Blanche FR-77186 NOISIEL
Omnium de Traitement et de Valorisation Exploitation (OTV Exploitation) 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX	Ruas Michel Entreprise 787 Chemin des surveillance 2A La pétrole II FR-34400 LUNEL
Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO) rue du Thérain FR-60009 BEAUVAIS	Société des Eaux de Melun (SEM) 199, rue Foch - BP 597 - ZI Vaux-le-Petit FR-77005 MELUN CEDEX
Société Française de Distribution d'Eau (SFDE) 28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX	VALYO 116, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny FR-77400 LAGNY-SUR-MARNE

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux (VE - CGE)
28 boulevard de Pesaro TSA 11177 FR-92739 NANTERRE CEDEX

Système de management évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
Management system assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2004

Le Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Le Représentant de l'Entreprise
On behalf of the Firm

F. MEAUX

4.3. L’empreinte environnementale

4.3.1. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d’eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses. L’indice d’avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d’évaluer ce processus.

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice d’avancement de la démarche de protection de la ressource	22 %	26 %	37 %	39 %	37 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d’avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2010	2011	2012	2013	2014
Captage de Vauréal	20 %	20 %	40 %	40 %	40 %
Forage Sade Osny	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Forage Puits Huilet (Forage Sade Osny)	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Forage Vallee Millet Sable	20 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Forage de Sagy Chardronville	20 %	20 %	40 %	40 %	40 %
Forage de Condécourt	20 %	20 %	40 %	40 %	40 %
Forage de Courdimanche	20 %	20 %	40 %	40 %	40 %
Forage Montgeroult Stade Craie	20 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Forage Montgeroult Stade Sable			40 %	40 %	40 %
Puits Cergy 1	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Puits Cergy 3	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Moyenne pondérée avec les volumes prélevés sur chaque ouvrage					37 %

En 2014, le calcul de l’indice global de protection des ressources propres à la Communauté d’Agglomération de Cergy-Pontoise est pondéré avec les volumes prélevés en 2014 par forage.

La valeur de l’indice d’avancement de la démarche de protection de la ressource est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l’hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d’une procédure de suivi de l’application de l’arrêté.

Les études hydrogéologiques et environnementales sont terminées pour l'ensemble des puits de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise. Elles ont été réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Val d'Oise.

L'avis de l'hydrogéologue agréé a été rendu en 2011 et 2012 pour le captage de Vauréal, le forage de Courdimanche, les forages de Sagy Chardronville et Sagy Condécourt, le forage de Vallée Millet et les forages de Montgeroult Stade. Les projets d'arrêtés sur ces forages ont été transmis en 2013 et les études technico-économiques ont fait l'objet d'un rapport provisoire en novembre 2013.

Un rapport définitif des études technico-économiques a été rendu en 2014 pour le captage de Vauréal, le forage de Courdimanche, le forage de Vallée Millet et les forages de Montgeroult Stade. Un dossier de DUP a été constitué fin 2014 pour le forage de Courdimanche en vue d'un dépôt en Préfecture début 2015.

L'étude d'incidence sur le forage de Cergy 3 s'est achevée en 2012. L'avis de l'hydrogéologue agréé est en cours de rédaction pour les forages de Cergy 1 et 3.

Les puits de Sagy Chardronville et Condécourt ont été classés comme captages prioritaires dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Les études de bassin d'alimentation de captage sont en cours.

4.3.2. L'ENERGIE



Un véritable management de la performance énergétique des installations est mis en oeuvre. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

→ Bilan énergétique du patrimoine

	2010	2011	2012	2013	2014
Energie relevée consommée (kWh)	2 769 683	2 718 496	2 943 046	2 839 545	3 006 869
Installation de production	2 424 030	2 568 880	2 838 606	2 371 309	2 546 684
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	304 452	118 004	79 630	458 378	431 591
Réservoir ou château d'eau	41 201	31 612	24 810	9 858	28 594

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

La hausse des consommations énergétique en 2014 correspond à la mise en service du réservoir de l'Oseraie. L'eau est pompée de la cuve basse à la cuve haute.

4.3.3. LES REACTIFS

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- Assurer une eau de qualité satisfaisante
- Réduire les quantités de réactifs à utiliser

→ *La consommation de réactifs*

Réactifs	Quantité	Commentaires
Sel	442 t	Usine de Menucourt
Chlore	1 520 kg	Ensemble des installations de production

L'usure des équipements a engendré une régénération incomplète des résines rendant nécessaire des lavages plus fréquents pour un maintien de la qualité d'eau en sortie d'usine (paramètre nitrates) et impliquant ainsi une surconsommation de réactifs (231t en 2013 et 442t en 2014, soit une évolution de 91,3%).

Les investissements réalisés en 2015 vont permettre de résoudre ce problème et de revenir à une consommation normale : modification de l'échangeur et du process de régénération des résines.

Dans le cadre de l'amélioration du process, le conductimètre sur l'usine de Menucourt a été ajouté afin de fiabiliser la régénération des résines. Le lavage des résines se poursuit ainsi jusqu'à atteindre un seuil inférieur à 1 100 $\mu\text{S}/\text{cm}$. En effet, lors d'une mauvaise régénération, un technicien est intervenu pour effectuer l'opération « manuellement », or le seuil haut en conductivité a été atteint mais n'a pas été remarqué par celui-ci. Pour pallier à ce dysfonctionnement d'ordre humain, nous avons rajouté un secours par l'intermédiaire de ce 2nd conductimètre.

4.3.4. LA VALORISATION DES DECHETS LIES AU SERVICE



Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

4.4. CYO, acteur économique et social du territoire

4.4.1. LA FORMATION ET LA SECURITE DES PERSONNES

La formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est au centre de la politique des ressources humaines.

Veolia est ainsi la seule entreprise de services en France à disposer de Campus dédiés aux métiers de l'environnement. Chaque année, ces Campus dispensent plus de 210 000 heures de formation aux salariés de l'entreprise.

En matière de sécurité, chaque salarié dispose des équipements de protection individuelle nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Des actions de sensibilisation sont menées dans toutes les unités opérationnelles pour promouvoir un comportement de sécurité au travail. L'évaluation annuelle des managers du Groupe intègre les résultats de l'entité dont ils ont la responsabilité.

4.4.2. LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Une implication forte dans les territoires d'intervention est essentielle. Cela se traduit dans votre collectivité par l'implication des équipes de la direction locale afin de :

- Mettre en place des actions favorisant l'emploi local,
- Participer à la vie associative
- Soutenir financièrement, ou par le biais de mécénat de compétences, des actions dynamisant la vie locale.

Ces actions s'inscrivent en complément des projets soutenus par la Fondation Veolia.



Veolia Force

La Fondation Veolia consacre chaque année des moyens importants au soutien de projets d'intérêt général porteurs de développement local, partout dans le monde.

Elle œuvre notamment en faveur de l'insertion professionnelle des plus démunis et des plus vulnérables, en soutenant des initiatives sociales locales parrainées par des collaborateurs du Groupe.

Sur la base du volontariat, 500 de nos collaborateurs interviennent partout dans le monde après une catastrophe, pour améliorer les conditions de vie des plus démunis ou encore pour apporter une aide d'urgence aux populations exposées à des crises majeures.



5.

LE RAPPORT FINANCIER DU SERVICE

5.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, codifié à l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

→ **Le CARE**

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

LIBELLE	2013	2014	Ecart
PRODUITS	19 893 314	19 708 359	-0,93%
Exploitation du service	14 673 647	14 589 461	
Collectivités et autres organismes publics	4 042 124	3 846 380	
Travaux attribués à titre exclusif	842 067	950 713	
Produits accessoires	335 476	321 805	
CHARGES	19 049 517	19 227 327	0,93%
Personnel	2 399 820	2 367 248	
Energie électrique	367 376	369 077	
Achats d'eau	5 591 906	5 609 002	
Produits de traitement	26 165	51 855	
Analyses	66 185	64 726	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 896 512	1 669 646	
Impôts locaux et taxes	145 574	135 883	
Autres dépenses d'exploitation			
	<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>		
		88 353	73 973
	<i>Engins et véhicules</i>		
		322 388	369 538
	<i>Informatique</i>		
		181 120	177 486
	<i>Assurances</i>		
		382 670	379 148
	<i>Locaux</i>		
		2 485	3 010
	<i>Autres</i>		
		-465 720	-42 958
Frais de contrôle	125 721	125 968	
Redevances contractuelles	179 571	182 856	
Contribution des services centraux et recherche	453 179	439 739	
Collectivités et autres organismes publics	4 042 124	3 846 380	
Charges relatives aux renouvellements			
	<i>Pour garantie de continuité du service</i>		
		233 157	236 411
	<i>Fonds contractuel (Renouvellements)</i>		
		1 631 292	1 634 629
Charges relatives aux investissements			
	<i>Programme contractuel (Investissements)</i>		
		1 356 719	1 474 800
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	22 920	58 910	
RESULTAT AVANT IMPOT	843 797	481 032	-42,99%
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	281 238	160 328	
RESULTAT	562 559	320 704	-42,99%

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

→ **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Référence: YO011

LIBELLE	2013	2014	Ecart
Recettes liées à la facturation du service <i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i> <i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	14 034 903 <i>14 035 619</i> <i>-716</i>	14 369 735 <i>14 435 428</i> <i>-65 693</i>	2,39 %
Ventes d'eau à d'autres services publics <i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i> <i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	353 858 <i>353 858</i>	-68 320 <i>72 616</i> <i>-140 936</i>	NS
Autres recettes liées à l'exploitation du service <i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i> <i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	105 315 <i>105 315</i>	105 190 <i>105 190</i>	-0,12 %
Ristournes <i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i> <i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	179 571 <i>179 571</i>	182 856 <i>182 856</i>	1,83 %
Exploitation du service	14 673 647	14 589 461	-0,57 %
Produits : part de la collectivité contractante <i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i> <i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	719 334 <i>719 969</i> <i>-634</i>	741 715 <i>745 521</i> <i>-3 807</i>	3,11 %
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau) <i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i> <i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	834 796 <i>856 015</i> <i>-21218</i>	748 490 <i>759 517</i> <i>-11027</i>	-10,34 %
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) <i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i> <i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 387 631 <i>2 389 969</i> <i>-2 338</i>	2 241 700 <i>2 458 328</i> <i>-216 628</i>	-6,11 %
Redevance pour les Voies Navigables <i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i> <i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	100 363 <i>99 557</i> <i>806</i>	114 475 <i>113 301</i> <i>1174</i>	14,06 %
Collectivités et autres organismes publics	4 042 124	3 846 380	-4,84 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	842 067	950 713	12,90 %
Produits accessoires	335 476	321 805	-4,08 %

L'état suivant détaille les produits accessoires perçus par CYO dans le cadre de l'exploitation du service :

Produits accessoires	2012 334 926	2013 335 477	2014 321 804
Frais de Relances	80 190	53 048	62 700
Frais de rejets bancaires	1 838	890	932
Regul des Cheques non debités sur Exercices Antérieurs		38 621	
Rémunération pour perception des redevances de pollution	14 830	15 180	15 910
Rémunération pour perception des redevances de modern. du reseau	14 511	14 885	15 558
Rémunération pour perception des redevances Assainissement	223 557	212 853	226 704

→ La capacité d'autofinancement

VEOLIA	CYO Etats Financiers au 31 décembre 2014	
--------	---	--

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
- En milliers d'euros -

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1888	2 636	-28 ,38
+ Transferts de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation		4	
- Autres charges d'exploitation	59	23	
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en com			
+ Produits financiers	6	10	
- Reprises sur provisions financières			
- Charges financières	5	1	
+ Dotations aux amortissements et provisions finan			
+ Produits exceptionnels			
- Produits des cessions d'éléments actif			
- Subventions d'investissement rapportées au résulta			
- Reprises sur provisions exceptionnels			
- Charges exceptionnelles			
+ Valeur comptable des immobilisations cédées			
+ Dotations aux amortissements et provisions excep			
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1830	2 622	-30 ,21

RESULTAT NET COMPTABLE	636	1 505	-57 ,74
+ Dotations aux amortissements et provisions	3226	2 637	22,34
- Reprises sur amortissements et provisions	2032	1 519	33,77
- Résultat sur cession des éléments actif			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1830	2 622	-30 ,21

→ *Le tableau Emplois / Ressources de CYO*

VEOLIA	CYO Etats Financiers au 31 décembre 2014
---------------	--

TABLEAU DE FINANCEMENT
- En milliers d'euros -

<i>Emplois</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Dividende payé en cours de l'exercice (1)		
Acquisitions ou augmentations d'immobilisations :		
- incorporelles, corporelles	352	2 083
- titres de participation		
- autres immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres	1 505	1 595
-		
Remboursement de dettes financières		03
TOTAL EMPLOIS STABLES	1 857	3 681
Accroissement du fonds de roulement net global		
TOTAL DES EMPLOIS	1 857	3 681

<i>Ressources</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2013</i>
Capacité d'autofinancement	1 830	2 622
Cessions ou réductions d'immobilisations :		
- incorporelles, corporelles		
- titres de participation		
- autres immobilisations financières		
Augmentation des capitaux propres		
- augmentation de capital		
- subventions d'investissements		
Augmentation des dettes financières		
TOTAL RESSOURCES STABLES	1 830	2 622
Diminution du fonds de roulement net global	27	1059
TOTAL DES RESSOURCES	1 857	3 681

→ Le compte de résultat de CYO

VEOLIA EAU	CYO Etats Financiers au 31 décembre 2014		07/05/2015
COMPTE DE RESULTAT			
Rubriques	31/12/2014	31/12/2013	14/13
PRODUITS D'EXPLOITATION (HT)			
<i>Produits Propres (Hors Travaux)</i>			
Eau	14 163 528	14 673 646	-3,48%
Assainissement			
Divers	477 997	491 078	-2,66%
C.A. PROPRE (HORS TRAVAUX)	14 641 525	15 164 724	-3,45%
Redevances Perçues pour le compte de Tiers	4 738 596	4 042 124	17,23%
<i>Produits des Travaux</i>			
Produits des Prestations Industrielles	0	0	
Produits des T.T.E.	950 713	842 067	12,90%
Produits des T.E.P. - T.E.F.R.T. et Divers	0	0	
Produits des T.S.E. et T.C.E.			
TOTAL DU CA TRAVAUX	950 713	842 067	12,90%
Produits des Activités hors D.S.P.	0	0	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	20 330 835	20 048 915	1,41%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES PROPRE (Hors Redevances)	15 592 239	16 006 791	-2,59%
Production stockée (Variation)	0	0	
Production immobilisée	340 784	2 082 701	-83,64%
Subventions d'exploitation	0	0	
<i>Reprises sur provisions pour :</i>			
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	
Risques et charges d'exploitation	0	0	
Renouvellement	2 010 279	1 514 851	32,70%
Dépréciation des stocks et en-cours	0	0	
Créances	21 290	4 573	NS
TOTAL DES REPRISES SUR PROVISIONS	2 031 569	1 519 424	33,71%

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>14/13</i>
Transferts de charges	0	0	
Autres produits de gestion courante	3	4	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION(I)	22 703 190	23 651 044	-4,01%
CHARGES D'EXPLOITATION (H.T.)			
<i>Consommations de l'Exercice</i>			
Achats stockés d'approvisionnements	252 632	442 633	-42,93%
Variation des stocks	0	0	
	<u>252 632</u>	<u>442 633</u>	-42,93%
<i>Autres Achats et Charges Externes</i>			
Sous-traitance générale industrielle a	7 296 657	8 222 192	-11,26%
Achats non-stockés de matières et fournitures b	6 075 593	6 052 218	0,39%
Personnel extérieur	0	-68 900	NS
Services extérieurs c	126 050	450 123	-72,00%
	<u>13 498 300</u>	<u>14 655 633</u>	-7,90%
<i>Impôts, Taxes et Versements Assimilés</i>			
Impôts et Taxes assis/rémunérations			
Taxes professionnelles foncières et taxes annexes	132 976	141 395	-5,95%
Imposition Forfaitaire Annuelle			
Organic	26 985	31 821	-15,20%
Redevances Perçues pour le compte de Tiers	4 738 596	4 042 124	17,23%
Charges financières locales	125 968	179 571	-29,85%
	<u>5 024 525</u>	<u>4 394 911</u>	14,33%
<i>Charges de Personnel</i>			
Rémunération du personnel	0	0	
Charges sociales	0	0	
Autres charges sociales	7 977	2 252	NS
	<u>7 977</u>	<u>2 252</u>	NS

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>14/13</i>
<i>Dotations d'exploitation</i>			
Dotations aux amortissements	1 217 858	1 365 909	-10,84%
Dotations aux provisions	2 008 144	1 271 044	57,99%
	3 226 002	2 636 953	22,34%
Autres charges d'exploitation	58 926	22 923	157,06%
Prestations entre exploitations	0	0	
<i>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION(II)</i>	22 068 362	22 155 305	-0,39%
RESULTAT D'EXPLOITATION(I-II)	634 828	1 495 740	-57,56%
PRODUITS FINANCIERS			
Reprises de provisions pour dépréciation des titres	0	0	
Produits financiers de participations (dont Quote-part SNC et GIE)	0	0	
Produits des autres immobilisations financières	0	0	
Revenus des autres créances	5 659	10 293	NS
Revenus des valeurs mobilières de placement	0	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	
Autres produits financiers	0	0	
Transferts de charges financières	0	0	
<i>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS(III)</i>	5 659	10 293	NS
CHARGES FINANCIERES			
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	0	0	
Intérêts payés	4 605	1 478	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	
Quote-part de pertes SNC et GIE	0	0	
Autres charges financières	0	0	
<i>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES(IV)</i>	4 605	1 478	NS
RESULTAT FINANCIER(III-IV)	1 054	8 814	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	635 882	1 504 554	-57,74%

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>14/13</i>
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	0	0	
<i>Sur opération en capital</i>			
Produits de cessions d'éléments d'actif	0	0	
Subventions d'investissements	0	0	
Autres produits exceptionnels sur opération en capital	0	0	
Reprise sur provisions	0	0	
Transferts de charges exceptionnelles	0	0	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS(V)	0	0	N.S.
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	0	0	NS
Sur opérations en capital : valeur comptable des cessions d'actif	0	0	
Charges exceptionnelles diverses	0	0	
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES(VI)	0	0	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL(V-VI)	0	0	NS
RESULTAT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION	635 882	1 504 554	-57,74%
<i>PARTICIPATION DES SALAIRES (VII)</i>	0	0	
<i>IMPOT SUR LES BENEFICES(VIII)</i>	0	0	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	22 708 849	23 661 337	-4,03%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	22 072 967	22 156 783	-0,38%
BENEFICE NET	635 881	1 504 554	-57,74%



N° 10167*19

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1 et EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>			
		France	Exportation et livraisons intra-communautaires	Total			
Désignation de l'entreprise: CYO							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens} * \\ \text{services} * \end{array} \right.$	FD	0	FE	FF	0	
		FG	20 330 835	FH	FI	20 330 835	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	20 330 835	FK	FL	20 330 835	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN	340 784	
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	2 031 569	
	Autres produits (1) (11)				FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	22 703 191
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	13	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	252 619	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*				FW	18 362 866	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	159 961	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ	7 977	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements} * \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	1 217 858
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	55 415
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 952 729	
	Autres charges (12)				GE	58 926	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	22 068 364
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	634 827
opérations et comman	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5 659	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	5 659	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 605	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	4 605	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 054	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	635 881	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright, RedTitan (2015) V15.01



N° 10947*17

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		CY0		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice N						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	22 708 850	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	22 072 969	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)						
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HN	635 881
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HO	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IG	
			- Crédit-bail immobilier		HP	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IH	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IJ	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IK	
	(9)	Dont transferts de charges			HX	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A1	2 031 569
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A4	
		A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
					Charges antérieures	Produits antérieurs

REVOIS

Copyright RedTitan (2015) V15.01

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTE DE RESULTAT 2014		
(Format annexe 4 du contrat)		
		Cpte Resultat Annexe 6 2014
Chiffre d'affaires		14 911 266
Main d'œuvre		2 310 160
Véhicules /S Traitance		779 358
Achats d'eau		5 609 002
Divers		1 054 550
Clienteles		663 594
Renouvellement		1 871 040
Autres charges		976 791
Total charges d'exploitation		13 264 496
Amortissements financiers		1 474 800
Frais financiers estimés		
Résultat d'exploitation avant IS		171 970
	Dt Prod TTE	950 713
	Dt Charges TTE	641 652
RESULTAT AVANT IMPOT		481 031

→ Le bilan Actif et Passif de CYO



N° 10937*17
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : CYO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2	
Adresse de l'entreprise 0028 BD DE PESARO 92000 NANTERRE		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET * 5 0 4 8 3 8 3 8 4 0 0 0 2 3		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le : 31/12/2014	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB		AC
Frais de développement *	CX		CQ
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG
Fonds commercial (1)	AH		AI
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM
Terrains	AN		AO
Constructions	AP		AQ
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 481 476	AS 237 997
Autres immobilisations corporelles	AT	1 223	AU 1 223
Immobilisations en cours	AV	68 718	AW
Avances et acomptes	AX		AY
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT
Autres participations	CU		CV
Créances rattachées à des participations	BB		BC
Autres titres immobilisés	BD		BE
Prêts	BF		BG
Autres immobilisations financières *	BH		BI
TOTAL (II)	BJ	18 551 417	BK 239 220
Matières premières, approvisionnements	BL		BM
En cours de production de biens	BN		BO
En cours de production de services	BP		BQ
Produits intermédiaires et finis	BR		BS
Marchandises	BT		BU
Avances et acomptes versés sur commandes	BY		BW
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 587 393	BY 374 860
Autres créances (3)	BZ	6 356 290	CA
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE
Disponibilités	CF	24 284	CG 24 284
Charges constatées d'avance (3)*	CH	0	CI 0
TOTAL (III)	CJ	14 967 967	CK 374 860
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	33 519 385	LA 614 079
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

Copyright RedTian (2015) V15.04

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 10938*17

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		CY0	Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10.000.....)		DA 10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 635 881
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)	DL 645 881	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ 5 254 163
	TOTAL (III)	DR 5 254 163	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 467 288
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 12 728 233
	Dettes fiscales et sociales		DY 27 305
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ 81
	Autres dettes		EA 13 779 314
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB 2 278
	TOTAL (IV)	EC 27 005 262	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 32 905 305	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		1C
			1D
			1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 26 537 974	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

adTian (2015) V15.01

→ Correspondance CARE - CEP

Dénomination CARE		Dénomination CEP			
PRODUITS		2012	2 013	2 014	
Exploitation du service					
Recettes liées à la facturation du service		2 675 216	2 743 677	2 793 301	
Ventes d'eau à d'autres services publics		11 102 755	11 472 426	11 760 907	
Autres recettes liées à l'exploitation du service		334 926	335 476	321 805	
Ristournes		120 538	103 686	103 573	
Produits accessoires		118 891	353 858	-68 320	
Produits de travaux attribués à titre exclusif		928 620	842 067	950 713	
		15 280 946	15 851 190	15 861 979	
CHARGES					
Personnel		2 302 590	2 399 820	2 367 248	
Energie électrique		262 071	367 376	369 077	
Achats d'eau		5 024 027	5 591 906	5 609 002	
Produits de traitement		28 824	26 165	51 855	
Analyses		71 395	66 185	64 726	
Sous-traitance, matières et fournitures		1 781 759	1 896 512	1 669 646	
Impôts locaux et taxes		136 822	145 574	135 883	
Autres dépenses d'exploitation					
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>		109 318	88 353	73 973	
<i>Engins et véhicules</i>		295 616	322 388	369 538	
<i>Informatique</i>		182 552	181 120	177 486	
<i>Locaux, assurances</i>		481 558	385 155	382 158	
<i>Autres</i>		-227 096	-465 720	-42 958	
Frais de contrôle					
Redevances contractuelles		306 482	305 292	308 824	
Contribution des services centraux et recherche		457 663	453 179	439 739	
Charges relatives au renouvellement		1 806 314	1 864 449	1 871 040	
Charges relatives aux investissements		1 200 474	1 356 719	1 474 800	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement		39 901	22 920	58 910	
		14 260 270	15 007 393	15 380 947	
RESULTAT CARE		1 020 676	843 797	481 032	

→ *Cadre du tableau emplois – ressources*

Cadre du tableau emplois - ressources			
	2 014		
EMPLOIS	Exercice N	RESSOURCES	Exercice N
Dividendes mis en paiement		C.A.F.	1 830 314
Acquisitions d'immobilisations	352 447	Cessions d'immobilisations	
Réduction du capital	1 504 554	Augmentation du capital / autres capitaux propres	
Remboursement des dettes financières	485	Augmentation dettes financières	
Total des emplois	1 857 486	Total des ressources	1 830 314
Variation du FRNG	-27 172	Variation du FRNG	
ressource nette		Emploi net	
Variation du FRNG	Besoins (1)	Dégagements (2)	Solde (2-1)
Variations des actifs d'exploitation	0	2 489 216	2 489 216
Stocks et en-cours -----			
Créances clients -----		368 576	368 576
Autres créances -----		2 120 640	2 120 640
Variations des dettes d'exploitation	2 477 790	141 512	-2 336 278
Dettes fournisseurs -----	2 477 790		-2 477 790
Autres dettes -----	0	141 512	141 512
Totaux	2 477 790	2 630 728	152 938
Variation nette exploitation			152 938
Variation créances diverses -----			0
Variations dettes diverses -----			
Totaux	0		0
Variation nette hors exploitation			0
Variation du BFR			152 938
Variations des disponibilités -----		-24 284	-24 284
Variations des soldes créditeurs de banques - -		-101 482	-101 482
-			
Totaux	0	-125 766	-125 766
Variation nette trésorerie			-125 766
Variation du FRNG			27 172

→ *Cadre du bilan de la société dédiée*

Cadre du Bilan							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
ACTIF							
INVESTISSEMENTS PROPRES							
Valeur brute	1 223	1 223	1 223	1 223	1 223	1 223	
Amortissements cumulés	357	660	857	1 040	1 223	1 223	
Valeur nette	866	563	366	183	0	0	
INVESTISSEMENTS BIENS DE REPRISE							
Valeur brute							
Amortissements cumulés							
Valeur nette							
INVESTISSEMENTS BIENS DE RETOUR							
Valeur brute	8 380 347	13 179 488	14 621 018	16 412 865	18 082 834	18 481 476	
Amortissements cumulés	364 076	421 414	373 043	319 829	268 415	237 997	
Valeur nette	8 016 271	12 758 074	14 247 975	16 093 036	17 814 419	18 243 479	
AUTRES INVESTISSEMENTS							
Valeur brute			100 000	200 000	245 514	68 718	
Amortissements cumulés							
Valeur nette			100 000	200 000	245 514	68 718	
TOTAL ACTIF NET	8 017 137	12 758 637	14 348 341	16 293 219	18 059 933	18 312 197	
CREANCES CLIENTS	9 822 256	8 998 315	7 799 074	9 244 743	8 613 235	8 212 534	
AUTRES CREANCES	15 395 910	17 755 555	3 393 907	3 289 003	8 476 929	6 356 290	
Immobilisations financières (du montant du stock de provisions)							
TRESORERIE			2 295 964	0	0	24 284	
TOTAL ACTIF	33 235 303	39 512 507	27 837 286	28 826 965	35 150 097	32 905 305	
PASSIF							
Capital Social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Réserve légale	0						
Autres réserves & report à nouveau	0						
Résultat de l'exercice	-949 017	-97 363	250 894	1 595 046	1 504 554	635 881	
FONDS PROPRES	-939 017	-87 363	260 894	1 605 046	1 514 554	645 881	
Stock de Provisions pour renouvellement des immobilisations	500 000	1 024 153	860 207	650 142	325 874	236 909	
Provision des amortissements financiers	406 483	948 086	1 774 043	2 786 788	3 868 162	5 017 254	
Provision pour risques		4 231					
TOTAL PROVISIONS	906 483	1 976 470	2 634 250	3 436 930	4 194 036	5 254 163	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT							
EMPRUNTS ETABLISSEMENTS DE CREDIT	930 948	183 920	0	34 623	101 482	0	
GROUPES ET ASSOCIES	0	0	0	0	0	0	
DETTES FOURNISSEURS	13 704 528	12 704 475	11 182 675	10 015 859	15 206 024	12 728 233	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	324 827	22 774	11 668	0	39 216	27 305	
AUTRES DETTES	18 307 534	24 712 231	13 747 799	13 734 507	14 094 785	14 247 445	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0	0	0	0	2 278	
TOTAL PASSIF	33 235 303	39 512 507	27 837 286	28 826 965	35 150 097	32 905 305	

5.2. Le patrimoine du service

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens propres de la Société y figurant sont ceux, conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Cet inventaire est détaillé au chapitre 3 « Le patrimoine de votre service » dans la partie 3.1.

→ *Situation des biens*

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

La situation des biens détaillée se trouve dans le présent rapport, au chapitre 3.3 « Les recommandations de Veolia sur les évolutions à prévoir ».

5.3. Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Le programme contractuel d'investissements suivant a été réalisé depuis le démarrage du contrat :

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin	Redevance
			2014	2014		
Investissements 2009		8 380 347,09				662 559,13
CANALISATION EAU DIA: 450- 599	2009/01	3440022,67	200901	202612	2732634,95	271255,56
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 M	2009/07	1096727,09	200901	202612	883198,01	87670,83
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE D	2009/01	26351,76	200901	202612	20932,93	2077,91
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE D	2009/09	4465	200901	202612	3612,74	358,62
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE D	2009/09	4565,8	200901	202612	3694,3	366,72
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE D	2009/01	249774,24	200901	202612	198412,01	19695,41
COMPTEURS EAU	2009/01	651610,58	200901	202612	517616,89	51381,34
COMPTEURS EAU	2009/01	347986,53	200901	202612	276428,46	27439,73
COMPTEURS EAU	2009/01	282366,4	200901	202612	224302,1	22265,39
COMPTEURS EAU	2009/01	329791,4	200901	202612	261974,87	26004,99
COMPTEURS EAU	2009/01	304648,21	200901	202612	242001,99	24022,38
COMPTEURS EAU	2009/01	364337,73	200901	202612	289417,28	28729,06
COMPTEURS EAU	2009/01	129259,15	200901	202612	102679	10192,45
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2009/07	290222,91	200901	202612	233717,48	23200,01
PLATEFORME ACCES FILTRE A CHAR	2009/11	9435	200901	202612	7671	761,46
FOURREAU DIAM 100 ALIMENTATION	2009/09	6500	200901	202612	5259,31	522,07
DEBITMETRE SORTIE RESERVOIR	2009/01	20226,7	200901	202612	16067,39	1594,93
DEBITMETRE	2009/01	55985,52	200901	202612	44472,96	4414,62
DEBITMETRE	2009/01	27970,58	200901	202612	22218,86	2205,56
DEBITMETRE	2009/01	29144,84	200901	202612	23151,65	2298,15
DEBITMETRE SORTIE RESERVOIR	2009/01	52985,66	200901	202612	42089,97	4178,07
DEBITMETRE SORTIE DE RESERVOIR	2009/01	4719,73	200901	202612	3749,19	372,16
DEBITMETRE RUE DES VALLANCHARDS	2009/01	88838,15	200901	202612	70569,95	7005,14
DEBITMETRE RUE EGLISE	2009/01	31623,22	200901	202612	25120,39	2493,58
DEBITMETRE BD DE L OISE	2009/01	103012,52	200901	202612	81829,58	8122,83
DEBITMETRE RUE BOIS D ATON	2009/01	49319,21	200901	202612	39177,47	3888,96
DEBITMETRE RUE PETIT ALBI	2009/01	51932,88	200901	202612	41253,68	4095,06
TRANSMETTEUR TELEGESTION	2009/01	1341,74	200901	202612	1065,83	105,8
DEBITMETRE RUE HERMITAGE	2009/01	53978,27	200901	202612	42878,47	4256,34
DEBITMETRE	2009/01	7678,83	200901	202612	6099,8	605,5
DEBITMETRE BD DES MERITES	2009/07	98543,15	200901	202612	79357,13	7877,4
DEBITMETRE BD DES MERITES	2009/07	1015,76	200901	202612	817,99	81,2
TELEGESTION TELBOX	2009/07	1864,64	200901	202612	1501,6	149,06
DEBITMETRE BD CONDORCET	2009/01	37183,84	200901	202612	29537,56	2932,05
DEBITMETRE	2009/07	37505,36	200901	202612	30203,19	2998,13
DEBITMETRE RUE DEBUSSY	2009/07	44182,02			35579,93	3531,85
ETUDES CA CERGY PONTOISE	2009/01	43230			34340,42	3408,81

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin	Redevance
			2014	2014		
Investissements 2010		4 829 492,88				388 402,55
Déploiement radio relevé (Modules radio)						
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2010/12	223 042,80	200901	202612	185 908,15	17 937,86
Etudes						
MODELE MATHEMATIQUE NAPPE	2010/12	29 492,66	200901	202612	24 582,39	2 371,90
Sécurisation de l'alimentation de l'hôpital						
CANALISATION EAU DIA: 150- 199	2010/12	409 320,00	200901	202612	341 171,84	32 918,91
CANALISATION EAU DIA: 250- 349	2010/12	159 180,00	200901	202612	132 677,94	12 801,80
Sécurisation de l'alimentation en eau de la CA - Opération de liaison de Pontoise à Saint Ouen et opération dite Boucle sud						
CANALISATION EAU DIA: 450- 599	2010/12	2 803 094,31	200901	202612	2 336 403,93	225 434,42
Renouvellement des branchements en plomb						
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 M	2010/12	1 184 232,56	200901	202612	987 068,33	95 240,03
Autres						
TRANSMETTEUR	2010/12	1 102,45	200901	202612	918,90	88,66
ANALYSEUR DE CHLORE	2010/06	1 292,51	200901	202612	1 059,04	102,18
DEBITMETRE	2010/12	2 415,41	200901	202612	2 013,27	194,26
TRANSMETTEUR LS42	2010/12	1 229,79	200901	202612	1 025,04	98,90
TRANSMETTEUR	2010/12	1 212,10	200901	202612	1 010,30	97,48
CARTE ETHERNET	2010/12	2 592,36	200901	202612	2 160,76	208,49
DEBITMETRE	2010/12	3 399,13	200901	202612	2 833,20	273,37
CARTE ETHERNET	2010/12	864,12	200901	202612	720,25	69,50
INTEGRATION GTC OSERAIE DEBUSS	2010/12	4 332,79	200901	202612	3 611,42	348,46
TRANSMETTEUR	2010/12	1 212,10	200901	202612	1 010,30	97,48
ANALYSEUR DE CHLORE	2010/12	1 477,79	200901	202612	1 231,75	118,85

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin	Redevance
			2014	2014		
Investissements 2011		1 431 190,11				119 226,70
Renouvellement des branchements plomb	2011/07	1 227 419,23	200901	202612	1 048 040,91	102 238,22
Déploiement radio relevé (modules radio)	2011/07	152 400,00	200901	202612	130 127,86	12 694,20
Forage Montgeroult stade : ANALYSEUR CHLORE	2011/09	1 343,18	200901	202612	1 153,98	112,57
Réservoir de Courdimanche 250m³ : SONDE DE	2011/03	950,48	200901	202612	801,90	78,23
Forage de Sagy Chardronville : VANNE D ISOLEN	2011/07	2 086,59	200901	202612	1 781,65	173,80
Réservoir de Marcouville : RENFORCEMENT SYS	2011/01	2 797,67	200901	202612	2 346,62	228,92
Réservoir de Courdimanche 2500 m³ : RENFORC	2011/07	1 023,70	200901	202612	874,09	85,27
Réservoir de Boisemont 2*2 000m³ : ANALYSEUR	2011/09	1 229,81	200901	202612	1 056,58	103,07
Forages de Montgeroult : PISTE ACCES	2011/02	13 757,70	200901	202612	11 573,15	1 128,98
Intégration du réservoir de l'Oseraie dans la si	2011/08	900,50	200901	202612	771,26	75,24
Forage de Cergy 3 : MODELE MATHEMATIQUE 2f	2011/12	27 281,25	200901	202612	23 661,28	2 308,20

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin	Redevance
			2014	2014		
Investissements 2012		1 719 103,62				141 389,31
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 M	2012/07	1 439 675,11	200901	202612	1 266 958,69	118 243,20
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2012/07	67 320,00	200901	202612	59 243,69	5 529,12
ANALYSEUR CHLORE	2012/09	3 484,51	200901	202612	3 089,47	288,34
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2012/10	207 670,00	200901	202612	184 824,93	17 249,41
ALARME INTRUSION	2012/10	954,00	200901	202612	849,05	79,24

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin	Redevance
			2014	2014		
Investissements 2013		1 638 514,93				138 429,70
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 M	2013/07	1 163 969,98	200901	202612	1 071 231,87	98 192,97
COMPTEURS EAU	2013/07	35 051,37	200901	202612	32 258,69	2 956,95
EMETTEURS RADIO-RELEVE	2013/07	279 228,19	200901	202612	256 980,97	23 555,80
CANALISATION EAU DIA: 100- 149	2013/10	3 512,34	200901	202612	3 274,48	300,15
PARTICIPATION CYO	2013/10	18 099,00	200901	202612	16 873,30	1 546,67
PARTICIPATION CYO	2013/10	19 252,01	200901	202612	17 948,23	1 645,20
PARTICIPATION CYO	2013/10	15 874,00	200901	202612	14 798,99	1 356,53
PARTICIPATION CYO	2013/10	16 801,81	200901	202612	15 663,96	1 435,82
COMPTEUR EQUIPE DN20	2013/10	557,93	200901	202612	520,15	47,68
CLAPET DN20	2013/10	45,41	200901	202612	42,33	3,88
ROBINET ARRET DN20	2013/10	90,83	200901	202612	84,68	7,76
HYDRAULIQUE	2013/10	378,44	200901	202612	352,81	32,34
TELEGESTION	2013/10	1 733,34	200901	202612	1 615,96	148,12
REGARD AVEC TAMPON FONTE	2013/10	2 232,00	200901	202612	2 080,85	190,74
EHELLE DE DESCENTE	2013/10	536,31	200901	202612	499,99	45,83
COMPTEUR EQUIPE DN20	2013/10	557,93	200901	202612	520,15	47,68
CLAPET DN20	2013/10	45,41	200901	202612	42,33	3,88
ROBINET ARRET DN20	2013/10	90,83	200901	202612	84,68	7,76
HYDRAULIQUE	2013/10	378,44	200901	202612	352,81	32,34
TELEGESTION	2013/10	1 733,34	200901	202612	1 615,96	148,12
REGARD AVEC TAMPON FONTE	2013/10	2 231,04	200901	202612	2 079,95	190,66
EHELLE DE DESCENTE	2013/10	536,31	200901	202612	499,99	45,83
CANALISATION EAU DIA: 150- 199	2013/11	31 078,67	200901	202612	29 101,13	2 667,51
TAMPON FONTE	2013/11	2 000,00	200901	202612	1 872,74	171,66
EHELLE DE DESCENTE	2013/11	2 000,00	200901	202612	1 872,74	171,66
GENIE CIVIL	2013/11	20 000,00	200901	202612	18 727,40	1 716,62
MANCHETTE DEBITMETRE DN 100	2013/11	2 000,00	200901	202612	1 872,74	171,66
COFFRET DEPORTE DEBITMETRE	2013/11	1 000,00	200901	202612	936,37	85,83
TELEGESTION	2013/11	1 500,00	200901	202612	1 404,55	128,75
STABILISATEUR DE PRESSION DN80	2013/11	2 500,00	200901	202612	2 340,92	214,58
VENTOUSE AUTOMATIQUE DN 100	2013/11	1 000,00	200901	202612	936,37	85,83
VANNES DN60	2013/11	1 000,00	200901	202612	936,37	85,83
VANNE DN80	2013/11	1 500,00	200901	202612	1 404,55	128,75
HYDRAULIQUE	2013/11	8 000,00	200901	202612	7 490,96	686,65
VANNE DN 100	2013/11	2 000,00	200901	202612	1 872,74	171,66

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin	Redevance
			2014	2014		
Investissements 2014		355 564,51				24 792,29
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	2014/12	13 441,97	200901	202612	13 372,18	99,56
EMETTEURS RADIO-RELEVE	2014/07	96 798,69	200901	202612	93 887,80	4 181,01
VENTILATION ANTI POLLUTION BAC	2014/01	2 723,12	200901	202612	2 565,90	227,68
DEBITMETRE POMPE RECIRCULATION	2014/01	2 727,84	200901	202612	2 570,35	228,08
PORTE CONdamnATION EHELLE CRI	2014/01	1 443,99	200901	202612	1 360,62	120,73
70 REGARDS MAURECOURT	2014/01	95 508,00	200901	202612	89 993,95	7 985,50
90 REGARDS NEUVILLE SUR OISE	2014/01	142 920,90	200901	202612	134 669,51	11 949,73
						1 474 799,68

→ **Programme contractuel de renouvellement**

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

→ **Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service :**

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Nature des biens	2014
Compteurs (€)	224 767,03

→ Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatives à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

CYO (Communauté d' Agglomération de CERGY-PONTOISE)						
CONTRAT YO011						
FONDS DE RENOUVELLEMENT						
(PERIODE 01/01/2009 au 31/12/2026)						
D0=	1400100,00	jusqu'au 30/06/2013				
D0=	1454507,00	à partir du 01/07/2013 (avenant N°3)				
DATE	LIBELLES	INDICE K	Subventions et Remboursements	Dotations	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
	Report solde année précédente (au 31/12/2008 - So)					-
avr-09	Coefficient K d'Actualisation (Rémunération du Délégué)	1,045573				
avr-09	Dotations 2009			1 463 906,76		1 463 906,76
déc-09	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1 262 375,89	201 530,87
déc-09	Renouvellements Branchements				77 400,00	124 130,87
déc-09	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	124 130,87
déc-09	Subvention et/ou Remboursement perçus		-		-	124 130,87
	Solde au 31/12/2009					124 130,87
	Report solde année précédente					124 130,87
avr-10	Coefficient K d'Actualisation (Rémunération du Délégué)	1,047963				
avr-10	Dotations 2010			1 467 253,00		1 591 383,86
déc-10	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1 429 878,10	161 505,76
déc-10	Renouvellements Branchements				-	161 505,76
déc-10	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	161 505,76
déc-10	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	161 505,76
	Solde au 31/12/2010					161 505,76
	Report solde année précédente					161 505,76
avr-11	Coefficient K d'Actualisation (Rémunération du Délégué)	1,093252				
avr-11	Dotations 2011			1 530 662,13		1 692 167,89
déc-11	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1 241 627,46	450 540,43
déc-11	Renouvellements Branchements				-	450 540,43
déc-11	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	450 540,43
déc-11	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	450 540,43
	Solde au 31/12/2011					450 540,43
	Report solde année précédente					450 540,43
avr-12	Coefficient K d'Actualisation (Rémunération du Délégué)	1,127802				
avr-12	Dotations 2012			1 579 035,58		2 029 576,01
déc-12	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1 335 270,88	694 305,13
déc-12	Renouvellements Branchements				-	694 305,13
déc-12	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	694 305,13
déc-12	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	694 305,13
	Solde au 31/12/2012					694 305,13
	Report solde année précédente					694 305,13
avr-13	Coefficient K d'Actualisation (Rémunération du Délégué)	1,142919				
avr-13	Dotations 2013 (période 1 semestre 2013 contrat initial)			800 100,45		1 494 405,57
juil-13	Dotations 2013 (période 2 semestre 2013 avenant 3)			831 191,84		2 325 597,42
déc-13	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1 517 629,04	807 968,38
déc-13	Renouvellements Branchements				-	807 968,38
déc-13	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	807 968,38
déc-13	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	807 968,38
	Solde au 31/12/2013					807 968,38
	Report solde année précédente					807 968,38
avr-14	K (Dotations annuelles pour le compte de renouvellement)	1,145257				807 968,38
juil-14	Dotations 2014 avenant N°3			1 665 784,32		2 473 752,70
déc-14	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1 947 527,83	526 224,87
déc-14	Renouvellements Branchements				-	526 224,87
déc-14	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	526 224,87
déc-14	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	526 224,87
	Solde au 31/12/2014					526 224,87

→ *Le renouvellement réalisé sur les installations en 2014*

Libellé installation	Date de réalisation	Commentaires
RESERVOIR COURDIMANCHE 2500M3	Janvier	RENOUVELLEMENT ONDULEUR
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Janvier	RENOUVELLEMENT POMPE DE RECIRCULATION ECHANGEUR D'IONS
USINE DE SURPRESSION DE JOUY LE MOUTIER RUE D'ECANCOURT	Janvier	RENOUVELLEMENT VARIATEUR N°1
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Février	RENOUVELLEMENT POMPE DE RÉGÉNÉRATION N°2
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Janvier	RENOUVELLEMENT ANALYSEUR NITRATES
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'OSNY RUE HENRI LECHAUGUETTE	Décembre	RENOUVELLEMENT BARRIÈRE GARDE CORPS
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'OSNY RUE HENRI LECHAUGUETTE	Mars	RENOUVELLEMENT HYDROÉJECTEUR+
VANNE MOTORISÉE DE SAINT OUEN L'AUMONE PLACE CARNOT	Juin	RENOUVELLEMENT ECHELLE DE DESCENTE
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Décembre	RÉNOVATION ÉCHANGEUSE D'IONS
RÉSERVOIR D'OSNY MARCOUVILLE 3000 M3	Juin	RENOUVELLEMENT CLAPET REFOULEMENT
RÉSERVOIR DE PONTOISE RUE CLAUDE DEBUSSY	Mai	RENOUVELLEMENT DÉSHUMIDIFICATEUR
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Mai	RENOUVELLEMENT DISJONCTEUR POMPE DE REPRISE 2
USINE DE SURPRESSION DE JOUY LE MOUTIER RUE D'ECANCOURT	Juillet	REPLACEMENT VARIATEUR N°2
RÉSERVOIR D'OSNY MARCOUVILLE 3000 M3	2014	RENOVATION PARTIELLE DE LA CLOTURE
RÉSERVOIR D'OSNY MARCOUVILLE 3000 M3	Décembre	RÉNOVATION VIDANGE
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Décembre	RÉNOVATION POMPE DE REPRISE 2
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Août	RENOUVELLEMENT BY-PASS AUTO- ÉCHANGEUR
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MONTGEROULT RUE DE LA VALLÉE MILLET	Décembre	RENOUVELLEMENT ANTI-BÉLIER
RÉSERVOIR D'OSNY LE PIGEONNIER	Décembre	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUE VIDANGE TROP-PLEIN

RÉSERVOIR D'OSNY MARCOUVILLE 3000 M3	Décembre	RÉNOVATION POMPE 360 M3/H
SECTORISATION DE CERGY DÉBITMÈTRE RUE DU PETIT ALBI	Septembre	RENOUVELLEMENT TELEGESTION DÉBITMÈTRE
FORAGE DE CONDECOURT	Décembre	RENOUVELLEMENT ANTI-BÉLIER
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Décembre	RENOUVELLEMENT CONDUCTIMÈTRE
FORAGE DE SAGY CHARDRONVILLE	Décembre	RENOUVELLEMENT ANTI-BÉLIER
RÉSERVOIR D'OSNY MARCOUVILLE 3000 M3	Décembre	RENOUVELLEMENT POMPE 2 DE 180M3/H
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MENU COURT	Décembre	RENOUVELLEMENT TRANSMETTEUR TÉLÉGESTION
FORAGE DE SAGY CHARDRONVILLE	Décembre	RENOUVELLEMENT TÉLÉGESTION
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'OSNY RUE HENRI LECHAUGUETTE	Décembre	RENOUVELLEMENT VENTILATION BÂCHES
USINE DE SURPRESSION DE PONTOISE LES LARRIS	Décembre	RENOUVELLEMENT CELLULES HT
RÉSERVOIR DE BOISEMONT HAUT	Octobre	SECURISATION ECHELLE EXTÉRIEURE
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'OSNY RUE HENRI LECHAUGUETTE	Novembre	RENOUVELLEMENT PANNEAU INVERSION CHLORE
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'OSNY RUE HENRI LECHAUGUETTE	Décembre	REVISION POMPE DE REPRISE N°1
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE MONTGEROULT VALLÉE MILLET	Décembre	RENOUVELLEMENT HYDRAULIQUE REFOULEMENT
RÉSERVOIR DE BOISEMONT 75 M3	Décembre	RENOUVELLEMENT ÉCHELLE INTERIEURE

→ *Le renouvellement réalisé sur le réseau en 2014*

Commune	Description	Diamètre (mm)	Linéaire (ml)	Linéaire équivalent 100 mm (ml)
St Ouen l'Aumone	Rue du Parc	60	330	274
St Ouen l'Aumone	Rue de Liesse	200	280	403
St Ouen l'Aumone	Rue de Liesse	100	180	180
Pontoise	Rue Pierre Butin	200	170	245
Pontoise	Rue Alexandre Prachay	100	240	240
Pontoise	Rue Jean-Paul Soutumier	200	400	576
Pontoise	Rue Adrien Lemoine	150	232	283
Pontoise	Rue St Martin	200	12	17
Pontoise	Rue de Rouen	200	405	583
Pontoise	Avenue du G ^{al} Delarue	100	155	155
Osny	Rue de Cergy	150	238	290
Eragny	Chemin du Bois Doré	63	64	53
Jouy-Le-Moutier	Rue de la Palestre	63	105	87
Cergy	Chemin des Patis	50	40	33
Total			2 851	3 419

5.4. Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter sommairement les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre CYO, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, CYO pourra détailler ces éléments.

Le personnel

Pour application à l'échéance du contrat de délégation des dispositions de l'article L1224-1 du Code du Travail, aujourd'hui en vigueur ou de tout autre article qui lui serait substitué, il est précisé que l'exploitation du contrat est portée par 42 Equivalents Temps Plein (ETP) répartis sur les métiers suivants :

Réf	Poste de travail	Nombre d'agents	Taux moyen d'affectation à la société CYO	ETP du contrat
1	Direction	3	0,1	0,4
2	Encadrement	3	0,5	1,4
3	Chef de service / agent de maîtrise	6	0,6	3,5
4	Techniciens administratif	9	0,5	4,2
5	Agents / Techniciens d'usine	9	0,7	6,6
6	Agents / Techniciens réseau	19	0,7	12,8
7	Chargés de clientèle	6	0,8	4,8
8	Opérateurs de relève / Plombier	9	0,9	7,7

Sous-total 1 41,4

	Participation astreinte			
10	Agents de maîtrise	1	0,1	0,1
11	Agents / Techniciens réseau et travaux	7	0,1	0,7

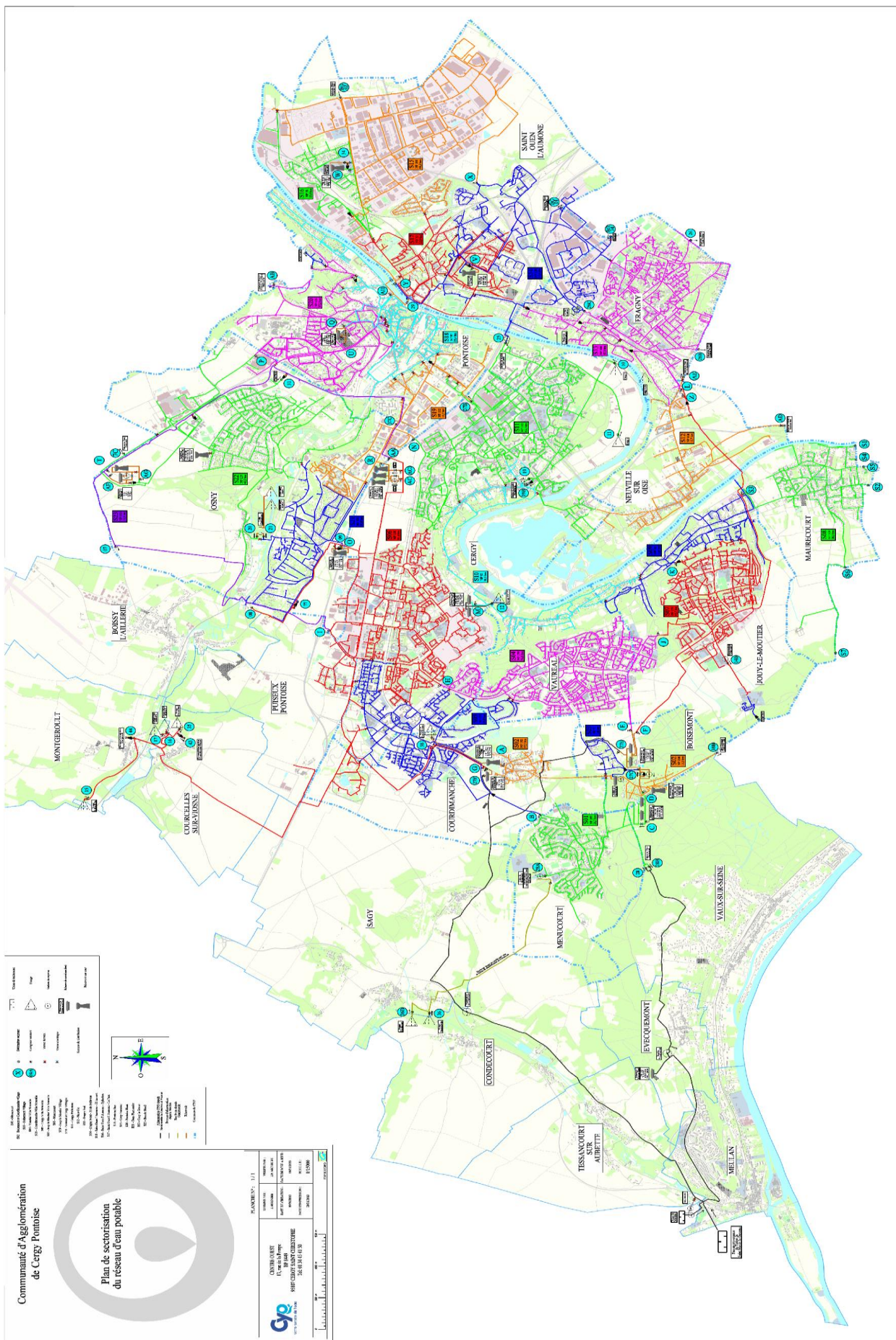
Sous-total 2 0,8

Effectif de CYO	42,2
------------------------	-------------



6.

ANNEXES



6.2. Le contrôle de l'eau

→ Composition de l'eau du robinet

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

Unité de production - CHLORATION CAPTAGE VAUREAL						
Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0	0,20	2	10	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	0,40	2	10	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	10	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	<=0
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	0,70	7	10	n/ml	
Chlore total	0,33	0,41	0,51	13	mg/l	
Chlore libre	0,3	0,37	0,48	13	mg/l	
Unité de production - CHLORATION DE COURDIMANCHE						
Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	10	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	1,10	9	10	n/ml	
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	2,20	18	10	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	<=0
Chlore total	0,25	0,48	0,65	14	mg/l	
Chlore libre	0,22	0,45	0,6	14	mg/l	
Unité de production - MEL. ADDUCTIONS VIOSNE / SAN						
Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Cymoxanyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Métolachlore	0		0	2	µg/l	<=0,1
S-Métolachlore	0		0	2	µg/l	<=0,1
Acétochlore	0		0	2	µg/l	<=0,1
2,4-MCPA	0		0	2	µg/l	<=0,1
Mécoprop	0		0	2	µg/l	<=0,1
2,4-D	0		0	2	µg/l	<=0,1
Carbendazime	0		0	2	µg/l	<=0,1
Carbétamide	0		0	2	µg/l	<=0,1
Manganèse total	1,3	2,25	3,2	2	µg/l	<=50
Fer total	14	73,14	210	7	µg/l	<=200
Bact Revivifiables à 36°C	0	0,50	3	14	n/ml	

44h						
Bactéries Coliformes	0		0	14	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	14	n/100ml	<=0
Entérocoques fécaux	0		0	14	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	2,93	38	14	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	9	n/100ml	<=0
Déséthylterbuméton	0		0	2	µg/l	<=0,1
Hydroxyterbuthylazine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuthylazine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Déisopropylatrazine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Déséthylatrazine	0	0,01	0,011	2	µg/l	<=0,1
Atrazine-2-hydroxy	0		0	2	µg/l	<=0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Pentachlorophénol	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dicamba	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dinoterbe	0		0	2	µg/l	<=0,1
Imazabéthabenz	0		0	2	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxide	0		0	2	µg/l	<=0,03
DDE-4-4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
DDE-2,4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde trans	0		0	2	µg/l	<=0,03
Heptachlore époxyde cis	0		0	2	µg/l	<=0,03
DDD-2-4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
DDT-2,4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
Heptachlore	0		0	2	µg/l	<=0,03
Aldrine	0		0	2	µg/l	<=0,03
DDD-4-4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
DDT-4,4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dieldrine	0		0	2	µg/l	<=0,03
Oxadiazon	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dichlorvos	0		0	2	µg/l	<=0,1
Chloropyriphos éthyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Chlorothalonil	0		0	2	µg/l	<=0,1
Diflufénicanil	0		0	2	µg/l	<=0,1
Fluthiamide	0		0	2	µg/l	<=0,1
Fluazinam	0		0	2	µg/l	<=0,1
Fenpropidin	0		0	2	µg/l	<=0,1
Prochloraze	0		0	2	µg/l	<=0,1
Pyriméthanile	0		0	2	µg/l	<=0,1
Bénalaxyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dichlorobenzamide-2,6	0		0	2	µg/l	<=0,1
Bromacil	0		0	2	µg/l	<=0,1
Ethofumésate	0		0	2	µg/l	<=0,1
Metaldéhyde	0		0	2	µg/l	<=0,1
Aclonifène	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dicofol	0		0	2	µg/l	<=0,1

Quinmerac	0		0	2	µg/l	<=0,1
Propanil	0		0	2	µg/l	<=0,1
Anthraquinone	0		0	2	µg/l	<=0,1
Glyphosate	0		0	2	µg/l	<=0,1
Métazachlore	0		0	2	µg/l	<=0,1
Norflurazon	0		0	2	µg/l	<=0,1
Oxadixyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Prosulfocarbe	0		0	2	µg/l	<=0,1
Lenacile	0		0	2	µg/l	<=0,1
Quinoxyfen	0		0	2	µg/l	<=0,1
Sulcotrione	0		0	2	µg/l	<=0,1
Azoxystrobine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Bifenox	0		0	2	µg/l	<=0,1
Chloridazone	0		0	2	µg/l	<=0,1
Clopyralid	0		0	2	µg/l	<=0,1
Métalaxyle	0		0	2	µg/l	<=0,1
Pesticides totaux	0	0,01	0,011	2	µg/l	<=0,5
Cyprodinil	0		0	2	µg/l	<=0,1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0		0	2	µg/l	<=0,1
Cyperméthrine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Chlore total	0,05	0,35	0,69	20	mg/l	
Chlore libre	0	0,31	0,66	20	mg/l	
Simazine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Métribuzine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Atrazine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Bentazone	0		0	2	µg/l	<=0,1
Métamitron	0		0	2	µg/l	<=0,1
Total Atrazine et Métabolites	0,011	0,01	0,011	1	µg/l	<=0,5
Terbutryne	0		0	2	µg/l	<=0,1
Pendiméthaline	0		0	2	µg/l	<=0,1
Terbuconazole	0		0	2	µg/l	<=0,1
Epoxyconazole	0		0	2	µg/l	<=0,1
Cyproconazole	0		0	2	µg/l	<=0,1
Flazasulfuron	0		0	2	µg/l	<=0,1
Tribenuron-méthyle	0		0	2	µg/l	<=0,1
Ethidimuron	0		0	2	µg/l	<=0,1
Metsulfuron méthyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Linuron	0		0	2	µg/l	<=0,1
Chlortoluron	0		0	2	µg/l	<=0,1
Isoproturon	0		0	2	µg/l	<=0,1
Diuron	0		0	2	µg/l	<=0,1

Unité de production - Usine de traitemen Sagy-Condec

Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Acétochlore	0		0	3	µg/l	<=0,1
Métolachlore	0		0	3	µg/l	<=0,1

S-Métolachlore	0		0	3	µg/l	<=0,1
Cymoxanyl	0		0	3	µg/l	<=0,1
Mécoprop	0		0	3	µg/l	<=0,1
2,4-MCPA	0		0	3	µg/l	<=0,1
2,4-D	0		0	3	µg/l	<=0,1
Carbétamide	0		0	3	µg/l	<=0,1
Carbendazime	0		0	3	µg/l	<=0,1
Manganèse total	0	0,07	0,12	5	µg/l	<=50
Fer total	3	7,20	13	5	µg/l	<=200
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	0,25	1	12	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	<=0
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	12	n/100ml	<=0
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	0,25	1	12	n/ml	
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	<=0
Déséthylterbuméton	0		0	3	µg/l	<=0,1
Hydroxyterbuthylazine	0		0	3	µg/l	<=0,1
Déséthylatrazine	0	0,00	0,008	13	µg/l	<=0,1
Déisopropylatrazine	0		0	13	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuthylazine	0		0	3	µg/l	<=0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	0		0	3	µg/l	<=0,1
Atrazine-2-hydroxy	0		0	3	µg/l	<=0,1
Dinoterbe	0		0	3	µg/l	<=0,1
Pentachlorophénol	0		0	3	µg/l	<=0,1
Imazabéthabenz	0		0	3	µg/l	<=0,1
Dicamba	0		0	3	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde trans	0		0	3	µg/l	<=0,03
Aldrine	0		0	3	µg/l	<=0,03
DDD-2-4'	0		0	3	µg/l	<=0,1
DDT-2,4'	0		0	3	µg/l	<=0,1
Oxadiazon	0		0	3	µg/l	<=0,1
DDE-2,4'	0		0	3	µg/l	<=0,1
DDD-4-4'	0		0	3	µg/l	<=0,1
Somme DDT, DDD, DDE	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde	0		0	3	µg/l	<=0,03
Heptachlore époxyde cis	0		0	3	µg/l	<=0,03
DDE-4-4'	0		0	3	µg/l	<=0,1
DDT-4,4'	0		0	3	µg/l	<=0,1
Dieldrine	0		0	3	µg/l	<=0,03
Heptachlore	0		0	3	µg/l	<=0,03
Dichlorvos	0		0	3	µg/l	<=0,1
Chloropyriphos éthyl	0		0	3	µg/l	<=0,1
Chlorothalonil	0		0	3	µg/l	<=0,1
Diflufénicanil	0		0	3	µg/l	<=0,1
Fluthiamide	0		0	3	µg/l	<=0,1

Fluazinam	0		0	3	µg/l	<=0,1
Fenpropidin	0		0	3	µg/l	<=0,1
Prochloraze	0		0	3	µg/l	<=0,1
Pyriméthanile	0		0	3	µg/l	<=0,1
Bénalaxyl	0		0	3	µg/l	<=0,1
Dichlorobenzamide-2,6	0		0	3	µg/l	<=0,1
Bromacil	0		0	3	µg/l	<=0,1
Ethofumésate	0		0	3	µg/l	<=0,1
Metaldéhyde	0		0	3	µg/l	<=0,1
Propanil	0		0	3	µg/l	<=0,1
Aclonifène	0		0	3	µg/l	<=0,1
Dicofol	0		0	3	µg/l	<=0,1
Quinmerac	0		0	3	µg/l	<=0,1
Anthraquinone	0		0	3	µg/l	<=0,1
Glyphosate	0		0	3	µg/l	<=0,1
Métazachlore	0		0	3	µg/l	<=0,1
Norflurazon	0		0	3	µg/l	<=0,1
Oxadixyl	0		0	3	µg/l	<=0,1
Prosulfocarbe	0		0	3	µg/l	<=0,1
Lenacile	0		0	3	µg/l	<=0,1
Quinoxyfen	0		0	3	µg/l	<=0,1
Sulcotrione	0		0	3	µg/l	<=0,1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0		0	3	µg/l	<=0,1
Azoxystrobine	0		0	3	µg/l	<=0,1
Bifenox	0		0	3	µg/l	<=0,1
Chloridazone	0		0	3	µg/l	<=0,1
Clopyralid	0		0	3	µg/l	<=0,1
Métalaxyle	0		0	3	µg/l	<=0,1
Pesticides totaux	0	0,00	0,008	13	µg/l	<=0,5
Cyprodinil	0		0	3	µg/l	<=0,1
Cyperméthrine	0		0	3	µg/l	<=0,1
Chlore total	0,39	0,52	0,69	26	mg/l	
Chlore libre	0,34	0,48	0,58	26	mg/l	
Simazine	0		0	13	µg/l	<=0,1
Métribuzine	0		0	3	µg/l	<=0,1
Atrazine	0		0	13	µg/l	<=0,1
Terbutryne	0		0	3	µg/l	<=0,1
Métamitron	0		0	3	µg/l	<=0,1
Total Atrazine et Métabolites	0,007	0,01	0,007	1	µg/l	<=0,5
Bentazone	0		0	3	µg/l	<=0,1
Pendiméthaline	0		0	3	µg/l	<=0,1
Terbuconazole	0		0	3	µg/l	<=0,1
Epoxyconazole	0		0	3	µg/l	<=0,1
Cyproconazole	0		0	3	µg/l	<=0,1
Flazasulfuron	0		0	3	µg/l	<=0,1
Ethidimuron	0		0	3	µg/l	<=0,1

Metsulfuron méthyl	0		0	3	µg/l	<=0,1
Linuron	0		0	3	µg/l	<=0,1
Diuron	0		0	3	µg/l	<=0,1
Chlortoluron	0		0	3	µg/l	<=0,1
Isoproturon	0		0	3	µg/l	<=0,1
Tribenuron-méthyle	0		0	3	µg/l	<=0,1

Unité de production - Forages de Cergy

Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
S-Métolachlore	0		0	2	µg/l	<=0,1
Cymoxanyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Acétochlore	0		0	2	µg/l	<=0,1
Métolachlore	0		0	2	µg/l	<=0,1
2,4-MCPA	0		0	2	µg/l	<=0,1
Mécoprop	0		0	2	µg/l	<=0,1
2,4-D	0		0	2	µg/l	<=0,1
Carbétamide	0		0	2	µg/l	<=0,1
Carbendazime	0		0	2	µg/l	<=0,1
Fer total	2	2,50	3	2	µg/l	<=200
Manganèse total	3,6	6,80	10	2	µg/l	<=50
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	3,00	32	11	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	0,18	2	11	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	<=0
Déisopropylatrazine	0		0	3	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuméton	0		0	2	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuthylazine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Hydroxyterbuthylazine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Atrazine-2-hydroxy	0	0,00	0,007	2	µg/l	<=0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Déséthylatrazine	0	0,01	0,024	3	µg/l	<=0,1
Pentachlorophénol	0		0	2	µg/l	<=0,1
Imazabéthabenz	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dicamba	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dinoterbe	0		0	2	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde trans	0		0	2	µg/l	<=0,03
Aldrine	0		0	2	µg/l	<=0,03
DDD-2-4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
DDT-2,4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
Oxadiazon	0		0	2	µg/l	<=0,1
DDE-2,4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
DDD-4-4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde	0		0	2	µg/l	<=0,03

Heptachlore époxyde cis	0		0	2	µg/l	<=0,03
DDE-4-4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
DDT-4,4'	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dieldrine	0		0	2	µg/l	<=0,03
Heptachlore	0		0	2	µg/l	<=0,03
Dichlorvos	0		0	2	µg/l	<=0,1
Chloropyriphos éthyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Chlorothalonil	0		0	2	µg/l	<=0,1
Diflufénicanil	0		0	2	µg/l	<=0,1
Fluthiamide	0		0	2	µg/l	<=0,1
Fluazinam	0		0	2	µg/l	<=0,1
Fenpropidin	0		0	2	µg/l	<=0,1
Prochloraze	0		0	2	µg/l	<=0,1
Pyriméthanile	0		0	2	µg/l	<=0,1
Bénalaxyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dichlorobenzamide-2,6	0	0,01	0,015	2	µg/l	<=0,1
Bromacil	0		0	2	µg/l	<=0,1
Ethofumésate	0		0	2	µg/l	<=0,1
Metaldéhyde	0		0	2	µg/l	<=0,1
Propanil	0		0	2	µg/l	<=0,1
Aclonifène	0		0	2	µg/l	<=0,1
Dicofol	0		0	2	µg/l	<=0,1
Quinmerac	0		0	2	µg/l	<=0,1
Anthraquinone	0		0	2	µg/l	<=0,1
Glyphosate	0		0	2	µg/l	<=0,1
Métazachlore	0	0,01	0,022	2	µg/l	<=0,1
Norflurazon	0		0	2	µg/l	<=0,1
Oxadixyl	0,028	0,05	0,099	3	µg/l	<=0,1
Prosulfocarbe	0		0	2	µg/l	<=0,1
Lenacile	0		0	2	µg/l	<=0,1
Quinoxyfen	0		0	2	µg/l	<=0,1
Sulcotrione	0		0	2	µg/l	<=0,1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0		0	2	µg/l	<=0,1
Azoxystrobine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Bifenox	0		0	2	µg/l	<=0,1
Chloridazone	0		0	2	µg/l	<=0,1
Clopyralid	0		0	2	µg/l	<=0,1
Métalaxyle	0		0	2	µg/l	<=0,1
Pesticides totaux	0	0,07	0,174	4	µg/l	<=0,5
Cyprodinil	0		0	2	µg/l	<=0,1
Cyperméthrine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Chlore total	0,08	0,25	0,5	13	mg/l	
Chlore libre	0	0,19	0,46	13	mg/l	
Simazine	0		0	3	µg/l	<=0,1
Métribuzine	0		0	2	µg/l	<=0,1
Atrazine	0	0,00	0,014	3	µg/l	<=0,1
Bentazone	0		0	2	µg/l	<=0,1

Métamitron	0		0	2	µg/l	<=0,1
Total Atrazine et Métabolites	0,038	0,04	0,038	1	µg/l	<=0,5
Terbutryne	0		0	2	µg/l	<=0,1
Pendiméthaline	0		0	2	µg/l	<=0,1
Terbuconazole	0		0	2	µg/l	<=0,1
Cyproconazole	0		0	2	µg/l	<=0,1
Epoxyconazole	0		0	2	µg/l	<=0,1
Flazasulfuron	0		0	2	µg/l	<=0,1
Tribenuron-méthyle	0		0	2	µg/l	<=0,1
Ethidimuron	0	0,01	0,022	2	µg/l	<=0,1
Metsulfuron méthyl	0		0	2	µg/l	<=0,1
Linuron	0		0	2	µg/l	<=0,1
Chlortoluron	0		0	2	µg/l	<=0,1
Isoproturon	0		0	2	µg/l	<=0,1
Diuron	0		0	2	µg/l	<=0,1

Unité de production - DEFERRISATION D'OSNY

Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
S-Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cymoxanyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Acétochlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-MCPA	0		0	1	µg/l	<=0,1
Mécoprop	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-D	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbendazime	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbétamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Manganèse total	17	17,00	17	1	µg/l	<=50
Fer total	20	69,20	200	5	µg/l	<=200
Bactéries Coliformes	0		0	13	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	0,15	1	13	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	13	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	13	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	0,69	7	13	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	13	n/100ml	<=0
Désisopropylatrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuméton	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Hydroxyterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine-2-hydroxy	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine déséthyl désisopropyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylatrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pentachlorophénol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Imazabéthabenz	0		0	1	µg/l	<=0,1

Dicamba	0	0	1	µg/l	<=0,1
Dinoterbe	0	0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde trans	0	0	1	µg/l	<=0,03
Aldrine	0	0	1	µg/l	<=0,03
DDD-2-4'	0	0	1	µg/l	<=0,1
DDT-2,4'	0	0	1	µg/l	<=0,1
Oxadiazon	0	0	1	µg/l	<=0,1
DDE-2,4'	0	0	1	µg/l	<=0,1
DDD-4-4'	0	0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde	0	0	1	µg/l	<=0,03
Heptachlore époxyde cis	0	0	1	µg/l	<=0,03
DDE-4-4'	0	0	1	µg/l	<=0,1
DDT-4,4'	0	0	1	µg/l	<=0,1
Dieldrine	0	0	1	µg/l	<=0,03
Heptachlore	0	0	1	µg/l	<=0,03
Dichlorvos	0	0	1	µg/l	<=0,1
Chloropyriphos éthyl	0	0	1	µg/l	<=0,1
Chlorothalonil	0	0	1	µg/l	<=0,1
Diflufénicanil	0	0	1	µg/l	<=0,1
Fenpropidin	0	0	1	µg/l	<=0,1
Fluthiamide	0	0	1	µg/l	<=0,1
Fluazinam	0	0	1	µg/l	<=0,1
Prochloraze	0	0	1	µg/l	<=0,1
Pyriméthanile	0	0	1	µg/l	<=0,1
Bénalaxyl	0	0	1	µg/l	<=0,1
Dichlorobenzamide-2,6	0	0	1	µg/l	<=0,1
Bromacil	0	0	1	µg/l	<=0,1
Ethofumésate	0	0	1	µg/l	<=0,1
Metaldéhyde	0	0	1	µg/l	<=0,1
Propanil	0	0	1	µg/l	<=0,1
Aclonifène	0	0	1	µg/l	<=0,1
Dicofol	0	0	1	µg/l	<=0,1
Quinmerac	0	0	1	µg/l	<=0,1
Anthraquinone	0	0	1	µg/l	<=0,1
Glyphosate	0	0	1	µg/l	<=0,1
Métazachlore	0	0	1	µg/l	<=0,1
Norflurazon	0	0	1	µg/l	<=0,1
Oxadixyl	0	0	1	µg/l	<=0,1
Prosulfocarbe	0	0	1	µg/l	<=0,1
Lenacile	0	0	1	µg/l	<=0,1
Quinoxyfen	0	0	1	µg/l	<=0,1
Sulcotrione	0	0	1	µg/l	<=0,1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0	1	µg/l	<=0,1
Azoxystrobine	0	0	1	µg/l	<=0,1
Bifenox	0	0	1	µg/l	<=0,1
Chloridazone	0	0	1	µg/l	<=0,1
Clopyralid	0	0	1	µg/l	<=0,1

Métalaxyle	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pesticides totaux	0		0	1	µg/l	<=0,5
Cyprodinil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cyperméthrine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlore total	0,27	0,45	0,76	16	mg/l	
Chlore libre	0,24	0,40	0,63	16	mg/l	
Simazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métribuzine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bentazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métamitron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Terbutryne	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pendiméthaline	0		0	1	µg/l	<=0,1
Terbuconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cyproconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Epoxyconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Ethidimuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Tribenuron-méthyle	0		0	1	µg/l	<=0,1
Isoproturon	0		0	1	µg/l	<=0,1
Metsulfuron méthyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Linuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlortoluron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Flazasulfuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Diuron	0		0	1	µg/l	<=0,1

Zone de distribution - Pontoise						
Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Fer total	6	11,50	17	2	µg/l	<=200
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	1,94	19	50	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	50	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	50	n/100ml	<=0
Bactéries Coliformes	0		0	50	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	0,84	17	50	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	50	n/100ml	<=0
Chlore total	0	0,30	0,62	50	mg/l	
Chlore libre	0	0,22	0,58	50	mg/l	
Zone de distribution - St Ouen l'Aumône Vert Galant						
Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	10	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	1,70	10	10	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	10	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	<=0
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	10	n/ml	
Chlore total	0,05	0,21	0,45	10	mg/l	
Chlore libre	0	0,15	0,3	10	mg/l	
Zone de distribution - CACP Centre / Marcouville						
Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Fer total	13	14,00	15	2	µg/l	<=200
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	1,94	31	53	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	53	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	52	n/100ml	<=0
Bactéries Coliformes	0		0	52	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	1,25	65	53	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	53	n/100ml	<=0
Chlore total	0	0,27	0,52	51	mg/l	
Chlore libre	0	0,18	0,42	53	mg/l	
Zone de distribution - CACP Boucle Sud						
Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
S-Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cymoxanyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Acétochlore	0		0	1	µg/l	<=0,1

Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-MCPA	0		0	1	µg/l	<=0,1
Mécoprop	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-D	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbétamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbendazime	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fer total	0	2,00	6	7	µg/l	<=200
Manganèse total	0,05	0,05	0,05	1	µg/l	<=50
Bactéries Coliformes	0	0,02	3	123	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	1,40	150	123	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	117	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	123	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	10,88	300	123	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	123	n/100ml	<=0
Déisopropylatrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuméton	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Hydroxyterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine-2-hydroxy	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylatrazine	0,014	0,01	0,014	1	µg/l	<=0,1
Pentachlorophénol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Imazabéthabenz	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dicamba	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dinoterbe	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde trans	0		0	1	µg/l	<=0,03
Aldrine	0		0	1	µg/l	<=0,03
DDD-2-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDT-2,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Oxadiazon	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDE-2,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDD-4-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde	0		0	1	µg/l	<=0,03
Heptachlore époxyde cis	0		0	1	µg/l	<=0,03
DDE-4-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDT-4,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dieldrine	0		0	1	µg/l	<=0,03
Heptachlore	0		0	1	µg/l	<=0,03
Dichlorvos	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chloropyriphos éthyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlorothalonil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Diflufénicanil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fluthiamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fluazinam	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fenpropidin	0		0	1	µg/l	<=0,1

Prochloraze	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pyriméthanile	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bénalaxyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dichlorobenzamide-2,6	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bromacil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Ethofumésate	0		0	1	µg/l	<=0,1
Metaldéhyde	0		0	1	µg/l	<=0,1
Propanil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Aclonifène	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dicofol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Quinmerac	0		0	1	µg/l	<=0,1
Anthraquinone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Glyphosate	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métazachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Norflurazon	0		0	1	µg/l	<=0,1
Oxadixyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Prosulfocarbe	0		0	1	µg/l	<=0,1
Lenacile	0		0	1	µg/l	<=0,1
Quinoxyfen	0		0	1	µg/l	<=0,1
Sulcotrione	0		0	1	µg/l	<=0,1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0		0	1	µg/l	<=0,1
Azoxystrobine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bifenox	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chloridazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Clopyralid	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métalaxyle	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pesticides totaux	0,014	0,01	0,014	1	µg/l	<=0,5
Cyprodinil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cyperméthrine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlore total	0,05	0,30	0,65	120	mg/l	
Chlore libre	0	0,22	0,45	121	mg/l	
Simazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métribuzine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bentazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métamitron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Terbutryne	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pendiméthaline	0		0	1	µg/l	<=0,1
Terbuconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cyproconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Epoxyconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Ethidimuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Tribenuron-méthyle	0		0	1	µg/l	<=0,1
Isoproturon	0		0	1	µg/l	<=0,1
Metsulfuron méthyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Linuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlortoluron	0		0	1	µg/l	<=0,1

Flazasulfuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Diuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Zone de distribution - Cergy Vauréal Village ClosBill						
Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
S-Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cymoxanyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Acétochlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-MCPA	0		0	1	µg/l	<=0,1
Mécoprop	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-D	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbétamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbendazime	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fer total	1	1,50	2	2	µg/l	<=200
Manganèse total	0		0	1	µg/l	<=50
Bactéries Coliformes	0		0	15	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	0,20	2	15	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	15	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	1,60	15	15	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	15	n/100ml	<=0
Désopropylatrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuméton	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Hydroxyterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine-2-hydroxy	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine déséthyl désopropyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylatrazine	0,017	0,02	0,017	1	µg/l	<=0,1
Pentachlorophénol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Imazabéthabenz	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dicamba	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dinoterbe	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde trans	0		0	1	µg/l	<=0,03
Aldrine	0		0	1	µg/l	<=0,03
DDD-2-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDT-2,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Oxadiazon	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDE-2,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDD-4-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde	0		0	1	µg/l	<=0,03
Heptachlore époxyde cis	0		0	1	µg/l	<=0,03
DDE-4-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDT-4,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dieldrine	0		0	1	µg/l	<=0,03

Heptachlore	0		0	1	µg/l	<=0,03
Dichlorvos	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chloropyriphos éthyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlorothalonil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Diflufénicanil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fluthiamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fluazinam	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fenpropidin	0		0	1	µg/l	<=0,1
Prochloraze	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pyriméthanile	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bénalaxyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dichlorobenzamide-2,6	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bromacil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Ethofumésate	0		0	1	µg/l	<=0,1
Metaldéhyde	0		0	1	µg/l	<=0,1
Propanil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Aclonifène	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dicofol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Quinmerac	0		0	1	µg/l	<=0,1
Anthraquinone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Glyphosate	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métazachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Norflurazon	0		0	1	µg/l	<=0,1
Oxadixyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Prosulfocarbe	0		0	1	µg/l	<=0,1
Lenacile	0		0	1	µg/l	<=0,1
Quinoxyfen	0		0	1	µg/l	<=0,1
Sulcotrione	0		0	1	µg/l	<=0,1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0		0	1	µg/l	<=0,1
Azoxystrobine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bifenox	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chloridazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Clopyralid	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métalaxyle	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pesticides totaux	0,017	0,02	0,017	1	µg/l	<=0,5
Cyprodinil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cyperméthrine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlore total	0,05	0,25	0,56	14	mg/l	
Chlore libre	0	0,17	0,38	14	mg/l	
Simazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métribuzine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Terbutryne	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métamitron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bentazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pendiméthaline	0		0	1	µg/l	<=0,1
Terbuconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1

Cyproconazole	0	0	1	µg/l	<=0,1
Epoxyconazole	0	0	1	µg/l	<=0,1
Ethidimuron	0	0	1	µg/l	<=0,1
Isoproturon	0	0	1	µg/l	<=0,1
Metsulfuron méthyl	0	0	1	µg/l	<=0,1
Linuron	0	0	1	µg/l	<=0,1
Diuron	0	0	1	µg/l	<=0,1
Chlortoluron	0	0	1	µg/l	<=0,1
Flazasulfuron	0	0	1	µg/l	<=0,1
Tribenuron-méthyle	0	0	1	µg/l	<=0,1

Zone de distribution - Menucourt Courdimanche Cergy Boisemont HT

Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Fer total	1	1,67	3	3	µg/l	<=200
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	1,14	17	42	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	36	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	42	n/100ml	<=0
Bactéries Coliformes	0		0	42	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	7,52	300	42	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	42	n/100ml	<=0
Chlore total	0,05	0,31	0,53	47	mg/l	
Chlore libre	0	0,26	0,47	47	mg/l	

Zone de distribution - St Ouen l'Aumône Epluches

Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Fer total	4	4,00	4	2	µg/l	<=200
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	1,38	15	24	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	10	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	24	n/100ml	<=0
Bactéries Coliformes	0	0,17	2	24	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	2,88	30	24	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	24	n/100ml	<=0
Chlore total	0,11	0,28	0,39	27	mg/l	
Chlore libre	0,08	0,24	0,36	27	mg/l	

Zone de distribution - CACP Boucle Nord

Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
S-Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cymoxanyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Acétochlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-MCPA	0		0	1	µg/l	<=0,1
Mécoprop	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-D	0		0	1	µg/l	<=0,1

Carbétamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbendazime	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fer total	6	6,50	8	4	µg/l	<=200
Manganèse total	0,57	0,57	0,57	1	µg/l	<=50
Bactéries Coliformes	0	0,13	8	63	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	0,81	34	63	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	63	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	63	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	5,02	95	63	n/ml	
Entérocoques fécaux	0	0,02	1	63	n/100ml	<=0
Déisopropylatrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuméton	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Hydroxyterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine-2-hydroxy	0,009	0,01	0,009	1	µg/l	<=0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylatrazine	0,021	0,02	0,021	1	µg/l	<=0,1
Pentachlorophénol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Imazabéthabenz	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dicamba	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dinoterbe	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde trans	0		0	1	µg/l	<=0,03
Aldrine	0		0	1	µg/l	<=0,03
DDD-2-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDT-2,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Oxadiazon	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDE-2,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDD-4-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde	0		0	1	µg/l	<=0,03
Heptachlore	0		0	1	µg/l	<=0,03
DDE-4-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDT-4,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde cis	0		0	1	µg/l	<=0,03
Dieldrine	0		0	1	µg/l	<=0,03
Dichlorvos	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chloropyriphos éthyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlorothalonil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Diflufénicanil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fluthiamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fluazinam	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fenpropidin	0		0	1	µg/l	<=0,1
Prochloraze	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pyriméthanile	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bénalaxyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dichlorobenzamide-2,6	0		0	1	µg/l	<=0,1

Bromacil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Ethofumésate	0		0	1	µg/l	<=0,1
Metaldéhyde	0		0	1	µg/l	<=0,1
Propanil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Aclonifène	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dicofol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Quinmerac	0		0	1	µg/l	<=0,1
Anthraquinone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Glyphosate	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métazachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Norflurazon	0		0	1	µg/l	<=0,1
Oxadixyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Prosulfocarbe	0		0	1	µg/l	<=0,1
Lenacile	0		0	1	µg/l	<=0,1
Quinoxyfen	0		0	1	µg/l	<=0,1
Sulcotrione	0		0	1	µg/l	<=0,1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0		0	1	µg/l	<=0,1
Azoxystrobine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bifenox	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chloridazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Clopyralid	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métalaxyle	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pesticides totaux	0,037	0,04	0,037	1	µg/l	<=0,5
Cyprodinil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cyperméthrine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlore total	0,08	0,36	0,67	62	mg/l	
Chlore libre	0	0,28	0,44	62	mg/l	
Simazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métribuzine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine	0,007	0,01	0,007	1	µg/l	<=0,1
Bentazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métamitron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Total Atrazine et Métabolites	0,037	0,04	0,037	1	µg/l	<=0,5
Terbutryne	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pendiméthaline	0		0	1	µg/l	<=0,1
Terbuconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cyproconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Epoxyconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Flazasulfuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Tribenuron-méthyle	0		0	1	µg/l	<=0,1
Ethidimuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Metsulfuron méthyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Linuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlortoluron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Isoproturon	0		0	1	µg/l	<=0,1
Diuron	0		0	1	µg/l	<=0,1

Zone de distribution - Osny Pigeonnier						
Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
S-Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cymoxanyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Acétochlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-MCPA	0		0	1	µg/l	<=0,1
Mécoprop	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-D	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbétamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbendazime	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fer total	7	30,50	170	14	µg/l	<=200
Manganèse total	4,9	4,90	4,9	1	µg/l	<=50
Bactéries Coliformes	0		0	19	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	2,58	40	19	n/ml	
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	19	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	19	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	0,53	5	19	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	19	n/100ml	<=0
Désisopropylatrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuméton	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Hydroxyterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine-2-hydroxy	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylatrazine	0,006	0,01	0,006	1	µg/l	<=0,1
Pentachlorophénol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Imazabéthabenz	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dicamba	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dinoterbe	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde trans	0		0	1	µg/l	<=0,03
Aldrine	0		0	1	µg/l	<=0,03
DDD-2-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDT-2,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Oxadiazon	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDE-2,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDD-4-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde	0		0	1	µg/l	<=0,03
Heptachlore époxyde cis	0		0	1	µg/l	<=0,03
DDE-4-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDT-4,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dieldrine	0		0	1	µg/l	<=0,03
Heptachlore	0		0	1	µg/l	<=0,03
Dichlorvos	0		0	1	µg/l	<=0,1

Chloropyriphos éthyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlorothalonil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Diflufénicanil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fluthiamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fluazinam	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fenpropidin	0		0	1	µg/l	<=0,1
Prochloraze	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pyriméthanile	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bénalaxyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dichlorobenzamide-2,6	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bromacil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Ethofumésate	0		0	1	µg/l	<=0,1
Metaldéhyde	0		0	1	µg/l	<=0,1
Propanil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Aclonifène	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dicofol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Quinmerac	0		0	1	µg/l	<=0,1
Anthraquinone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Glyphosate	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métazachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Norflurazon	0		0	1	µg/l	<=0,1
Oxadixyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Prosulfocarbe	0		0	1	µg/l	<=0,1
Lenacile	0		0	1	µg/l	<=0,1
Quinoxyfen	0		0	1	µg/l	<=0,1
Sulcotrione	0		0	1	µg/l	<=0,1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0		0	1	µg/l	<=0,1
Azoxystrobine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bifenox	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chloridazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Clopyralid	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métalaxyle	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pesticides totaux	0,006	0,01	0,006	1	µg/l	<=0,5
Cyprodinil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cyperméthrine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlore total	0,08	0,41	0,69	17	mg/l	
Chlore libre	0	0,32	0,57	17	mg/l	
Simazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métribuzine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bentazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métamitron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Total Atrazine et Métabolites	0,006	0,01	0,006	1	µg/l	<=0,5
Terbutryne	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pendiméthaline	0		0	1	µg/l	<=0,1
Terbuconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1

Cyproconazole	0	0	1	µg/l	<=0,1
Epoxyconazole	0	0	1	µg/l	<=0,1
Flazasulfuron	0	0	1	µg/l	<=0,1
Tribenuron-méthyle	0	0	1	µg/l	<=0,1
Ethidimuron	0	0	1	µg/l	<=0,1
Metsulfuron méthyl	0	0	1	µg/l	<=0,1
Linuron	0	0	1	µg/l	<=0,1
Chlortoluron	0	0	1	µg/l	<=0,1
Isoproturon	0	0	1	µg/l	<=0,1
Diuron	0	0	1	µg/l	<=0,1

Zone de distribution - Courdimanche Boisemont Village

Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cymoxanyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
S-Métolachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Acétochlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-D	0		0	1	µg/l	<=0,1
Mécoprop	0		0	1	µg/l	<=0,1
2,4-MCPA	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbétamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Carbendazime	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fer total	5	9,50	14	2	µg/l	<=200
Manganèse total	0,36	0,36	0,36	1	µg/l	<=50
Entérocoques fécaux	0		0	18	n/100ml	<=0
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	0,28	2	18	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	0,83	6	18	n/ml	
E.Coli /100ml	0		0	18	n/100ml	<=0
Bactéries Coliformes	0		0	18	n/100ml	<=0
Hydroxyterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine-2-hydroxy	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine déséthyl déisopropyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylatrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuthylazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déséthylterbuméton	0		0	1	µg/l	<=0,1
Déisopropylatrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Imazabéthabenz	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pentachlorophénol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dinoterbe	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dicamba	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde trans	0		0	1	µg/l	<=0,03
Aldrine	0		0	1	µg/l	<=0,03
DDD-2-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDT-2,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1

Oxadiazon	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDE-2,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDD-4-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Somme DDT, DDD, DDE	0		0	1	µg/l	<=0,1
Heptachlore époxyde	0		0	1	µg/l	<=0,03
Heptachlore époxyde cis	0		0	1	µg/l	<=0,03
DDE-4-4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
DDT-4,4'	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dieldrine	0		0	1	µg/l	<=0,03
Heptachlore	0		0	1	µg/l	<=0,03
Dichlorvos	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chloropyriphos éthyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlorothalonil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Diflufénicanil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fluthiamide	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fluazinam	0		0	1	µg/l	<=0,1
Fenpropidin	0		0	1	µg/l	<=0,1
Prochloraze	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pyriméthanile	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bénalaxyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dichlorobenzamide-2,6	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bromacil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Ethofumésate	0		0	1	µg/l	<=0,1
Metaldéhyde	0		0	1	µg/l	<=0,1
Propanil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Aclonifène	0		0	1	µg/l	<=0,1
Dicofol	0		0	1	µg/l	<=0,1
Quinmerac	0		0	1	µg/l	<=0,1
Anthraquinone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Glyphosate	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métazachlore	0		0	1	µg/l	<=0,1
Norflurazon	0		0	1	µg/l	<=0,1
Oxadixyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Prosulfocarbe	0		0	1	µg/l	<=0,1
Lenacile	0		0	1	µg/l	<=0,1
Quinoxyfen	0		0	1	µg/l	<=0,1
Sulcotrione	0		0	1	µg/l	<=0,1
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0		0	1	µg/l	<=0,1
Azoxystrobine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bifenox	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chloridazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Clopyralid	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métalaxyle	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pesticides totaux	0		0	1	µg/l	<=0,5
Cyprodinil	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cyperméthrine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlore total	0	0,36	0,57	17	mg/l	

Chlore libre	0	0,30	0,49	17	mg/l	
Simazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métribuzine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Atrazine	0		0	1	µg/l	<=0,1
Bentazone	0		0	1	µg/l	<=0,1
Métamitron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Terbutryne	0		0	1	µg/l	<=0,1
Pendiméthaline	0		0	1	µg/l	<=0,1
Terbuconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Cyproconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Epoxyconazole	0		0	1	µg/l	<=0,1
Ethidimuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Tribenuron-méthyle	0		0	1	µg/l	<=0,1
Isoproturon	0		0	1	µg/l	<=0,1
Metsulfuron méthyl	0		0	1	µg/l	<=0,1
Linuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Chlortoluron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Flazasulfuron	0		0	1	µg/l	<=0,1
Diuron	0		0	1	µg/l	<=0,1

Zone de distribution - Jouy le Moutier Ecaucourt

Paramètres	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<=0
Chlore total	0,22	0,26	0,29	2	mg/l	
Chlore libre	0,14	0,21	0,27	2	mg/l	

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Calcium	79	163	33	mg/l
Chlorures	16,10	206	50	250 mg/l
Fluorures	0	1600	36	1500 µg/l
Magnésium	8,50	29,51	33	mg/l
Nitrates	0	44,90	254	50 mg/l
Pesticides totaux	0	0,17	27	.5 µg/l
Potassium	1,34	5,30	27	mg/l
Sodium	6,77	89	27	200 mg/l
Sulfates	21,60	134	50	250 mg/l
Titre Hydrotimétrique	27,73	50,80	56	°F

6.3. Fiches ARS CYO



n° 026



Bilan de l'année 2014

<p>Origine de l'eau</p> <p>Le secteur est alimenté par l'usine de traitement de Méencourt (mélange des eaux provenant des puits de Sagy et de Condécourt).</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.</p>	<p>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes.</p>
<p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>En 2014, l'ARS Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 6 échantillons prélevés en production et des 42 échantillons prélevés en distribution.</p>	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE</p> <p>32 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies : Moyenne : 30,9 mg/l - Maximum : 46 mg/l</p>
<p>Conseils</p> <p> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p> Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.</p> <p> En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.</p> <p> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 37°f</p> <p><i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i></p>
	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU TRES PEU FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,15 mg/l - Maximum : 0,24 mg/l</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
	<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.</p>	<p>EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre</p> <p>3 analyses de pesticides réalisées en production</p>

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>
 ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

— Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
 2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Origine de l'eau

Le secteur est alimenté par le puits de Courdimanche.

Contrôles sanitaires réglementaires

En 2014, l'A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 2 échantillons prélevés en production et des 8 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.



En habitat collectif, un point d'eau froide non traité et destiné à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes.
NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	2 analyses réalisées: Moyenne : 38,9 mg/l
DURETE	EAU CALCAIRE
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	Moyenne : 30,6 °f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU MOYENNEMENT FLUOREE
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	Moyenne : 0,56 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
PESTICIDES	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NCI ou NC2.	1 analyse de pesticides réalisée au puits

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Bilan de l'année 2014

<p>Origine de l'eau</p> <p>Le secteur est alimenté par l'usine de traitement de Médocourt (mélange des eaux provenant des puits de Sagy et de Condécourt).</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.</p>	<p>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes.</p>
	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE</p> <p>32 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies : Moyenne : 30,9 mg/l - Maximum : 46 mg/l</p>
<p>Conseils</p> <p> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p> Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.</p> <p> En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.</p> <p> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 37°f</p> <p><i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i></p>
	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU TRES PEU FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,15 mg/l - Maximum : 0,24 mg/l</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.</p>	<p>EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre</p> <p>3 analyses de pesticides réalisées en production</p>	

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.


Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-1046930.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

<p>Origine de l'eau</p> <p>Le secteur est alimenté, soit par les puits de Cergy, soit par le réservoir Clos Bille situé à Cergy, soit par les réservoirs de Marcouville situés à Oisy.</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.</p>	<p>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes.</p>
<p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>En 2014, P.A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 13 échantillons prélevés en production et des 57 échantillons prélevés en distribution.</p>	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE</p> <p>30 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies :</p> <p>Moyenne : 29,8 mg/l - Maximum : 36,8 mg/l</p>
<p>Conseils</p> <p> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p> Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.</p> <p> En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.</p> <p> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.</p> <p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 34°f à 43,8 °f selon l'origine de l'eau</p> <p><i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i></p> <p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU TRES PEU FLUOREE</p> <p>Teneur moyenne : 0,23 mg/l</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.</p> <p>Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.</p>	<p>EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre</p> <p>5 analyses de pesticides réalisées en production</p>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-1046930.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Bilan de l'année 2014

Origine de l'eau

Le secteur est alimenté par le réseau dit « Boucle nord » (eau provenant de l'usine de production de Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines) et du mélange de l'eau provenant des captages situés à Montgeroult et Courcelles-sur-Viosne avec un apport ponctuel d'eau en provenance de Boissy-F-Aillerie).

Contrôles sanitaires réglementaires

En 2014, l'A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 12 échantillons prélevés en production et des 60 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.



En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la couleur ou la odeur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE	EAU DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE TRES SATISFAISANTE
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	1 analyse non conforme aux limites de qualité sur un réseau privé de distribution d'une des communes adhérentes au syndicat des eaux, non représentative de la qualité globale de l'eau desservie sur l'ensemble des réseaux de ce syndicat.
NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	31 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies : Moyenne : 28,2 mg/l - Maximum : 33 mg/l
DURETE	EAU TRES CALCAIRE
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	Moyenne : 36°f - Maximum : 43,3 °f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU PEU FLUOREE
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	Moyenne : 0,39 mg/l - Maximum : 0,86 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (compléments,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
PESTICIDES	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	4 analyses de pesticides réalisées en production

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une qualité bactériologique très satisfaisante. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-1046930.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

<p>Origine de l'eau</p> <p>Ce secteur est alimenté par le réservoir Clos Bille à Cergy (eau en provenance de la source du lavoir à Cergy).</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.</p>	<p>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes.</p>
	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES ELEVEE</p> <p>13 analyses réalisées (3 en production et 10 en distribution) : Moyenne : 40,1 mg/l - Maximum : 44,8 mg/l</p>
<p>Consignes</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p>Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.</p> <p>En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 37 °f</p> <p><i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i></p>
	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU PEU FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,32 mg/l</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'ensayer un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NCI ou NC2.</p>	<p>EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre</p> <p>1 analyse de pesticides réalisée en production</p>	

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau_1046930.html
ou <http://sante.povv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Origine de l'eau

Le secteur est alimenté par le puits de Courdimanche.

Contrôles sanitaires réglementaires

En 2014, l'A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 2 échantillons prélevés en production et des 8 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.



En habitat collectif, un point d'eau froide non traité et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes.
NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	2 analyses réalisées: Moyenne : 38,9 mg/l
DURETE	EAU CALCAIRE
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	Moyenne : 30,6 °f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU MOYENNEMENT FLUOREE
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	Moyenne : 0,56 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
PESTICIDES	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	1 analyse de pesticides réalisée au puits

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Origine de l'eau

Le secteur est alimenté par le puits de Courdimanche.

Contrôles sanitaires réglementaires

En 2014, l'A.R.S. Île-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 2 échantillons prélevés en production et des 8 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.



En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous détectez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes.
NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	2 analyses réalisées: Moyenne : 30,9 mg/l
DURETE	EAU CALCAIRE
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°F). Il n'existe pas de limite de qualité.	Moyenne : 30,6 °F <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU MOYENNEMENT FLUOREE
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	Moyenne : 0,56 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
PESTICIDES	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	1 analyse de pesticides réalisée au puits

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-1046930.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Bilan de l'année 2014

Origine de l'eau La commune est alimentée par l'usine de traitement de Ménucourt (mélange des eaux provenant des puits de Sagy et de Condécourt).	BACTERIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE Tous les prélèvements sont conformes.
	Contrôles sanitaires réglementaires En 2014, l'A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 6 échantillons prélevés en production et des 42 échantillons prélevés en distribution.	NITRATES Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).
Conseils  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.  Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.  En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.  Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.	DURETE Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	EAU TRES CALCAIRE Moyenne : 37°f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
	FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU TRES PEU FLUOREE Moyenne : 0,15 mg/l - Maximum : 0,24 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
PESTICIDES Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre 3 analyses de pesticides réalisées en production	

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau_30469330.html
 ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
 2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Origine de l'eau La commune est alimentée par les réservoirs d'Hautil situés à Boisemont (eau en provenance de Saint-Martin-la-Garenne dans les Yvelines)	BACTERIOLOGIE	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes.
Contrôles sanitaires réglementaires En 2014, P.A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 7 échantillons prélevés en production et des 87 échantillons prélevés en distribution.	NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE
	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	45 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies : Moyenne : 31 mg/l - Maximum : 34 mg/l
Conseils  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.  Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.  En habitat collectif, un point d'eau froide non traité et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.  Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.	DURETE	EAU TRES CALCAIRE
	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité. Moyenne : 36°f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>	
FLUOR	Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU TRES PEU FLUOREE
	Teneur moyenne : 0,12 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>	
PESTICIDES	Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
	4 analyses de pesticides réalisées en production	

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-104693.0.html>
 ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
 2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

<p>Origine de l'eau</p> <p>Ce secteur est alimenté par l'eau en provenance de l'usine de Triel-sur-Seine (Yvelines) et par un apport ponctuel de celle du puits de Courdimanche.</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.</p>	<p>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes.</p>
<p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>En 2014, l'A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 8 échantillons prélevés en production et des 3 échantillons prélevés en distribution.</p>	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, NE CONTENANT PAS OU CONTENANT TRES PEU DE NITRATES AUCUNE VALEUR N'A ETE SUPERIEURE AU SEUIL DE DETECTION</p> <p>3 analyses réalisées en distribution : Teneur moyenne : <2 mg/l</p>
<p>Conseils</p> <p> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p> Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.</p> <p> En habitat collectif, un point d'eau froide non traité et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.</p> <p> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.</p>	<p>EAU PEU CALCAIRE A CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 9,7 °f à 30,6 °f selon l'origine de l'eau</p> <p><i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i></p>
<p> En habitat collectif, un point d'eau froide non traité et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.</p>	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU PEU FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,35 mg/l à 0,56 mg/l selon l'origine de l'eau</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlors ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlors, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.</p> <p>Si la caveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.</p>	<p>EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre</p> <p>3 analyses de pesticides réalisées en production</p>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-1046930.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Bilan de l'année 2014

Origine de l'eau La commune est alimentée par les réservoirs d'Hautil situés à Boisémont (eau en provenance de Saint-Martin-la-Garenne dans les Yvelines)	BACTERIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE Tous les prélèvements sont conformes.
	NITRATES Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE 45 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies : Moyenne : 31 mg/l - Maximum : 34 mg/l
Conseils  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.  Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.  En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.  Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.	DURETE Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité. Moyenne : 36°f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>	EAU TRES CALCAIRE Moyenne : 36°f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
	FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l). Teneur moyenne : 0,12 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU TRES PEU FLUOREE Teneur moyenne : 0,12 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
PESTICIDES Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NCI ou NC2.	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre 4 analyses de pesticides réalisées en production	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre 4 analyses de pesticides réalisées en production

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la couleur ou la odeur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau-3046930.html>
 ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
 2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

<p>Origine de l'eau</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p>	<p>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p>
<p>La commune est alimentée par l'usine de traitement de Ménucourt (mélange des eaux provenant des puits de Sagy et de Condécourt).</p>	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.</p>	<p>Tous les prélèvements sont conformes.</p>
<p>Contrôles sanitaires réglementaires</p>	<p>NITRATES</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE</p>
<p>En 2014, l'A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 6 échantillons prélevés en production et des 42 échantillons prélevés en distribution.</p>	<p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).</p>	<p>32 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies : Moyenne : 30,9 mg/l - Maximum : 46 mg/l</p>
<p>Conseils</p>	<p>DURETE</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE</p>
<p> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p>	<p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.</p>	<p>Moyenne : 37°f</p>
<p> Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.</p>	<p>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</p>	
<p> En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.</p>	<p>FLUOR</p> <p>Élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU TRES PEU FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,15 mg/l - Maximum : 0,24 mg/l</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NCI ou NC2.</p>	<p>EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre</p> <p>3 analyses de pesticides réalisées en production</p>

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau_1046930.html
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Origine de l'eau	BACTERIOLOGIE	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
La commune est alimentée par les réservoirs d'Hautil situés à Boisemont (eau en provenance de Saint-Martin-la-Garenne dans les Yvelines)	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes.
Contrôles sanitaires réglementaires	NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE
En 2014, l'A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 7 échantillons prélevés en production et des 87 échantillons prélevés en distribution.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	45 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies : Moyenne : 31 mg/l - Maximum : 34 mg/l
Conseils	DURETE	EAU TRES CALCAIRE
 Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	Moyenne : 36°f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
 Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.	FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU TRES PEU FLUOREE
 En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.	Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	Teneur moyenne : 0,12 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'ensivager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.	PESTICIDES	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
	Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	4 analyses de pesticides réalisées en production

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau_104693.0.html
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Origine de l'eau Le secteur est alimenté, soit par les puits de Cergy, soit par le réservoir Clos Bille situé à Cergy, soit par les réservoirs de Marcouville situés à Osny.	BACTERIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE Tous les prélèvements sont conformes.
	NITRATES Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE 30 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies : Moyenne : 29,8 mg/l - Maximum : 36,8 mg/l
Conseils  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.  Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.  En habitat collectif, un point d'eau froide non traité et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.  Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.	DURETE Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	EAU TRES CALCAIRE Moyenne : 34°f à 43,8 °f selon l'origine de l'eau <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
	FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU TRES PEU FLUOREE Teneur moyenne : 0,23 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)	PESTICIDES Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NCI ou NC2.	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre 5 analyses de pesticides réalisées en production

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau_104/93.0.html
 ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
 2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Bilan de l'année 2014

Origine de l'eau

Ces secteurs sont alimentés par le réseau dit « Boucle nord » (eau provenant de l'usine de production de Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines) et du mélange de l'eau provenant des captages situés à Montgeroult et Courcelles-sur-Viosne avec un apport ponctuel d'eau en provenance de Boissy-Faillière).

Contrôles sanitaires réglementaires

En 2014, l'A.R.S. Île-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 12 échantillons prélevés en production et des 60 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.



En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la couleur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE	EAU DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE TRES SATISFAISANTE
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	1 analyse non conforme aux limites de qualité sur un réseau privé de distribution d'une des communes du réseau « Boucle nord », non représentative de la qualité globale de l'eau desservie sur l'ensemble de ce réseau.
NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	31 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies : Moyenne : 28,2 mg/l - Maximum : 33 mg/l
DURETE	EAU TRES CALCAIRE
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	Moyenne : 36°f - Maximum : 43,3 °f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU PEU FLUOREE
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	Moyenne : 0,39 mg/l - Maximum : 0,86 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
PESTICIDES	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	4 analyses de pesticides réalisées en production

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une qualité bactériologique très satisfaisante. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau_1046930.html
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Origine de l'eau	BACTERIOLOGIE	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Le secteur est alimenté par de l'eau dont l'origine varie selon les périodes : eau provenant de l'usine de production de Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines) ou du mélange de l'eau provenant des captages situés à Montgeroult et Courcelles-sur-Viosne avec un apport des puits d'Osny.	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes.
Contrôles sanitaires réglementaires	NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES
En 2014, l'A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 27 échantillons prélevés en production et des 15 échantillons prélevés en distribution.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	8 analyses réalisées en distribution : Moyenne : 8 mg/l - Maximum : 29,1 mg/l
Conseils	DURETE	EAU CALCAIRE
 Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	Teneur moyenne : 34,25 °f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
 Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.	FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU PEU FLUOREE
 En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.	Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	Teneur moyenne : 0,31 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.	PESTICIDES	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
	Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	5 analyses de pesticides réalisées en production

Par mesure de sécurité, les taux de chlors ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlors, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau_1046930.html
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Origine de l'eau

La commune, sauf le secteur ville nouvelle, est alimentée par le réseau dit « Boucle nord » (eau provenant de l'usine de production de Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines) et du mélange de l'eau provenant des captages situés à Montgeroult et Courcelles-sur-Viosne) et par un apport ponctuel du réservoir d'Ennery (eau traitée provenant des puits d'Ennery et de Livilliers).

Contrôles sanitaires réglementaires

En 2014, l'ARS Île-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 15 échantillons prélevés en production et des 53 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.



En habitat collectif, un point d'eau froide non traité et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la couleur ou la odeur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)



BACTERIOLOGIE	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Micro-organismes indicateurs d'éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes.
NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	27 analyses réalisées en distribution : Moyenne : 25,45 mg/l - Maximum : 31,5 mg/l
DURETE	EAU TRES CALCAIRE
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	Moyenne : 36°f - Maximum : 43,3 °f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU PEU FLUOREE
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	Teneur moyenne : 0,35 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
PESTICIDES	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	5 analyses de pesticides réalisées en production

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-104/930.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

<p>Origine de l'eau</p> <p>Le secteur est alimenté, soit par les puits de Cergy, soit par le réservoir Clos Bille situé à Cergy, soit par les réservoirs de Marcoisville situés à Osny.</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.</p>	<p>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes.</p>
<p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>En 2014, l'A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 13 échantillons prélevés en production et des 57 échantillons prélevés en distribution.</p>	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE</p> <p>30 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies :</p> <p>Moyenne : 29,8 mg/l - Maximum : 36,8 mg/l</p>
<p>Conseils</p> <p> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p> Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 34°f à 43,8 °f selon l'origine de l'eau</p> <p><i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i></p>
<p> En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.</p> <p> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>FLUOR</p> <p>Objet-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU TRES PEU FLUOREE</p> <p>Teneur moyenne : 0,23 mg/l</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (compléments,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.</p> <p>Si la couleur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NCI ou NC2.</p>	<p>EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre</p> <p>5 analyses de pesticides réalisées en production</p>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-1046930.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

<p>Origine de l'eau</p> <p>La commune est alimentée par le réseau dit « Boucle nord » (eau provenant de l'usine de production de Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines) et du mélange de l'eau provenant des captages situés à Montgeroult et Courcelles-sur-Viosne avec un apport ponctuel d'eau en provenance de Boissy-Frailleries).</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.</p>	<p>EAU DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE TRES SATISFAISANTE</p> <p>1 analyse non conforme aux limites de qualité sur un réseau privé de distribution d'une des communes du réseau « Boucle nord », non représentative de la qualité globale de l'eau desservie sur l'ensemble de ce réseau.</p>
<p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>En 2014, l'A.R.S. Île-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 12 échantillons prélevés en production et des 60 échantillons prélevés en distribution.</p>	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE</p> <p>31 analyses réalisées sur les réseaux de distribution des communes desservies :</p> <p>Moyenne : 28,2 mg/l - Maximum : 33 mg/l</p>
<p>Conseils</p> <p> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 36°f - Maximum : 43,3 °f</p> <p><i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i></p>
<p> Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.</p> <p> En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.</p>	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU PEU FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,39 mg/l - Maximum : 0,86 mg/l</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (compléments...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.</p>	<p>EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre</p> <p>4 analyses de pesticides réalisées en production</p>

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.


Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une qualité bactériologique très satisfaisante. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-1046930.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Origine de l'eau La commune, à l'exception de la zone d'Epluches, est alimentée par de l'eau en provenance de l'usine de production de Méry-sur-Oise et de celle de Saint-Martin-la-Garenne.	BACTERIOLOGIE	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes.
Contrôles sanitaires réglementaires En 2014, P.A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 150 échantillons prélevés en production et des 39 échantillons prélevés en distribution.	NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE
	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	19 analyses réalisées en distribution : Moyenne : 25,3 mg/l - Maximum : 32 mg/l
Conseils  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.  Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.  En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.  Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.	DURETE	EAU PEU CALCAIRE A CALCAIRE
	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	Moyenne : 17,3 °f à 36 °f selon l'origine de l'eau <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
	FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU CONTENANT DES TRACES DE FLUOR
	Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	Teneur inférieure à 0,10 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
	PESTICIDES	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
	Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	15 analyses de pesticides réalisées en production

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-1046930.html>
 ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
 2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

Origine de l'eau

Le secteur est alimenté par de l'eau provenant de l'usine de production de Méry-sur-Oise (périmètres de protection du captage instaurés par arrêté préfectoral en date du 16/09/1997 modifié).

Contrôles sanitaires réglementaires

En 2014, l'A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 146 échantillons prélevés en production et des 9 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.



En habitat collectif, un point d'eau froide non traitée et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la couleur ou la odeur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)





BACTERIOLOGIE	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes.
NITRATES	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).	145 analyses réalisées en production : Moyenne : 20,7 mg/l - Maximum : 30 mg/l
DURETE	EAU PEU CALCAIRE
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.	Moyenne : 17,3 °f - Maximum : 23,7 °f <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
FLUOR	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU CONTENANT DES TRACES DE FLUOR
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).	Teneur inférieure à 0,10 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
PESTICIDES	EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NC1 ou NC2.	14 analyses de pesticides réalisées en production

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau-1046930.html>
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

<p>Origine de l'eau</p> <p>Ce secteur est alimenté par le réservoir Clos Bille à Cergy (eau en provenance de la source du lavoir à Cergy).</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : absence exigée.</p>	<p>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes.</p>
<p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>En 2014, P.A.R.S. Ile-de-France était chargée du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau potable. Ce bilan prend en compte les résultats des 3 échantillons prélevés en production et des 10 échantillons prélevés en distribution.</p>	<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 milligrammes par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES ELEVEE</p> <p>13 analyses réalisées (3 en production et 10 en distribution) : Moyenne : 40,1 mg/l - Maximum : 44,8 mg/l</p>
<p>Conseils</p> <p> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p> Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour l'alimentation.</p> <p> En habitat collectif, un point d'eau froide non traité et destinée à l'usage alimentaire doit être disponible dans chaque appartement. En habitat individuel, cette pratique est aussi conseillée.</p> <p> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'existe pas de limite de qualité.</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 37 °f</p> <p><i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i></p>
<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.</p> <p>Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 milligramme par litre (mg/l).</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, EAU PEU FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,32 mg/l</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce bilan, la qualité de l'eau est exprimée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population : C, NC0, NCI ou NC2.</p>	<p>EAU TOUJOURS CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE</p> <p>Classe C : la teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre</p> <p>1 analyse de pesticides réalisée en production</p>	
<p>AVIS SANITAIRE GLOBAL</p> <p>L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a présenté une excellente qualité bactériologique. Cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).</p>		

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet :
http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau_1046930.html
ou <http://sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l'eau-potable>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale du Val-d'Oise - CS20312
2 avenue de la Palette 95011 Cergy-Pontoise Cedex - Tel : 01 34 41 14 00 - Télécopie : 01 30 32 83 48

6.4. Le bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

Installation de production

Captage de Vauréal	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	134 271	106 257	112 513	107 599	101 784	-5,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	441	456	452	411	392	-4,7%
Volume produit refoulé (m3)	304 429	233 068	248 679	261 529	259 597	-0,7%
Déferri-sation de l'Echaugette	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	178 057	245 478	241 999	227 326	257 947	13,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	876	1 268	1 117	1 125	1 026	-8,8%
Volume produit refoulé (m3)	203 253	193 655	216 617	201 981	251 366	24,5%
F. Vallee Millet Sable	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	134 030	157 284	226 602	127 056	1 652	-98,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	596	712	858	701	-	-
Volume produit refoulé (m3)	224 863	220 831	263 956	181 139	0	-100,0%
Forage de Courdimanche	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	54 941	98 231	59 592	62 354	65 095	4,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	738	1 322	948	876	898	2,5%
Volume produit refoulé (m3)	74 447	74 319	62 878	71 171	72 510	1,9%
Forage Montgeroult Stade Craie	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	210 686	213 775	226 602	221 080	218 350	-1,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	676	672	1 402	1 346	639	2,0%
Volume produit refoulé (m3)	311 750	318 195	161 646	164 259	341 501	-3,1%
Puits Cergy 1	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	41 388	69 312	62 035	52 031	81 362	56,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	554	547	604	850	721	-15,2%
Volume produit refoulé (m3)	74 670	126 772	102 689	61 218	112 864	84,4%
Puits Cergy 3	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	392 880	314 666	434 911	128 941	448 139	248%
Consommation spécifique (Wh/m3)	621	485	621	392	713	82%
Volume produit refoulé (m3)	632 226	648 990	700 506	328 958	628 190	91,0%
Usine de Ménu-court	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	732 814	855 587	835 731	712 728	719 573	1,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	503	569	539	492	501	1,9%
Volume produit refoulé (m3)	1 457 350	1 504 555	1 549 749	1 448 946	1 434 929	-1,0%

Forage de Sagy-Chardonville	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	599954	508290	638621	732194	652782	-10,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	385	325	405	488	443	-9,2%
Volume pompé (m3)	1559615	1563824	1577965	1500166	1472244	-1,9%

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

Reprise Boisemont	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	10 092	12 834	7 343	7 898	6 635	-16,0%

Reprise Claude Debussy	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	7 465	16 753	11 686	9 506	7 686	-19,1%
Reprise de l'Oseraie	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)				343 463	365 111	3,7%
Reprise de Marcouville	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	141 175	32 881	17 105	30 394	22 766	25,1%
Reprise des Larris	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	139 525	50 640	36 635	60 415	34 359	-43,1%
surpression Boisemont 75m3	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	3 749	3 191	3 878	3 918	3 807	-2,8%
Surpression Ecaucourt	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	2 446	1 705	2 983	2 784	7 913	184,2%

Réservoir ou château d'eau

Réserv Bois d'Aton Courdimanche	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 757	1 759	1 700	1 185	2 152	81,6%
Réservoir des Epluches	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	362	443	609	539	527	-2,2%
Réservoir du Parc	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	368	416	910	388	370	-4,6%
Réservoir du Pigeonnier	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	438	445	277	574	401	-30,1%
Réservoir 2x4000m³ de Boisemont	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	30 811	11 796	9 628	7 172	16 662	132,3%

6.5. Liste des IJT

2014
CYO
TERRAINS
BOISEMONT TERRAIN RESERVOIR 2000M3 RUE DU MARCHE
TERRAIN LE MONTROUGE B631 1977 M2
SAN CERGY TERRAIN SIACARTE
ACHAT TERRAINS AU SIACARTE POUR CA CERGY PONTOISE
BOISEMONT RESERVOIR 75M3 CD22
RESERVOIR
ETANCHEITE INTERNE
PROTECTION EXTERNE
CLOTURE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
LIGNE TELECOMMANDE
ANTI INTRUSION
SERRURERIE
MISE EN SECURITE
REENCLENCHEMENT AUTO INTRUSION
ECHELLE INTERIEUR ACCES PALIER
CUVE BASSE ET GALERIE TECHNIQUE
BALLON DE SURPRESSION
EQ HYDRAULIQUE
MATERIEL ELECTRIQUE
POMPE 1
POMPE 2
POMPE 3
BOISEMONT RELAIS DE BOISEMONT 120 M3 H0
BACHE 120M3
ETANCHEITE INTERNE
PROTECTION EXTERNE
SONDE DE MESURE DE NIVEAU DE LA BACHE
EQUIPEMENT DE SECURITE
CLOTURE + PORTAIL
ANTI INTRUSION
ST REPRISE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
POMPE KSB N 1
POMPE KSB N 2
ARMOIRE BASSE TENSION
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SONDE DE NIVEAU
VANNE ELECTRIQUE DE SECOURS
FOURREAUX DE PRESSION DES POMPES
COMPTEUR DN 100
REENCLENCHEMENT AUTO INTRUSION
MENUCOURT STATION DE TRAITEMENT
TRAITEMENT
TRANSFO 250KVA
CELLULE GALAXIE
CELLULE HUMAIN
CELLULE PROTECTION TRANSFO
COMPTAGE
FILTRE N.1 CAG
FILTRE N.2 CAG
FILTRE N.3 CAG
FILTRE N.4 CAG
FILTRE ECHANGEUR D'ION
MATERIAU FILTRANT CAG FILE N°1
MATERIAU FILTRANT RESINE

DEBIMETRE EAU BRUTE
DEBIMETRE EAU DENITRIFIEE
DESHUMIDIFICATEUR MLT 350
SECHEUR D AIR DW3
POMPE EAU SALEE N1
POMPE EAU SALEE N 2
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
PH METRE
POMPE DE REPRISE N1
POMPE DE REPRISE N2
POMPE DE LAVAGE N1
POMPE DE LAVAGE N2
POMPE DE REGENERATION N1
POMPE DE REGENERATION N2
POMPE A SAUMURE N1
POMPE A SAUMURE N2
POMPE DE RECIRCULATION
COMPRESSEUR D AIR N1
COMPRESSEUR D AIR N2
SURPRESSEUR HIBON
ANTIBELIER CHARLATTE 1000L
COMPTEUR EAU DE SERVICE
STABILISATEUR DN 200
DEBIMETRE EAU TRAITEE
COMPTEUR EAU DE LAVAGE
DESHUMIDIFICATEUR MONTERS
INSTRUMENTATION
ARMOIRE DE COMMANDE
automate tsx premium
SOFREL S550
ANALYSEUR NO3 LABO
analyseur chlore labo
chauffe eau
SERRURERIE GENERALE
POSTE DE CHLORATION
CUVE ACIDE SULFURIQUE
POMPE DOSEUSE N1
POMPE DOSEUSE N2
TURBIDIMETRE
CONDUCTIMETRE
BAC DE RETENTION
ONDULEUR AUTOMATE
STABILISATEUR CR80 REFOULEMENT
DEMARREUR DE POMPE DE REPRISE
PLATEFORME ACCES FILTRE A CHARBON ACTIF 1 ET 3
AFFICHER TACTILLE
MATERIAU FILTRANT CAG FILE N§2
VENTILATION ANTI POLLUTION BACHES
DEBIMETRE POMPE RECIRCULATION ECHANGEUR
PORTE CONdamnATION ECHELLE CRINOLINE SILO A SEL
DISJONCTEUR GENERAL POMPE DE REPRISE N°1
DISJONCTEUR GENERAL POMPE DE REPRISE N°2
VANNE AUTOMATIQUE BY PASSE ECHANGEUR
BACHE STOCKAGE
BACHE DE STOCKAGE G.C.
REMBARDE
SILO A SEL
SILO A SEL
STATION

ANALYSEUR DE NITRATE
 RESERVOIR DE MENU COURT
 ECHELLE D'ACCES AU SILO A SEL
 BOISEMONT RUE DU Ct COUSTEAU
 RE 2 X 2000 M3 CUVE 1
 GENIE CIVIL
 ETANCHEITE INTERIEURE
 CLOTURE
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 COMPTEUR 300MM
 EQUIPEMENT ELECTRIQUE D'AUTOMATISMES
 SERRURERIE DIVERSES
 ECHELLE FIXE EXTERIEURE SUR RESERVOIR DE BOISEMONT
 PROTECTIONS VENTILATIONS SUR RESERVOIR BOISEMONT
 DISPOSITIF ANTI INTRUSION
 REECLANCHEMENT AUTO INTRUSION
 ANALYSEUR CHLORE
 TRANSMETTEUR TELEGESTION
 RE 2 X 2000 M3 CUVE 2
 GENIE CIVIL
 ETANCHEITE INTERNE
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 SERRURERIE DIVERSES
 DISPOSITIF ANTI INTRUSION
 POMPE
 GTC BOISEMONT LE HAUT
 GTC ARMOIRE
 SOFREL S50
 INSTRUMENTATION
 BOISEMONT CHAMBRE RUE DES FRERES LEIRIS
 EXPORT BOISEMONT - TRIEL
 GENIE CIVIL
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 STABILISATEUR DN 150
 COMPTEUR DN 150
 SERRURERIE
 BOISEMONT REGARD RUE DE LA FERME
 INTERCOM VN VERS BOISEMONT
 REGARD INTERCOM VN
 HYDRAULIQUE
 COMPTEUR DN80
 TRANSMETTEUR
 COURDIMANCHE CHEMIN DE LA GRANGE NEUVE
 RESERVOIR 250 M3
 ETANCHEITE INTERNE
 PROTECTION EXTERNE
 CLOTURE
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 SERRURERIE
 SONDE DE NIVEAU
 ANTI INTRUSION
 TELEGESTION
 REECLANCHEMENT AUTO INTRUSION
 ANALYSEUR DE CHLORE
 CAPOT DOME
 SONDE DE NIVEAU
 COURDIMANCHE CD 22 FORAGE
 FORAGE
 CLOTURE PUIITS ET STATION

EQUIPEMENT ELECTRIQUE MT
CHLORATION
STATION PORTES
STATION RAVALEMENT ET PEINTURE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
COLONNE DE REFOULEMENT
POMPE IMMERGEE GRUNFOS ST3017
ANTIINTRUSION
INVERSEUR DE CHLORE
TELEGESTION
SONDE DE MESURE
REENCLENCHEMENT AUTO INTRUSION
POMPE SURPRESSION CHLORE
ANCIEN SI COURDIMANCHE OUVRAGES RESEAU
MENUCOURT REDUCTEUR PRESSION RUE GRANDE
EQ. HYDRAULIQUE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
REDUCTEUR NO 101 150MM
MENUCOURT REDUCTEUR PRESSION RUE DU VEXIN
EQ. HYDRAULIQUE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
REDUCTEUR NO 102 150 MM
MENUCOURT REDUCTEUR PRESSION RUE DE GAULLE
EQ. HYDRAULIQUE REDUCTEUR STABILISATEUR 100MM
GENIE CIVIL
SERRURERIE
REDUCTEUR NO 100 100 MM
MENUCOURT CHAMBRE COTE DU PARC
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
REDUCTEUR DE PRESSION N 105 150MM
MENUCOURT STABILO ROUTE DE COURDIMANCHE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR DN 150 NO 103
MENUCOURT STABILO RUE DE GIVONNES (POTAGER)
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR DN 100 NO 104
MENUCOURT STABILO VILLA DES BOIS
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR DN 150 NO 106
BOISEMONT STABILO RUE DE LA MAIRIE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR DN 150 NO 5
SAGY INTERCOM SFDE-SIEVA
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
STABILISATEUR DN 150

COMPTEUR DN 150
COURDIMANCHE CD22 EXPORT 170
 GENIE CIVIL
 SERRURERIE
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 STABILISATEURS DIAM 125 ET DIAM 200
SAGY FORAGE DE CHARDRONVILLE
FORAGE DE CHARDRONVILLE
 FORAGE
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 CLOTURE STATION
 STATION GENIE CIVIL
 ARMOIRE ELECTRIQUE
 ETANCHEITE LOCAL
 POMPE KSB FORAGE N§1
 Transformateur 200 KVAR
 COMPRESSEUR CREYSSENSAC 198917
 POMPE KSB FORAGE N§2
 INVERSEUR AUTOMATIQUE DE CHLORE
 CAPOT PROTECTION PIEZO
 ANTI INTRUSION
 GTC SOFREL S550
 REENCLANCHEMENT AUTO INTRUSION
 DEBITMETRE
 VANNE D ISOLEMENT FORAGE
 ANTI BELIER
SAGY FORAGE DE CONDECOURT
FORAGE DE CONDECOURT
 LOCAL D'EXPLOITATION
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 ARMOIRE ELECTRIQUE
 BARDAGE EN BOIS (PARC DU VEXIN)
 PISTE GRAVE BETON - ACCES
 POMPE FORAGE
 FORAGE
 TRANSFORMATEUR FORAGE
 COMPRESSEUR
 SONDE DE MESURE DE NIVEAU
 COMPTEUR FORAGE
 CAPOT ALUMINIUM
 TUYAU WELLMASTER
 CLOTURE ET PORTAIL
 LIAISONS FORAGE 1 ET 2
 CHLORATION
 COFFRET DISTRIBUTION ELECTRIQUE
 ANTIBELIER
SAN CERGY INTERCOM SAN VERS PONTOISE VOIE 20
INTERCOM VOIE 20
 GENIE CIVIL REGARD
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 COMPTEUR
 TRANSMETTEUR LS42
SAN CERGY MARCOUVILLE CHAMBRE COMPTAGE
CHAMBRE COMPTAGE AMONT
 GENIE CIVIL
 SERRURERIE
 TRAPPES 1200X800 ET 1000X800
 RV300 MM AMONT MANUEL
 RV300 AVAL MANUEL

RV 400 MM MANUEL
VANNE MONOVAR 300mm
debimetre 300 mm
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
VANNE MANUELLE 400 MM
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
CHAMBRE COMPTAGE AVAL
GENIE CIVIL
TRAPPE 1000 X 800
SERRURERIE
HYDRAULIQUE
RV 400mm MANUEL AVAL
RV 400 MM MANUEL AMONT
DEBITMETRE 400 mm
STABILISATEUR DE PRESSION 200 MM
VANNE 200 mm AVAL MANUEL
VANNE 200 MM AMONT MANUEL
VANNE 400 MM MANUELLE
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
CHAMBRE VANNE RN14
GENIE CIVIL
HYDRAULIQUE
ARMOIRE ELECTRIQUE
VANNE DN 500 ELECTRIQUE
CHAMBRE COMPTAGE MARCOUVILLE
VANNE MANUELLE 500mm
vanne manuelle 500 mm
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
GENIE CIVIL
CHAMBRE COMPTAGE COTE 112 VERS PONTOISE
COMPTEURS 300mm
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
GENIE CIVIL
TRANSMETTEUR
BOISEMONT RESERVOIR 2X4000M3 RUE DE LA FERME
RESERVOIR 1A 1000 M3
ETANCHEITE EXTERNE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CUVE N 1
ETANCHEITE INTERNE CUVE 1
PORTAIL 4M
DESHUMIDIFICATEUR
PROTECTION EXTERNE HYDRAULIQUE
SERRURERIE
VEGAMETRE SONDE DE SECOURS
RESERVOIR 1B 3000 M3
GENIE CIVIL SUR CUVE NO 2
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CUVE N 2
ETANCHEITE EXTERNE CUVE N 2
ETANCHEITE INTERNE CUVE 2
REVETEMENT S/HYDRAULIQUE
SERRURERIE
SONDE DE NIVEAU N 2
STATION DE REPRISE
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
POMPE N 1
POMPE N 2
DISPOSITIF DE COMPTAGE

ANALYSEUR DE CHLORE
 ARMOIRE GTC
 GTC API
 GTC INSTRUMENTATION
 SOFREL EXTENSION
 GTC AFFICHEUR GRAPHIQUE
 DESHUMIDIFICATEUR
 REENCLANCHEMENT AUTO INTRUSION
 CARETE CPU AUTOMATE OMRON
 ARMOIRE COMMANDE POMPES REPRISES
 REGARD VANNE ANNULAIRE
 STABILISATEUR AMONT 1
 VANNE ANNULAIRE DN 125
 GENIE_CIVIL
 EQUIPEMENT ELECTRIQUE
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 CUVE 3 RESERVOIR 4000 M3
 HYDRAULIQUE
 SERRURERIE
 ETANCHEITE INTERNE
 ETANCHEITE EXTERNE
 CERGY STATION DES LARRIS
 CERGY STATION DES LARRIS
 POMPE GOURDIN N.4
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 POMPE GOURDIN DSC N 81 1007 3
 POMPE GOURDIN D7C N 81 1007 1
 POMPE GOURDIN D7C N 81 1007 2
 EQUIPEMENT ELECTRIQUE HAUTE TENSION
 TRANSFORMATEUR TRANSUNEL 160 KVA N480193
 EQUIPEMENT ELECTRIQUE BASSE TENSION
 PROTECTION INTERNE
 MUR DE SEPARATION LOCAL B.T.
 BATTERIE DE CONDENSATEURS
 ANALYSEUR DE CHLORE
 ALTUGLASS SUR LA COUPOLE
 COMPRESSEUR KNF N 1128988
 COMPTEURS DES LARRIS DIAM 300
 REENCLANCHEMENT AUTO INTRUSION
 DISPOSITIF ANTI INTRUSION
 SANITAIRE EVACUATION EU
 SOFREL
 SERRURERIE
 VESSIE ANTI BELIER
 DEBIMETRE ET VARIATEUR DE VITESSE
 TELEMECANIQUE ATV 61 HD 55N4
 OSNY-MARCOUVILLE RESERVOIR
 STATION DE REPRISE
 POMPE GOURDIN 180 M3/H N.1
 POMPE GOURDIN 180M3/H N.2
 COMPRESSEUR D'AIR CS 20
 EQUIPEMENT ELECTRIQUE
 VANNE ELECTRIQUE TOUT OU RIEN FILE 1
 BALLON CHARLATTE N 1
 BALLON CHARLATTE N 2
 STABILISATEUR DE PRESSION BAYARD
 MESURE DE NIVEAU CUVE N.1
 TELETRANS SOFREL
 POMPE GOURDIN N.3 360M3/H

COMPTEUR WOLTEX DIAM 200
 BI PASS 150 112
 COMPTEURS PONTOISE VN300 (stabilisateur ecoulemen
 ANALYSEUR DE CHLORE
 REENCLANCHEMENT AUTO INTRUSION
 CARTE ETHERNET
 RENFORCEMENT SYSTEME ANTI INTRUSION
 CARTE COMMUNICATIONS AUTOMATE
 VANNES CLAPETS POMPES REPRISES
RESERVOIR
 GTC AFFICHEUR GRAPHIQUE
 DEBITMETRE MARCOUVILLE
 VANNE DN500
 HYDRAULIQUE
COURDIMANCHE AVAL MONOVAR
GTC 1
 GENIE CIVIL
BD STE APPOLINE
 GENIE CIVIL
 HYDRAULIQUE
 VANNE
 SERRURERIE
GTC 2
 ARMOIRE GTC
 GTC API
 SOFREL
 INSTRUMENTATION
 DEBITMETRE
CERGY UNITES INJECTION SOUDE
BATIMENT CERGY SOUDE CERGY 1
 BATIMENT UNITE INJECTION SOUDE
COURDIMANCHE BOIS D'ATON
RESERVOIR 2500 M3
 CAOTS RESERVOIR
 ECHELLE RESEROIR
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 ALARME ANTI INTRUSION
 REECLANCHEMENT AUTOMATIQUE CENTRALE INTRUSION
ARMOIRE DE COMMANDE
 EQUIPEMENT ELECTRIQUE
 TELEGESTION
 ANALYSEUR DE CHLORE
 ARMOIRE GTC
 GTC API
 GTC SOFREL EXTENSION
 INSTRUMENTATION
 CARTE ETHERNET
 ONDULEUR
CHAMBRE DE VANNES
 VANNES
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 CLAPET DN 600
 VANNE ANNULAIRE
FORAGE MONTGEROULT STADE
 GENIE CIVIL
 EQUIPEMENT CHLORATION
 POMPE SURPRESSION CHLORE
 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

EQUIPEMENT ANTI BELIER
TRANSFORMATEUR H61
CLOTURE
ESPACES VERTS
SERRURERIE
PORTAIL
ALARME ANTI INTRUSION
TRANSMETTEUR DE TELEGESTION
ANALYSEUR CHLORE
CHLOROMETRE
FORAGE STADE CRAIE
FORAGE A LA CRAIE
ALARME ANTI INTRUSION
TRANSMETTEUR DE TELEGESTION
POMPE KSB UPA 150S 48/13 N95006774 (CRAIE)
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SONDE DE MESURE DE NIVEAU
TUBAGE
COLONNE DE REFOULEMENT
PISTE ACCESS FORAGES MONTGEROULT STADE
TETE DE PUIIS
POME SURPRESSION CHLORE
FORAGE STADE SABLE
FORAGE AU SABLE
AUTOMATISATION MELANGE VIOSNE
ALARME ANTI INTRUSION
POMPE KSB UPA 150S 20/15 N 655090/794001
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE FORAGE SABLE
TRANSFORMATEUR
SONDE DE MESURE DE NIVEAU
MONTGEROULT VALLEE MILLET STATION FORAGE
STATION VALLEE MILLET SABLE
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE SABLES
INVERSEUR CHLORE
GROUPE GOURDIN 40M3/H FORAGE SABLE
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
EQUIPEMENT ANTI BELIER
TRANSFORMATEUR H61
ESPACES VERTS
CLOTURE+ PORTAIL
SERRURERIE FORAGE 2
BARRIERE PIVOTANTE
TRANSMETTEUR DE TELEGESTION
ALARME ANTI INTRUSION
INVERSEUR CHLORE
FORAGES AU SABLE
SONDE DE MESURE DE NIVEAU
TUYAU WELLMASER POMPE FORAGE
EQUIPEMENT CHLORATION
SUPRESSEUR CHLORE
SAN CERGY CANALISATION 400ML
CANALISATION 400ML
35ML SOUS A14
12ML SOUS VIOSNE
ROBINET VANNE 400ML
2 RV 400MM
JOUY LE M. SURPRESSION DE JOUY ECANCOURT
STATION SURPRESSION DE JOUY ECANCOURT

ARMOIRE ELECTRIQUE
COMPTEUR EAU
ANTI BELIER 200 LITRES
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
POMPE VIDE CAVE
POME N1
POMPE VU N2
POMPE N3
TRANSMETTEUR SOFREL
GENIE CIVIL
VARIATEUR DE VITESSE N 1
VARIATEUR N 2
VARIATEUR N3
CERGY POSTE CENTRAL BUREAU
GTC
GTC PC
GTC ECRAN PLAT 17
GTC IMPRIMANTE
GTC CLE PANO RUNTIME
GTC API
GTC PROTOCOLE DE COMMUNICATIONS FINS
INTEGRATION GTC OSERAIE DEBUSSY
ONDULEUR GTC
COMPLEMENT D INTEGRATION GTC OSERAIE DEBUSSY
SYNTERSE LOCAL LERNE
ETUDE RATIONALISATION ET CTC
ETUDE DE RATIONALISATION
OSNY RESERVOIR SUR TOUR 1000 M3 PIGEONNIER (OSNY)
CHAUSSEE J. CESAR
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
ETANCHEITE INTERNE
ETANCHEITE EXTERNE
CLOTURE
PLAFOND ISOLANT
ECLAIRAGE RESERVOIR
VANNE MODULANTE
SERRURERIE
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
ARMOIRE GTC
TELEGESTION
INSTRUMENTATION
COMPTEUR D'EAU DN 200
ANALYSEUR DE CHLORE
REENCLENCHEMENT AUTO INTRUSION
MISE EN SECURITE PASSERELLE
MISE EN SECURITE
OSNY RESERVOIR SUR TOUR 350 M3 LA GROUE
RUE DE LIVILLIERS
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
ETANCHEITE INTERNE
ETANCHEITE EXTERNE
ECLAIRAGE RESERVOIR
SONDE DE NIVEAU
SERRURERIE
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
REENCLENCHEMENT AUTO INTRUSION
TRANSMETEUR S50
OSNY RUE DE L'ECHAUGETTE
BACHE DE REPRISE 120 M3

ETANCHEITE INTERNE
ETANCHEITE EXTERNE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIES DIVERSES
OSNY BATIMENT UNITE INJONCTION SOUDE
BATIMENT UNITE INJONCTION SOUDE
BATIMENT UNITE INJECTION OSNY
OSNY ECHAUGETTE
REPRISE
REENCLENCHMENT AUTO INTRUSION
INVERSEUR DE CHLORE
BACHE EAU DE LAVAGE 80 M3
BACHE EAU DE LAVAGE
POMPE RELEVEMENT N 1
POMPE RELEVEMENT N 2
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
BARRIERE GARDE CORPS BACHE
SERRURERIE
GTC
TELEGESTION FR1000
STATION DE DEFERRISATION
FILTRE N.1
FILTRE N.2
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
COMPRESSEUR AIR
SURPRESSEUR AIR DE LAVAGE
CHLORATION
POMPE EAU DE LAVAGE
POMPE DE REPRISE N.1
POMPE REPRISE LE PIGEONNIER
POMPE DE REPRISE N.3
RESERVOIR ANTI BELIER N.1
RESERVOIR ANTI BELIER N.2
CLOTURE
PORTE D'ACCES
SERRURERIE
COMPTEURS FORAGES SADE
DEBITMETRE REPRISE N 1
ARMOIRE DE COMMANDE
TURBIMETRE
ANALYSEUR DE CHLORE
RESEAU AIR COMPRIME
DESHYDRATEUR D'AIR
TUYAUTERIE EN CANIVEAU FORAGE SADE
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
DEBITMETRE FORAGE HUILLET
HYDROJECTEURS CIFEC
COMPTAGE OSNY GENICOURT
TRANSMETTEUR
OSNY REGARD STABILISATEUR DU CLOS FLEURI
REGARD STABILISATEUR DU CLOS FLEURI
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
VANNE ELECTRIQUE 300 MM
STABILISATEUR 300 MM
MATERIEL ELECTRIQUE
OSNY MISSIPIPI RUE DE L'ECHAUGUETTE
PUITS HUILLET

POMPE KSB 400.981.425 N1
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 CLOTURE Puits HUILLET
 SERRURERIE
 TRAVAUX Puits HUILLET
OSNY LE PARC RUE DE L'ECHAUGUETTE
OSNY FORAGE SADE
 POMPE CAPRARI E6X40 2400
 COLONNE WELLMASTER + ACCESSOIRES
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 SERRURERIE
 GENIE CIVIL
 SONDE DE MESURE DE NIVEAU
 ECHELLE
PUISEUX.P. INTERCOM
INTERCOM RUE DE LA DISTILLERIE
 CHAMBRE DE COMPTAGE
 COMPTEUR D'EAU DN 150
 CLAPET DN 150
 VANNES
 STABILISATEUR D'ECOULEMENT
 HYDRAULIQUE
INTERCOM GRANDE RUE
 CHAMBRE DE COMPTAGE
 COMPTEUR D'EAU DN 150
 STABILISATEUR D'ECOULEMENT
 CLAPET DN 150
 VANNES
 HYDRAULIQUE
ERAGNY STABLO SORTIE 8 A15
STABLO SORTIE 8 A16
 GENIE CIVIL
 SERRURERIE
 STABLO DN 150 NO 215
ERAGNY STABLO RD PT CH DE GAULLE
STABLO RD PT CH DE GAULLE
 GENIE CIVIL
 SERRURERIE
 STABLO DN 150 NO 214
ERAGNY CHAMBRE CLOS DE SANTEUIL
CHAMBRE CLOS DE SANTEUIL
 GENIE CIVIL
 SERRURERIE
 VANNE DN 500
 VANNE DN 600
 VANNE DN 250
 STABILISATEUR D300
ERAGNY STABILISATEUR DN150 RUE DE LA GARE
STABILISATEUR DN150 RUE DE LA GARE
 GENIE CIVIL
 SERRURERIE
 STABILISATEUR DN 150
ERAGNY DEBITMETRE CLOS DE SANTEUIL
DEBITMETRE CLOS DE SANTEUIL
 GENIE CIVIL
 SERRURERIE
 EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
 DEBITMETRE ABB DIAM 400
 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

TELEGESTION

ERAGNY CLOS DE SANTEUIL

STATION CLOS DE SANTEUIL

STABILISATEUR DN 300 NO 206

GENIE CIVIL

SERRURERIE

ERAGNY PAVILLON, STATION ELEVATOIRE

PAVILLON - STATION ELEVATOIRE

REHABILITATION LOGEMENT ELECTRICITE

REHABILITATION LOGEMENT PEINTURE

REHABILITATION LOGEMENT PLOMBERIE

REHABILITATION LOGEMENT SANITAIRES

REHABILITATION LOGEMENT CHAUFFAGE

TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT(MACONNERIE)

AMENAGEMENT SALLE DE BAIN MACONNERIE

AMENAGEMENT SALLE DE BAIN PLOMBERIE

AMENAGEMENT SALLE DE BAIN ELECTRICITE

AMENAGEMENT SALLE DE BAIN PEINTURE

RENOVATION CLOTURE ET PORTAIL

PONTOISE VANNES DE SURVITESSE VIADUC D915

VANNE COTE PONTOISE

GENIE CIVIL

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

SERRURERIE

VANNE DE SURVITESSE DN 400

VANNE COTE MARCOUVILLE

GENIE CIVIL

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

SERRURERIE

VANNE SURVITESSE DN 400

PONTOISE STABILISATEUR RD PT LECLERC

STABILISATEUR ROND POINT LECLERC

GENIE CIVIL

VANNE MANUELLE 400 MM AMONT

VANNE MANUELLE 400 MM AVAL

STABILISATEUR 400 MM

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

SERRURERIE

VANNE STOPFLUIDE 400 MM

PONTOISE RESERVOIR DE MARCOUVILLE

RESERVOIR DE MARCOUVILLE

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

ETANCHEITE INTERNE

PLANCHER STATION REPRISE MARCOUVILLE

DISJONCTEUR + 14 POINTS LUMINEUX

SERRURERIE

CLAPET AMRI DN 400 (R.D.C)

ALARME ANTI INTRUSION

ETANCHEITE EXTERNE CUVE N3 (HAUTE)

REPARATION VIDANGE

ETANCHEITE EXTERNE

PONTOISE RUE CLAUDE DEBUSSY

RESERVOIR 1500M3

GENIE CIVIL

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

BRANCHEMENT E D F

ETANCHEITE DU RESERVOIR

CLOTURE

PORTAIL

ECHELLES ET GARDE CORPS
CAPOT ALU
VENTILATIONS
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
POMPE DE VIDANGE
STATION DE REPRISE
POMPE KSB N1
POMPE KSB N2
POMPE KSB N3
POMPE KSB N4
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE POMPE N1
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE POMPE N2
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE POMPE N3
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE POMPE N4
CONDUITE ASPIRATION
REFOULEMENT COTE 112
REFOULEMENT DISTRIBUTION PONTOISE BAS
DEBIMETRE D 250MM
DEBIMETR D 100MM
ANTI BELIER
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE ANTI BELIER
REDUCTEUR PRESSION BAYARD
POMPE VIDE-CAVE N1
POMPE VIDE-CAVE N2
POMPE DE VIDANGE
COMPRESSEUR ANTI BELIER KNF
ARMOIRE DE COMPTAGE EDF
EQUIPEMENT B.T
DEMARREUR POMPE N1
DEMARREUR POMPE N2
DEMARREUR POMPE N3
VARIATEUR POMPE N4
ECLAIRAGE STATION
CHAUFFAGE STATION
SONDE DE NIVEAU
MESURE DE PRESSION
ASSECHEUR D'AIR
GRUE HYDRAULIQUE
GTC SOFREL EXTENSION
GTC INSTRUMENTATION
ANALYSEUR DE CHLORE
PONTOISE-ST OUEN L'A. CALORIFUGEAGE CANA 300
CANA 300 PONT ST OUEN A PONTOISE
CALORIFUGEAGE CANA 300
PONTOISE STABILISATEURS
PONTOISE STABILISATEUR RUE DU GAL SCHMITZ
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR AVAL N.8 DN 150
SERRURERIE
PONTOISE STABILISATEUR RUE MARIA DERAISMES
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
STABILISATEUR N.9 DN 150
ST OUEN L'A. REGARD RUE DE L'OISE
REGARD RUE DE L'OISE
ECHELLE
VANNE DN 600 NO 219

REGARD

ST OUEN L'A. CHAMBRE RUE VICTOR LEVEAU

CHAMBRE RUE VICTOR LEVEAU

GENIE CIVIL

PASSAGE SOUS VOIE SNCF 40ML

SERRURERIE

DILATOFLEX NO 218

ST OUEN L'A. CHAMBRE RUE DE LA GARE EPLUCHES

CHAMBRE RUE DE LA GARE D'EPLUCHE

GENIE CIVIL

SERRURERIE

VANNE DN 600 NO 210

PASSAGE SOUS VOIE SNCF

ST OUEN L'A. CHAMBRE CHEMIN DE SAINT HILAIRE

DILATOFLEX

GENIE CIVIL

SERRURERIE

DILATOFLEX NO 209

ST OUEN L'A. CHAMBRE RUE EPLUCHES C.LECLERC

CHAMBRE RUE EPLUCHES C.LECLERC

GENIE CIVIL

SERRURERIE

STABILISATEUR DN 150 N 199

ST OUEN L'A. CHAMBRE CH. JULES CESAR -SNCF

CHAMBRE CHAUSSEE JULES CESAR -SNCF

GENIE CIVIL

SERRURERIE

VANNE DN 300 NO 252

VANNE DN 600 NO 251

ST OUEN L'A. PASSAGE AERIEN VOIE SNCF

PASSAGE AERIEN VOIE SNCF

GENIE CIVIL

SERRURERIE

40 ML DN 600

VANNE DN 600 NO 255

VANNE DN 600 NO 254

ST OUEN L'A. REDUCTEUR MAUBUISSON

REDUCTEUR PRESSION MAUBUISSON

GENIE CIVIL

SERRURERIE

REDUCT DE PRESSION DN150 NO 201

ST OUEN L'A. STABLO RUE GAL DE GAULLE

STABILISATEUR RUE GAL DE GAULLE

GENIE CIVIL

SERRURERIE

STABILISATEUR NO 202 DN200

ST OUEN L'A. STABLO ALLEE COLBERT

STABILISATEUR ALLEE COLBERT

GENIE CIVIL

SERRURERIE

STABILISATEUR NO 205 DN200

ST OUEN L'A. REGARD SOUS PONT A15 - ECLUSE

REGARD SOUS PONT A15 - ECLUSE

GENIE CIVIL

SERRURERIE

VANNE DN 500

VANNE DN 250 DE PIQUAGE

ST OUEN L'A. CH DE COMPTAGE PL CARNOT QUAI ECLUSE

CHAMBRE COMPTAGE PLACE CARNOT QUAI ECLUSE

COMPTEUR AVAL DN 200
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
GENIE CIVIL
BRANCHEMENT TELECOM PLACE CARNOT
BRANCHEMENT EDF PLACE CARNOT
GTC SOFREL S50
STABIO DN 300 AVAL
VANNE MANUELLE DN 600 AVAL
VANNE MANUELLE DN 600 AMONT
VANNE ELECTRIQUE DN 400
VANNE MANUELLE DN 300 AMONT
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
ECELLE DE DESCENTE
ST OUEN L'A. RESERVOIR 1000M3/H20 RUE DU PARC
RESERVOIR
PROTECTION EXTERNE
CLOTURE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
VANNE ELECTRIQUE
SERRURERIE
SONDE DE NIVEAU
MATERIEL ELECTRIQUE
ANTI INTRUSION
DEBITMETRE DN250
ANALYSEUR DE CHLORE
REENCLENCHMENT AUTO INTRUSION
STABILISATEUR
CHAMBRE POUR STABIO
STABIO DN 200
DIAPHRAGME INOX
ST OUEN L'A. RESERVOIR 500M3/H20 EPLUCHES
RESERVOIR
PROTECTION EXTERNE
CLOTURE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
REGARD POUR VANNE ELECTRIQUE ET COMPTEUR
VANNE ELECTRIQUE AMRI 150-40982592
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
SERRURERIE
SONDE DE NIVEAU
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CUVE
ANTI INTRUSION
ANALYSEUR DE CHLORE
REENCLENCHMENT AUTO INTRUSION
DEBIMETRE
STABILISATEUR
CHAMBRE POUR STABIO
STABIO DN 150
DIAPHRAGME INOX
ABORDS
AMENAGEMENT DES ABORDS COTE RUE EGALISSES
ST OUEN L'A. REGARD DE COMPTAGE DE MERY BG02
IMPORT SEDIF VERS SFDE
MISE EN CONFORMITE DU REGARD
GTC SOFREL S50
INDICATEUR FREQUENCE COMPTAGE
ST OUEN L'A. REGARD COMPTAGE DE PIERRELAYE BG01
REGARD COMPTAGE DE PIERRELAYE BG02

MISE EN CONFORMITE DU REGARD

GTC SOFREL S50

ST OUEN L'A. REGARD VANNE 600 AV DU CHATEAU

REGARD VANNE 600 AV DU CHATEAU

RV DN 600 NO 206

BY PASS 150 MM

HYDRAULIQUE

GENIE CIVIL

ST OUEN L'A. DEBITMETRES

DEBITMETRE QUAI DU HALAGE

GENIE CIVIL

SERRURERIE

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

DEBITMETRE ABB DIAM 600

EQUIPEMENT ELECTRIQUE

TELEGESTION

FOURREAU DIAM 100 ALIMENTATION ELEC

DEBITMETRE CHEMIN DE SAINT PRIX

GENIE CIVIL

SERRURERIE

EQUIPEMENT ELECTRIQUE

TELEGESTION

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

DEBITMETRE ABB DIAM 400

MISE EN SECURITE - ARMOIRE DE COMMANDE

CERGY RESERVOIR 375MO/HO CLOS BILLE

CUVE N.1

PROTECTION EXTERNE

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

SERRURERIE

SONDE DE NIVEAU

ALARME INTRUSION

CUVE N.2

PROTECTION EXTERNE

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

CHEMIN D'ACCES AUX RESERVOIRS

SERRURERIE

CERGY VANNE STRAT ENTRE CAPTAGE ET CLOS-BILLES

VANNE STRAT ENTRE CAPTAGE ET CLOS-BILLES

GENIE CIVIL

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

VANNE DN 250

VANNE DN 200

Serrurerie

CERGY PUIITS HUILLET N1 CERGY

CHEMIN DU BORD DE L'EAU

PROTECTION EXTERNE

CLOTURE

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

EQUIPEMENT ELECTRIQUE BT

TRANSFORMATEUR N48266A

POMPE KSB UPA 150S 65/14 N 1T06 632028

POMPE KSB NO905-135304

EQUIPEMENT ELECTRIQUE HT

CLOTURE PERIMETRE DE PROTECTION

INVERSEUR DE CHLORE CERGY 1

CHLORATION CIFEC

TELEGESTION

DISPOSITIF ANTI INTRUSION

CHLOROMETRE
CERGY PUIITS HUILLET N3
CERGY RUE DES PATIS
TELEGESTION (SATELITTE)
CLOTURE PORTAIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
armoie électrique
TRANSFORMATEUR ALSTHOM
POMPE KSB No 570071
POMPE MIM KSB N 89.52.94
ANTI BELIER
COMPRESSEUR CREYSSENSAC N 220200
CHLORATION CIFEC
SURPRESSEUR CHLORE
VANNE DU 3EME DRAIN
COMPTEUR DN 150
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
disjoncteur
SONDE DE MESURE
REENCLENCHMENT AUTO INTRUSION
MODELE MATHEMATIQUE NAPPE
MISE EN SECURITE - COUVERTURE DE REGARD
COLONNE REFOULEMENT POMPE DU PUIITS
MODELE MATHEMATIQUE 2EME PHASE
CHLOROMETRE
ANALYSEUR CHLORE
CERGY RN 322 LA SOURCE DU LAVOIR
STATION DE REPRISE
CLOTURE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
ARMOIRE ELECTRIQUE BASSE TENSION
TRANSFORMATEUR
DISJONCTEUR GENERAL STATION
POMPE KSB 21303 A 1202/2
POMPE KSB 21303A 1202/1
ANTI INTRUSION
CHLORATION PAR SURPRESSION
PORTILLON CHAMBRE DE VANNES
TELEGESTION
SERRURERIE
COMPTEUR DN 100
SONDE DE MESURE DE NIVEAU
REENCLENCHMENT AUTO INTRUSION
ANALYSEUR DE CHLORE
TRAPPE D ACCES CAPTAGE
JOUY LE MOUTIER STABLO RUE DE L EGLISE
STABILISATEUR RUE DE L EGLISE
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR N.4 DN 150
COMPTEUR EAU
SERRURERIE
CERGY CHAMBRE DE VANNE PL. DE LA REPUBLIQUE
INTERCOM RESEAU VILLAGE - VILLE NOUVELLE
SATELLITE DE TELEGESTION
ARMOIRE ELECTRIQUE
MATERIEL ELECTRIQUE
POMPE SOUS JUPE
COMPTEUR DN 100

COMPTEUR DN 150
 TAMPON DE VISITE
 STABILISATEUR ECOULEMT D150 N.14
 HYDROSTAB AVAL 150
 CLAPET DN 100
 R.V MAI PLAST DN 100
 R.V MAI PLAST DN 150
 STABILISATEUR D'ECOULEMENT DN 100
 FILTRE PURGE DN 150
JOUY LE MOUTIER STATION SURPRESSION
STATION SURPRESSION
 TELEGESTION
OSNY RESERVOIR DE L' OSERAIE 5000 M307044O01
CUVE HAUTE(2500 m3)07044O01
 CLOTURE
 PORTAIL
 ETANCHEITE TOIT CUVE SUR TOUR
 ETANCHEITE INTERIEURE CUVE HAUTE
 HYDRAULIQUE RESERVOIR
 PORTE ACCCES
 PORTE CHLORE
 TRAPPE CUVE HAUTE
 ECHELLE CRINOLINE
 GARDE CORPS
 GROUPE ELECTROPOMPE N1
 GROUPE ELECTROPOMPE N2
 GROUPE ELECTROPOMPE N3
 VANNE PAPILLON DN400 N 1
 VANNE PAPILLON DN400 N 2
 VANNE PAPILLON DN400 N 3
 VANNE PAPILLON DN400 N 4
 VANNE PAPILLON DN400 N 5
 VANNE PAPILLON DN400 N 6
 VANNE PAPILLON DN400 N 7
 VANNE PAPILLON DN400 N 8
 VANNE PAPILLON DN400 N 9
 VANNE PAPILLON DN400 N 10
 VANNE PAPILLON DN400 N 11
 VANNE PAPILLON DN400 N 12
 VANNE PAPILLON DN400 N 13
 VANNE PAPILLON DN400 N 14
 VANNE PAPILLON DN400 N 15
 VANNE PAPILLON DN400 N 16
 VANNE PAPILLON DN400 N 17
 VANNE PAPILLON DN400 N 18
 VANNE PAPILLON DN200 N 1
 VANNE PAPILLON DN200 N 2
 VANNE PAPILLON DN200 N 3
 VANNE PAPILLON DN200 N 4
 VANNE PAPILLON DN200 N 5
 VANNE PAPILLON DN200 N 6
 VANNE PAPILLON DN200 N 7
 VANNE PAPILLON DN200 N 8
 VANNE PAPILLON DN200 N 9
 VANNE PAPILLON DN200 N 10
 VANNE PAPILLON DN200 N 11
 VANNE PAPILLON DN200 N 12
 VANNE PAPILLON DN200 N 13
 VANNE A OPERCULE DN400

VANNE A OPERCULE DN100 N 1
VANNE A OPERCULE DN100 N 2
VANNE REGULATION ANNULAIRE DN400
MOTORISATION VANNE REGULATION ANNULAIRE
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V1
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V2
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V3
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V4
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V5
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V6
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V7
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V1
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V2
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V3
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V4
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V5
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V6
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V7
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V8
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V9
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V10
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V11
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V12
VENTILATEUR D' AIR
VENTILATEUR EXHAURE CHATEU D' EAU
BATTERIE DE DESHUMIDIFICATION
CIRCUIT VENTILATION
COFFRET ELECTRIQUE PRISE SOUS SOL
COFFRET ELECTRIQUE PRISE RDC
COFFRET ELECTRIQUE PRISE ETAGE
TUYAUX HP LAVAGE CUVES
CENTRALE INCENDIE
CHLOROMETRE N 1
CHLOROMETRE N 2
DETECTEUR FUITE CHLORE
CHLORATION POMPE SURPRESSION
CHLORATION REGULATEUR
CHLORATION VANNE MODULANTE
CHLORATION INVERSEUR ELECTRIQUE
ANALYSEUR DE CHLORE 1
ANALYSEUR DE CHLORE 2
RESISTANCE CHAUFFANTE 500W
PONT ROULANT + PALAN ELECTRIQUE NIVEAU 0
POTENCE NIVEAU -1
POTENCE NIVEAU -1
DEBITMETRE D300 CONDUITE PONTOISE
DEBITMETRE D300 OSERAIE BOUCLE NORD
DEBITMETRE D300 OSERAIE ARRIVEE
CAPTEURS DE PRESSION N 1
CAPTEURS DE PRESSION N 2
CAPTEURS DE PRESSION N 3
CAPTEURS DE PRESSION N 4
SONDE DE NIVEAU N 1
SONDE DE NIVEAU N 2
REGULATEURS A FLOTTEURS
ECLAIRAGE ARCHITECTURAL RESERVOIR
ARMOIRE ELECTRIQUE ECLAIRAGE EXTERIEUR
ECLAIRAGE EXTERIEUR RESERVOIR
ECLAIRAGE

CHARGEUR BALISES AERIENNES

BALISE AERIENNE N 1

BALISE AERIENNE N 2

BALISE AERIENNE N 3

BALISE AERIENNE N 4

BALISE AERIENNE N 5

BALISE AERIENNE N 6

BALISE AERIENNE N 7

BALISE AERIENNE N 8

BALISE AERIENNE N 9

BALISE AERIENNE N 10

BALISE AERIENNE N 11

BALISE AERIENNE N 12

BALISE AERIENNE N 13

BALISE AERIENNE N 14

BALISE AERIENNE N 15

BALISE AERIENNE N 16

BALISE AERIENNE N 17

BALISE AERIENNE N 18

BALISE AERIENNE N 19

BALISE AERIENNE N 20

BALISE AERIENNE N 21

BALISE AERIENNE N 22

BALISE AERIENNE N 23

BALISE AERIENNE N 24

PARATONNERRE

INVERSEUR DE SOURCE GROUPE ELECTROGENE

ANTI BELIER

DISJONCTEUR GENERAL

ARMOIRE ELECTRIQUE

BATTERIE CONDENSATEURS

ONDULEUR 2.2 KA

VARIATEUR FREQUENCE POMPE 1

VARIATEUR FREQUENCE POMPE 2

VARIATEUR FREQUENCE POMPE 3

AUTOMATE

AFFICHEUR TACTILE

TELEGESTION

MODEM

SYSTEME ANTIINTRUSION

CUVE BASSE ET GALERIE TECHNIQUE07044001

HYDRAULIQUE RESERVOIR

ETANCHEITE TOIT CUVE SEMI ENTERRE

DEBIMETRE D300 CONDUITE ASPIRATION

COFFRET ELECTRIQUE PRISE

SONDE DE NIVEAU N 1

SONDE DE NIVEAU N 2

REGULATEURS FLOTTEURS RESERVOIR

POMPE DE VIDANGE

POMPE DE DRAINAGE 1

POMPE DE DRAINAGE 2

REGULATEURS FLOTTEURS PUISARD

POMPE VIDE CAVE

LOCAL GROUPE ELECTROGENE07044001

GROUPE ELECTROGENE

CUVE FIOUL ADDITIONNELLE

TRAPPE GROUPE ELECTROGENE

ETANCHEITE TOIT LOCAL GROUPE ELECTROGENE

DETECTEUR OPTIQUE FUMEE

ECLAIRAGE
VENTILATEUR AIR LOCAL GROUPE ELECTROGENE
DECLENCHEUR MANUEL
AUTOMATISME07044001
AUTOMATE PROGRAMMABLE
MODEM
PUPIRE OPERATEUR
AFFICHEUR
TELEGESTION
DIVERS07044001
CLOTURE ET PORTAIL
SERRURERIE
CYO MAURECOURT07044001
STATION SURPRESSION MAURECOURT
ARMOIRE ELECTRIQUE
CAPTEUR PRESSION N 1
CAPTEUR PRESSION N 2
HYDRAULIQUE
TELEGESTION
ANTI BELIER
ENVELOPPE POLYESTER POSTE SURPRESSION
POMPE SUPPRESSION N1
POMPE SUPPRESSION N2
VARIATEUR N1
VARIATEUR N2
DEBITMETRE RUE DU BEL ANDRESY
PARTICIPATION CYO
DEBITMETRE RUE DES SAULES ANDRESY
TAMPON FONTE
ECELLE DE DESCENTE
GENIE CIVIL
MANCHETTE DEBITMETRE DN 100
COFFRET DEPORTE DEBITMETRE
TELEGESTION
STABILISATEUR DE PRESSION DN80
VENTOUSE AUTOMATIQUE DN 100
VANNES DN60
VANNE DN80
HYDRAULIQUE
VANNE DN 100
COMPTAGE QUAI BOUBOU DADO ANDRESY
PARTICIPATION CYO
COMPTAGE RESIDENCE DE L'EPERON ANDRESY
PARTICIPATION CYO
COMPTAGE CLOS DES FAUVETTES ANDRESY
PARTICIPATION CYO
COMPTAGE CHATEAU DE FAY MAURECOURT
COMPTEUR EQUIPE DN20
CLAPET DN20
ROBINET ARRET DN20
HYDRAULIQUE
TELEGESTION
REGARD AVEC TAMPON FONTE
ECELLE DE DESCENTE
COMPTAGE FERME BARBANERIE ANDRESY
COMPTEUR EQUIPE DN20
CLAPET DN20
ROBINET ARRET DN20
HYDRAULIQUE

TELEGESTION

REGARD AVEC TAMPON FONTE

ECHELLE DE DESCENTE

REGARDS

REGARDS

70 REGARDS MAURECOURT

90 REGARDS NEUVILLE SUR OISE

SECTORISATION CYO

COURDIMANCHE RESERVOIR 250M3

DEBITMETRE SORTIE RESERVOIR

MENUCOURT COTE 170

DEBITMETRE

BOISEMONT 2X2000M3

DEBITMETRE

ECHANGE 2X2000 2X4000

DEBITMETRE

BOISEMONT 2X4000DN400

DEBITMETRE SORTIE RESERVOIR

BOISEMONT 2X4000DN500

DEBITMETRE SORTIE DE RESERVOIR

LIAISON VAUREAL JLM (Vallanchard)

DEBITMETRE RUE DES VALLANCHARDS

LIAISON JLM VN VILLAGE (r eglise)

DEBITMETRE RUE EGLISE

COTE 150 ESSARTS BD DE L OISE

DEBITMETRE BD DE L OISE

COURDIMANCHE 2500 M3 Rue Bois Aton

DEBITMETRE RUE BOIS D ATON

BOUCLES NORD OSNY (petit Albi)

DEBITMETRE RUE PETIT ALBI

TRANSMETTEUR TELEGESTION

ECHANGE ENNERY PONTOISE (hermitage)

DEBITMETRE RUE HERMITAGE

OSNY RESERVOIR PIGEONNIER

DEBITMETRE

COTE 112 CITE F COMBES PONTOISE

DEBITMETRE BD DES MERITES

TELEGESTION TELBOX

ECHANGE ERAGNY NEUVILLE BD Condorcet

DEBITMETRE BD CONDORCET

CERGY RESERVOIR LES CLOS BILLES

DEBITMETRE

PONTOISE RESERVOIR 1500 M3 (Debussy)

DEBITMETRE RUE DEBUSSY

ETUDES DIVERSE

ETUDES CA CERGY PONTOISE

CARTOGRAPHIE

BOISEMONT COURDIMANCHE MENUCOURT CARTOGRAPHIE

CARTOGRAPHIE

CARTOGRAPHIE

SAN DE CERGY CARTOGRAPHIE

CARTOGRAPHIE

CARTOGRAPHIE

OSNY CARTOGRAPHIE

CARTOGRAPHIE

PUISEUX-PONTOISE CARTOGRAPHIE

CARTOGRAPHIE

ERAGNY CARTOGRAPHIE

CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
PONTOISE CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
ST OUEN L'AUMONE CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
CERGY-JOUY-VAUREAL CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE

6.6. Annexes financières

Introduction générale

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégué prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2014 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Pour la réalisation de son activité, la Société CYO dispose de moyens propres ; elle bénéficie par ailleurs de l'assistance de Veolia Eau dans les domaines suivants : Direction régionale, commercial, gestion du personnel, élaboration et suivi des budgets, comptabilité et finances, informatique, technique, communication et politique d'achat.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société déléguée, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

6.6.1. PRODUITS

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente, en appréciant grâce aux données de gestion les volumes livrés aux consommateurs et non encore relevés à la clôture de l'exercice. Le cas échéant, les écarts d'estimation sont régularisés dans le chiffre d'affaires de l'année suivante.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusifs, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre produits facturés au cours de l'exercice et variation de la part estimée sur consommations.

6.6.2. CHARGES

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent l'ensemble des charges imputables au contrat.

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.2).

Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de certains impôts locaux, etc.

A noter toutefois que l'année 2010 a vu l'entrée en vigueur de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est venue, avec la Contribution Foncière des Entreprises, se substituer à la Taxe Professionnelle. Alors que cette dernière était largement assise sur les installations et immobilisations

attachées aux contrats (et alors imputée directement sur ceux-ci), la CVAE est calculée globalement au niveau de l'entreprise.

Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique...il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges calculées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques".

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

2.2.1 – Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la FP2E, les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

2.2.2 – Charges relatives aux investissements

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- ◆ pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,
- ◆ pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
- ◆ avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la

redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2014 correspond au taux de base de l'impôt sur les sociétés (33,33 %), hors contributions sociale et exceptionnelle additionnelles (représentant au total jusqu'à 4,67 points d'impôt) applicables lorsque l'entreprise dépasse certains seuils. Il s'entend également hors effet du crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE) dont a pu bénéficier la société et qui a été porté en minoration de son impôt sur les sociétés dans ses comptes sociaux.

Charges d'encadrement et de structure

Ces charges représentent la quote-part des charges de structure facturée par VEOLIA ENVIRONNEMENT à CYO dans le cadre de l'assistance au plan management, technique, administratif et financier réparties sur plusieurs postes dans le CARE.

Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux activités et chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes).

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2014 au titre de l'exercice 2013.

6.6.3. AUTRES INFORMATIONS

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2014 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2015.



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

CYO

Société en Nom Collectif

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014
CYO
Société en Nom Collectif
28, boulevard de Pesaro - 92000 Nanterre
Ce rapport contient 17 pages
Référence : CG-52-15

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

CYO
Société en Nom Collectif

Siège social : 28, boulevard de Pesaro - 92000 Nanterre
Capital social : €. 10 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CYO S.N.C., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social
KPMG S.A.
Immeuble Le Pelatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note « Dispositions spécifiques relatives aux immobilisations du domaine concédé » de la partie « A. Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financées par la société dans le cadre de ses contrats de délégation de service public.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Comme décrit dans la note « Produits d'exploitation » de la partie « B. Eléments d'informations complémentaires relatifs au compte de résultat et bilan » de l'annexe, le chiffre d'affaires de votre société est constitué notamment par une estimation au titre des volumes d'eau consommés mais non encore facturés en fin d'année. Nos travaux ont consisté à analyser les processus mis en place par la société, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 29 avril 2015
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Claire Gravereau
Associée

2050 : Bilan - Actif

Désignation de la société : SA013 - CYO

(* Exercice 2014 (mi-année 2015) : suppression de la colonne N-1 ** pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la

Closure au :

31/12/2014

Néant : []

BILAN - ACTIF	Exercice N				N-1 (*)
	Brut	Amortiss. , prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
TOTAL Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 481 476,34	237 995,65	18 243 478,69		17 814 418,00
Autres immobilisations corporelles	1 222,98	1 222,98			
Immobilisations en cours	68 718,04		68 718,04		245 514,00
Avances et acomptes					
TOTAL Immobilisations corporelles	18 551 417,36	239 218,63	18 312 197,73		18 059 932,00
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL Immobilisations financières					
TOTAL (II)	18 551 417,36	239 218,63	18 312 197,73		18 059 932,00
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
TOTAL Stocks					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés (3)	8 587 393,41	374 859,67	8 212 533,74		8 613 234,00
Autres créances (3)	6 356 289,66		6 356 289,66		8 476 929,00
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL Créances	14 943 683,07	374 859,67	14 568 823,40		17 090 163,00
Valeurs mobilières de placement <small>Dont actions propres</small>					
Disponibilités	24 284,13		24 284,13		
TOTAL Trésorerie	24 284,13		24 284,13		
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL (III)	14 967 967,20	374 859,67	14 593 107,53		17 090 164,00
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Écarts de conversion actif					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	33 519 384,56	614 079,30	32 905 305,26		35 150 097,00
Renvois :	(1) Dont droit au baï	(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'1 an		
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks	Créances		

2051 : Bilan - Passif avant répartition

Désignation de la société : SA013 - CYO

(* Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la

Clôture au : 31/12/2014 Néant : []

BILAN - PASSIF		Exercice N	Exercice N-1 (*)
Capital social ou individuel (1)	(Dont verse) 10 000,00	DA 10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
Ecart de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence) EK	DC	
Réserve légale (3)		DD	
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours) III	DF	
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) EJ	DG	
TOTAL réserves			
Report à nouveau		DH	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 635 880,81	1 504 554,00
Subventions d'investissement		DJ	
Provisions réglementées		DK	
TOTAL (I)		DL 645 880,81	1 514 554,00
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques		DP	
Provisions pour charges		DQ 5 254 162,61	4 194 036,00
TOTAL (III)		DR 5 254 162,61	4 194 036,00
Emprunts obligataires convertibles		DS	
Autres emprunts obligataires		DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	101 481,00
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs) EI	DV 762,25	1 524,00
TOTAL dettes financières		DW 762,25	103 005,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DX 467 287,62	527 259,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DY 12 728 233,23	15 206 023,00
Dettes fiscales et sociales		DZ 27 305,00	39 216,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		EA 81,07	
Autres dettes		EB 13 779 314,45	13 568 000,00
TOTAL dettes d'exploitation		EC 27 002 221,37	29 338 498,00
Produits constatés d'avance (4)		ED 2 278,22	
TOTAL (IV)		EE 27 005 261,84	29 441 506,00
Ecart de conversion passif (V)		EF	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EG 32 905 305,26	35 150 097,00
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		EH	
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		EI	
(2) Dont		ED	
en libre		EE	
ation (1976)		EF	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EG	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EH 26 537 974,22	28 914 248,00
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EI 101 481,00	

2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Désignation de la société : SA013 - CYO

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au : 31/12/2014

Néant : []

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice N			Exercice N-1 (*)
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	FA	FB	FC	
Production vendue				
Biens	FD	FE	FF	
Services	FG	FII	FI	20 048 915,00
Chiffres d'affaires nets	FJ	FK	FL	20 330 835,12
Production stockée			FML	
Production immobilisée			FN	340 783,90
Subventions d'exploitation			FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			FP	2 031 569,36
Autres produits (1) (11)			FQ	2,84
Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	22 703 191,22
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			FS	13,47
Variation de stock (marchandises)			FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y			FU	252 618,74
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			FW	18 362 865,56
Impôts, taxes et versements assimilés			FX	159 960,99
Salaires et traitements			FY	
Charges sociales (10)			FZ	7 976,66
Dotations			GA	1 217 857,96
Sur			GB	
d'exploitation			GC	55 415,47
Immobilisations			GD	1 952 728,88
dotations aux provisions			GE	58 926,37
arges : dotations aux provisions			GF	22 068 364,10
Autres charges (12)			GG	634 827,12
Total des charges d'exploitation (4) (II)				22 155 304,00
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				634 827,12
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			GI	
Produits financiers de participations (5)			GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif			GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	5 658,66
Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
Différences positives de change			GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP	5 658,66
Dotations financières aux amortissements et provisions			GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)			GR	4 604,97
Différences négatives de change			GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU	4 604,97
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				1 053,69
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GV	8 814,00
			GW	635 880,81

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : SA013 - CYO

(* Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition

Closure au :

31/12/2014

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	IIB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	IIF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	III		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	III		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	IIJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	IIK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	III	22 708 849,88	23 661 336,00
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	III	22 072 969,07	22 156 782,00
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	III	635 880,81	1 504 554,00
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIO		
(2) Dont : - participations immobilières - cotisations afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8))	IIY		
(3) Dont : - immobilier - mobilier	IIQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJJ		10 292,00
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIK		1 478,00
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G I.)	IIIX		
(9) Dont transferts de charges	AI	2 031 569,36	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives (A6)			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N	
	Accédez au complément de page Cerfa	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL général			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
	Accédez au complément de page Cerfa	Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL général			

CYO
S.N.C. au capital de 10.000 Euros
Siège social : 28, Boulevard de Pesaro – 92000 NANTERRE
504 838 384 RCS NANTERRE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

DE L'EXERCICE 2014

A. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Organisation de l'activité Eau France du Groupe

Les sociétés du groupe Veolia Environnement intervenant dans le secteur de la distribution de l'eau et de l'assainissement en France réalisent l'essentiel de leur activité au sein d'un « Pôle Eau France » sous l'égide de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, et composé de sept régions.

(CYO n'est pas intégré dans le GIE régional)

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles sont incorporés au coût d'entrée des immobilisations acquises.

Les frais d'acquisition des titres immobilisés et valeurs mobilières de placement sont comptabilisés en charges.

Créances d'exploitation

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances dont l'ancienneté est supérieure à un an sont systématiquement dépréciées à 100%. Le principe du provisionnement en totalité des créances de plus d'un an repose sur la constatation qu'en général tous les recours ont été épuisés un an après l'émission de la facture.

Les créances qui sont échues depuis moins d'un an font l'objet d'une dépréciation calculée par l'application d'un taux de non-recouvrement de référence égal à 1% du chiffre d'affaires part fermière pour les créances eau et assainissement, et à 1,5 % du chiffre d'affaires part fermière pour les créances travaux.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCEDE

Principes

La Société CYO gère, en tant que concessionnaire ⁽¹⁾ de services publics de nombreuses installations faisant partie du domaine propre des collectivités locales, qu'elles soient financées par celles-ci, ce qui est le plus courant, ou par la Société CYO elle-même. Seules les installations financées par la Société CYO sont inscrites à son bilan (immobilisations corporelles mises en concession). Ces installations font l'objet d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité), sur la durée du contrat, à concurrence du montant qui restera définitivement à la charge de la Société CYO lors de la remise de ces installations à la collectivité locale concédante, en fin de contrat.

Ces amortissements financiers sont inscrits au passif du bilan (provisions pour risques) pour bien marquer qu'ils ne constatent pas une dépréciation, mais l'étalement sur la durée du contrat de la charge que représentera l'abandon des ouvrages correspondants au terme de celui-ci.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations contractuelles de concessionnaire, la Société CYO prend le plus souvent à sa charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat, des immobilisations du domaine concédé dont elle assure la gestion.

Les ouvrages du service public que la Société CYO doit renouveler comprennent ainsi des immobilisations du domaine concédé qu'elle a financées, mais aussi des immobilisations financées par les collectivités locales. Les opérations de renouvellement des installations du domaine concédé sont comptabilisées pour 2014 comme suit : qu'il s'agisse d'ouvrages financés à l'origine par des tiers ou par le concessionnaire et renouvelés par celui-ci, le coût de renouvellement est porté en charges. Ces charges font l'objet d'une reprise de provision due à concurrence. Afin de faire face à ses obligations contractuelles de renouvellement, la Société CYO enregistre dans ses comptes annuels, une dotation aux provisions pour renouvellement. Son montant est défini par référence aux éléments enregistrés dans le fichier des immobilisations en jouissance temporaire (IJT).

⁽¹⁾ Le mot concessionnaire est ici utilisé dans un sens élargi pour désigner l'entreprise délégataire d'un service public.

B. ELEMENTS D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation

- Répartition du chiffre d'affaires par activité :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Distribution d'eau ⁽¹⁾	19 047	18 716
Assainissement		
Sous-total eau et assainissement	19 047	18 716
Travaux	951	842
Autres activités et produits divers ⁽²⁾	334	491
Chiffre d'affaires	20 331	20 049

(1) Compte tenu notamment des redevances de pollution des Agences de l'Eau assises sur le m³ d'eau potable.

(2) Y compris les moyens refacturés au GIÉ régional.

Le chiffre d'affaires de la société est désormais constitué :

- Par les volumes facturés (relevés ou estimés) aux clients au cours de l'exercice sous déduction de la part des facturations attachée à des volumes d'eau consommés mais non facturés à la fin de l'exercice précédent et des volumes facturés d'avance ;
- Par les forfaits échus sous déduction des montants facturés d'avance ;
- Par les volumes d'eau consommés mais encore non facturés ;

Le chiffre d'affaires eau et assainissement comprend :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Les produits du concessionnaire	14 308	14 673
Les produits et redevances versés à l'Etat, aux collectivités locales et aux Agences de l'Eau	4 739	4 043
Total	19 047	18 716

Nota : les produits et redevances versés à l'Etat, aux collectivités locales et aux Agences de l'Eau sont inscrits en charges sous les rubriques "Comptes de gérances et régies" et "Redevances d'assainissement".

L'évolution du système d'information de gestion clientèle et de facturation a permis à la société d'adopter une traduction comptable plus claire des produits facturés pour le compte d'un autre délégataire.

La Société CYO est délégataire d'un certain nombre de contrats de distribution d'eau pour lesquels l'assainissement a été concédé à un autre délégataire, la société CYO étant chargée de facturer les clients pour leurs consommations eau et assainissement et de reverser au délégataire assainissement la part lui revenant. Dans cette situation, les produits constatés pour le compte d'un autre délégataire sont enregistrés directement dans un compte de tiers, toutes taxes comprises.

La production immobilisée ressort à 341 milliers d'euros en 2014.

Charges d'exploitation

- **Autres achats et charges externes**

La Société CYO a enregistré 1 572 milliers d'euros dans ses comptes annuels au titre des prestations effectuées à son profit par les GIE régionaux.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 1 K€ et est dû aux intérêts sur comptes courants de la société mère.

BILAN ACTIF

Immobilisations

Mouvements des valeurs brutes réévaluées

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles du domaine privé	1	12		13
Immobilisations corporelles mises en concession	18 328	858	648	18 538
Immobilisations financières				
Total	18 329	870	648	18 551

Immobilisations corporelles du domaine privé

Sous cette rubrique figurent les immobilisations dont la Société CYO est propriétaire.

Immobilisations corporelles mises en concession

Cette rubrique regroupe les immobilisations du domaine public financées et gérées par la Société CYO. Leur comptabilisation fait l'objet des dispositions spécifiques précisées au début de cette annexe.

Une quote-part de frais de structure est ajoutée à la dépense brute des chantiers de construction des immobilisations mises en concession pour tenir compte des charges

relatives à la maîtrise d'œuvre et à la gestion contractuelle. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public, hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part de frais de structure est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément.

Les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul d'un calcul adapté à leur spécificité

Amortissements - Méthodes de calcul

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaire et dégressive, en fonction de la dépréciation économique des biens concernés ; les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Frais d'établissement	5 ans
Concessions et droits assimilés	Durée du contrat
Logiciels acquis à l'extérieur	12 mois
Constructions	20 à 30 ans
Compteurs	12 ans
Installations techniques à caractère spécifique	10 à 20 ans
Matériel et outillage	6 ans 2/3
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Mouvements des amortissements

(en milliers d'euros)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Transfert annuités d'emprunt	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles du domaine privé	1		1		2
Immobilisations corporelles mises en concession	268		99	130	237
Total	269		100	130	239

Chantiers en cours

Les chantiers de travaux non terminés à la clôture de l'exercice sont évalués selon la méthode de l'avancement.

Le taux d'avancement des chantiers est déterminé par les responsables opérationnels dans le cadre d'une analyse affaire par affaire en fonction de la réalisation effective des travaux.

Des provisions pour perte à terminaison sont constituées chaque fois que le résultat définitif prévisionnel des travaux non terminés en fin d'exercice apparaît négatif.

BILAN PASSIF

Capitaux propres

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

(en milliers d'Euros)	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2013	Résultat 2014	Autres	A la clôture de l'exercice
Capital Social	10				10
Prime d'émission, d'apport et de fusion					
Réserves de réévaluation et autres réserves					
Réserves légales					
Réserves de plus values long terme					
Report à nouveau	1 505	-1 505			0
Résultat			636		636
Subventions					
Total	1 515	-1 505	636		646

Capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social de la Société CYO s'élève à 10 K euros divisé en 500 actions entièrement libérées.

Il n'existe pas de part bénéficiaire.

Provisions

Tableau récapitulatif des provisions

(en milliers d'euros)

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provision pour hausse des prix				
Provision spéciale de réévaluation				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provision pour risques à l'étranger				
Provision pour impôts				
Risques de change sur créances en devises				
Litiges et divers	326	1 953	2 042	237
TOTAL II	326	1 953	2 042	237
FONDS D'AMORTISSEMENTS				
Amortissements financiers	3 868	1 118	-31	5 017
TOTAL III	3 868	1 118	-31	5 017
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Immobilisations financières :				
• Titres de participation				
Clients	341	55	21	375
Autres créances				
TOTAL IV	341	55	21	375
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 535	3 126	2 032	5 629
<i>Dotations et reprises :</i>				
- d'exploitation		2 008		
- financières				
- exceptionnelles				
<i>Dotations aux amortissements financiers</i>				
		1 118		
<i>Reprises de provisions pour risques et charges correspondant à des provisions non utilisées</i>				

Autres dettes

Les autres dettes correspondent essentiellement aux produits et redevances à verser à l'Etat et aux collectivités locales dans le cadre des contrats de gestion des services publics conclus par la Société CYO.

Produits constatés d'avances

Cette rubrique comprend principalement des produits perçus sur des travaux non achevés à la clôture de l'exercice et des produits facturés sur des livraisons d'eau postérieures au 31 décembre 2014.

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total			
Actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	8 587	8 587	
Autres créances (*)	6 356	6 356	
Total	14 943	14 943	

(*) Hors avances et acomptes versés sur commandes.

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an et à plus de 5 ans au plus
Emprunts et dettes financières divers	1	1	
Dettes auprès des établissements de crédit			
Dettes fournisseurs	12 728	12 728	
Dettes fiscales et sociales	27	27	
Dettes sur immobilisations			
Comptes courants			
Autres dettes	13 779	13 779	
Total	26 535	26 535	

Charges à payer rattachées aux postes de dettes

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2014
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes auprès des établissements de crédit	
Dettes fournisseurs	7 223
Dettes fiscales et sociales	27
Dettes sur immobilisations	
Comptes courants	
Autres dettes	3 132
Total	10 382

Parties liées

Le tableau ci-dessous fait apparaître les montants, inclus dans diverses rubriques du bilan et des comptes de charges et produits financiers, qui se rapportent à des opérations faites avec des sociétés consolidées par intégration globale dans le bilan du Groupe Veolia Environnement.

(en milliers d'euros)	Montant
Immobilisations financières :	
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Créances :	
Comptes courants	3 898
Autres créances	
Dettes :	
Comptes courants	
Autres dettes	
Charges financières :	
Intérêts et charges assimilées	5
Produits financiers :	
Produits de participations	
Produits des créances	6
Intérêts	

Engagements Hors Bilan

Néant.

Identité de la Société consolidante

Les comptes de la Société CYO sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de :

VEOLIA ENVIRONNEMENT
SA au capital de 2.811.509.005 Euros
36/38 avenue Kléber - 75016 PARIS

VEOLIA ENVIRONNEMENT, société mère de VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, société holding de la Division Eau du groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT, possède directement ou indirectement la majorité du capital de la Société CYO.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission sont mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Veolia Environnement.

→ Etat des produits

Y0011 CYO						
ETAT DES PRODUITS DE L'ANNEE 2014						
	FERMIER			COLLECTIVITE		
	Volume	PU	M ht	Volume	PU	M ht
Produits facturés						
Part Abonnement			2 793 300,92 €			0,00 €
Part Consommation	-636	0,9910 €	-630,28 €	10 571 436	0,0700 €	740 000,52 €
	-255	0,9924 €	-253,06 €	-634	0,1315 €	-83,37 €
	-1 894	1,0002 €	-1 894,38 €	112 355	0,0500 €	5 617,75 €
	-955	1,0065 €	-961,21 €			
	-319	1,0090 €	-321,87 €			
	-1 170	1,0103 €	-1 182,05 €			
	-2 646	1,0210 €	-2 701,57 €			
	-315	1,0248 €	-322,81 €			
	994	1,0251 €	1 018,95 €			
	3 372	1,0356 €	3 492,04 €			
	2 348	1,0678 €	2 507,19 €			
	4 718	1,0748 €	5 070,91 €			
	2 160	1,0775 €	2 327,40 €			
	6 729	1,0903 €	7 336,63 €			
	8 991	1,1080 €	9 962,03 €			
	5 595	1,1085 €	6 202,06 €			
	1 217 241	1,1117 €	1 353 206,82 €			
	1 446 480	1,1158 €	1 613 982,38 €			
	-8 303	1,1160 €	-9 266,15 €			
	-1 493	1,1193 €	-1 671,11 €			
	2 555 868	1,1195 €	2 861 294,23 €			
	5 277	1,1223 €	5 922,38 €			
	2 659 966	1,1227 €	2 986 343,83 €			
	2 659 388	1,1251 €	2 992 077,44 €			
Total Part Consommation			11 831 539,79 €			745 534,90 €
Total des Produits facturés			14 624 840,71 €			745 534,90 €
Dédommagement Charte Qualié			-6 556,70 €			
Ristourne			-182 855,69 €			
Total des Produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)			14 435 428,32 €			745 534,90 €
Variation de la part estimée sur consommations			-65 693,46 €			-3 806,50 €
Produits nets d'exploitation			14 369 734,86 €			741 728,40 €

6.7. Les nouveaux textes réglementaires

Certains textes présentés ci-dessous peuvent avoir un impact contractuel. Le directeur du contrat se tient à disposition pour assister la collectivité dans l'évaluation de leur impact local et la préparation en tant que de besoin des projets d'avenant.

6.7.1. GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

→ *Loi Mapam et GEMAPI*

Les articles 56 à 59 de la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 introduisent le transfert obligatoire d'un bloc de 4 des 12 compétences désignées dans l'article L211-7 du Code de l'Environnement vers les communes ou les EPCI à fiscalité propre. Cette disposition législative est désignée sous l'acronyme GEMAPI pour « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ».

La loi prévoit la possibilité pour les EPCI de confier ce bloc de compétences à un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), structure de maîtrise d'ouvrage créée ex-nihilo par la loi MAPAM, ou un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) – syndicat de rivière, mixte ou ouvert.

Par ailleurs, pour l'exercice de cette compétence, la loi permet la mise en place d'une taxe plafonnée et affectée répartie « entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. ».

La prise de compétence GEMAPI par les communes et/ou EPCI est prévue en principe au 1 janvier 2016. Les structures de type syndicat de rivière ou EPTB déjà existantes pourront continuer à exercer leur compétence jusqu'au 1 janvier 2018 (et au-delà en cas de confirmation du transfert de la compétence GEMAPI par l'ensemble des EPCI la constituant).

Ces articles de la loi MAPAM seront complétés par 4 décrets d'application durant l'année 2015.

→ *Marchés publics*¹

Ce décret s'inscrit dans le cadre de la transposition des deux directives européennes sur la passation des marchés publics (Directives 2014/24/UE et 2014/25/UE du 26 février 2014).

Ce décret s'articule autour de trois mesures de simplification applicables aux marchés publics, à savoir :

- le plafonnement du chiffre d'affaires annuel minimal demandé aux candidats au double de la valeur estimée du marché,
- l'allègement du dossier de candidature,
- l'instauration du partenariat d'innovation : une nouvelle forme de marché qui permet au pouvoir adjudicateur d'acquérir sans remise en concurrence les fournitures, services ou travaux innovants qui résultent de la recherche et du développement menés spécifiquement pour le marché.

→ *Lutte contre les retards de paiement*²

L'arrêté vise à la réduire les retards de paiement à travers différentes dispositions notamment la nouvelle rédaction des articles 13.3 et 13.4 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux. De nouveaux délais sont fixés pour toutes les parties et des dispositions nouvelles sont introduites à l'article 13.4.4 en cas d'absence de production d'un décompte général par le représentant du

¹ Décret 2014-1097 du 26 septembre 2014.

² Arrêté du 3 mars 2014 modifie l'arrêté du 8 septembre 2009.

pouvoir adjudicateur dans les délais contractuels. Ces dispositions intègrent une procédure d'alerte du titulaire auprès du maître d'ouvrage.

→ **Travaux à proximité des réseaux**

La réglementation concernant les travaux à proximité des réseaux de transport et de distribution dite « DT-DICT » est entrée en application dans le courant des années 2012 et 2013.

Un décret du 17 juin 2014 et deux arrêtés du 18 et 19 juin 2014 ont modifié cette réglementation en y introduisant des ajustements.

Ces textes, complétés par un avis ministériel en date du 24 juin 2014, visent à simplifier le cadre réglementaire et sont entrés en application le 1er juillet 2014, à l'exception des délais de déclaration pour les réponses aux DICT, qui ne sera effective qu'à compter du 1er avril 2015. Ils traitent de cinq volets distincts :

- Les dispenses d'enregistrement ;
- Les précisions sur le caractère obligatoire des investigations complémentaires ;
- La dématérialisation des échanges ;
- Les travaux d'urgence ;
- Les redevances pour le financement du guichet unique ;

Enfin, l'arrêté du 12 août 2014, publié le 26 août 2014, fixe pour l'année 2014 le barème des redevances instituées pour financer le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr.

→ **Amiante**

Entrée en vigueur au 1 juillet 2014 de différentes dispositions réglementaires visant à renforcer la prévention du risque « amiante ». Parmi l'ensemble des dispositions prévues, certaines portent sur :

- Le repérage exhaustif et le recensement des infrastructures et réseaux routiers dont les enrobés sont susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Le statut et la gestion des déchets contenant de l'amiante (enrobés et, le cas échéant, canalisations déposées, etc).

→ **Facturation électronique³**

L'ordonnance introduit l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour certaines entreprises titulaires de contrats de la commande publique de transmettre obligatoirement leurs factures par voie électronique. Selon la taille des entreprises, l'introduction de cette mesure s'échelonne dans le temps pour devenir obligatoire pour toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2020.

→ **Principe « silence vaut acceptation »⁴**

Par la loi habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, le législateur a entendu inverser le principe selon lequel le silence de l'administration valait implicitement refus. Cette loi a ainsi modifié l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et a amené l'ensemble des services ministériels à recenser leurs procédures d'autorisations, au total plus de 1200 procédures.

Le 1er novembre 2014, ont été publiés 42 décrets d'application qui tendent à préciser les exceptions et adaptations du nouveau principe « le silence de l'administration gardé pendant 2 mois vaut décision implicite d'acceptation ».

Ce nouveau principe entre en vigueur à compter :

- du 12 novembre 2014 pour l'Etat et ses établissements publics,

³ Ordonnance no 2014-697 du 26 juin 2014.

⁴ Loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013.

- du 12 novembre 2015 pour les collectivités territoriales et leurs établissements.

Il est assorti de conditions (forme et fond) et de nombreuses exceptions et, pour chaque procédure, il appartiendra à tout demandeur de vérifier au préalable dans des listes annexées à la loi ou aux décrets d'application si la demande adressée à l'administration est susceptible de faire naître une décision implicite d'accord ou une décision implicite de refus et dans quel délai (2 mois ou bien au-delà).

→ *Certificats d'Economie d'Energie*⁵

Le Décret 2014-1557 du 22/12/14 (publié au JO du 24 décembre 2014) définit les nouvelles modalités de mise en œuvre du dispositif de certificats d'économies d'énergie (CEE) pour la période couvrant les années 2015 à 2017.

→ *Eaux pluviales urbaines*

La loi de finances du 29 décembre 2014 supprime un certain nombre de taxes à faible rendement, notamment la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines.

La loi crée un chapitre au Code général des collectivités territoriales, avec un article précisant que "la gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines" et pour lequel un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application.

6.7.2. SERVICE PUBLIC DE L'EAU

→ *Refonte du plan Vigipirate*

Le gouvernement a publié en janvier 2014 la refonte du plan Vigipirate. Le nouveau plan se décompose en deux grandes parties :

- un document public visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent, et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan ;
- un document classifié, destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en oeuvre.

Ce nouveau plan vise les objectifs généraux suivants :

- Assurer en permanence une protection des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste
- Développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la Nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace terroriste.
- Permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, d'assurer la continuité des activités d'importance vitale, et donc de limiter les effets du terrorisme.

Parmi les 12 domaines d'activité couverts par ce nouveau plan, 6 portent à des degrés divers sur les secteurs de l'eau dont, plus spécifiquement, la protection des réseaux d'eau.

→ *Recouvrement des factures d'eau*

Le décret 2014- 274 du 27 février 2014 pris en application de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « Loi Brottes » modifie l'article L 115-3 du code de l'action sociale et des familles en interdisant d'interrompre la

⁵ Décret 2014-1557 du 22/12/14.

fourniture de l'eau, en cas de factures impayées, dès lors qu'il s'agit d'une résidence principale, ce même en l'absence de difficultés économiques de l'abonné et pendant toute l'année.

→ **Consommation – loi Hamon⁶**

La loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite loi « Hamon », et ses décrets d'application n°2014-1061 et 2014-1081 des 17 et 24 septembre 2014 en rendant l'information précontractuelle ainsi que le droit de rétractation des consommateurs applicables aux services d'eau, impose diverses modifications dans les processus de souscription et de formalisation des contrats d'abonnements.

→ **Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement**

Suite à la publication des rapports nationaux des données du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (Sispea) pour les années 2010 et 2011, la ministre de l'Ecologie a adressé le 27 octobre une note aux services déconcentrés de l'Etat et établissements publics concernés par le Sispea qui permet d'alimenter l'observatoire proposé sur le site. La note rappelle que cet observatoire, qui met à la disposition du public les données relatives au prix et à la qualité du service d'eau et d'assainissement, est l'une des priorités de la politique de l'eau issue de la dernière conférence environnementale. Cette note fixe comme objectif d'atteindre au 31 décembre 2014, une représentation d'au moins 50% de la population et de 25% des services de chaque département, et ce pour chacune des compétences (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif).

→ **Indicateurs de performance**

L'article 36 de la loi de finances rectificative 2014 (2014-1655) reporte d'un an l'échéance à laquelle les services d'eau et d'assainissement doivent disposer du descriptif détaillé, à savoir, le 31 décembre 2014 au lieu du 31 décembre 2013. Ce même article apporte des précisions sur les modalités de l'éventuel doublement de la redevance de prélèvement auquel les services d'eau ne satisfaisant aux critères de performance introduits dans le décret du 27 janvier 2012 pourraient être soumis.

6.7.3. EAU POTABLE ET QUALITE

→ **Elaboration des SDAGE 2016 – 2021**

Les Sdage constituent des outils essentiels pour l'atteinte du bon état prévu par la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE), car ils permettent de fixer les objectifs à atteindre et de planifier la gestion de l'eau.

Le processus d'élaboration des Sdage pour la période 2016-2021 s'est poursuivi tout au long l'année 2014. A ce titre, différents arrêtés 'techniques' et circulaires ont été publiés (Instruction du Gouvernement du 22 avril 2014 relative à la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures associés, arrêté du 18 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, ...).

Les Sdage des sept bassins versants en France métropolitaine et des cinq en Outre-mer sont ouverts à la consultation publique depuis le 19 décembre 2014 et, ce, jusqu'au 18 juin 2015.

Par cohérence, cette consultation des Sdage est conjointe avec celles concernant les Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les eaux continentales et les programmes de mesures des Plans d'actions pour le milieu marin (PAMM).

Cette étape de consultation est la dernière avant l'adoption de l'ensemble de ces documents

⁶ loi n°2014-344 du 17 mars 2014.

→ Zonages réglementaires

Par une note datée du 21 août 2014, la ministre de l'Ecologie a demandé aux préfets coordonnateurs de bassin de procéder à la révision des zones sensibles à l'eutrophisation en application de la Directive n°91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU).

Cette directive européenne impose aux Etats membres un traitement plus rigoureux des eaux usées urbaines qui sont rejetées dans les zones sensibles. Elle prévoit une révision de ces zones au minimum tous les quatre ans.

Les arrêtés définitifs seront publiés en juin 2015. Le cas échéant, chaque projet de révision des zones sensibles devra tenir compte des travaux déjà effectués au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et de l'état des lieux des Sdage.

De même, le ministère de l'écologie a initié une nouvelle révision des zones vulnérables au titre de la Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991, dite « Directive nitrates ». Cette révision vise à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE) sur les nombreuses masses d'eau souterraines, superficielles et littorales qui restent déclassées au motif d'une présence excessive de nitrates.

6.7.4. EAU POTABLE ET BIODIVERSITE – ENVIRONNEMENT

→ Instruction du Ministère de la Santé du 18/12/13 (JO 18 janvier 2014)

L'instruction DGS/EA4/2013/413 du 18 décembre 2013 réactualise les modalités d'application des articles R 1321-31 et suivants du code de la santé publique. Si après la mise en œuvre de mesures correctives la personne responsable de la distribution d'eau ne parvient pas à rétablir la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, elle doit déposer auprès du préfet une demande de dérogation sur la base des modalités d'application de l'arrêté du 25 novembre 2003 et une circulaire du 1er mars 2004. Cette instruction abroge et remplace la circulaire du 1er mars 2004. Elle précise les modalités de demande d'octroi de dérogations aux limites de qualité des eaux (types de dérogation, mise en œuvre du plan d'actions, renouvellement de la dérogation, sanctions) et détaille les conditions d'élaboration d'un bilan national sur les dérogations octroyées en France au cours des dix dernières années.

→ Substances soumises à autorisation

Le règlement (UE) n° 895/2014 du 14 août 2014, entré en vigueur le 22 août, ajoute neuf substances à la liste des substances soumises à autorisation figurant à l'annexe XIV du règlement Reach, qui en compte 31.

Rappel : Ces substances ne peuvent plus être mises sur le marché ni utilisées ni importées, à moins qu'une autorisation soit accordée pour une utilisation spécifique. Le règlement indique la date à partir de laquelle cette interdiction court ainsi que la date limite pour présenter une demande d'autorisation.

→ Troisième Plan National Santé Environnement

La Direction Générale de la Santé (DGS) a publié en novembre 2014 le 3^e Plan National Santé Environnement pour la période 2015-2019 (PNSE III).

Cinq actions concernent à des degrés divers l'eau de consommation humaine :

- Action n°32 : surveiller les substances émergentes prioritaires dans les milieux aquatiques et les captages d'eau destinée à la consommation humaine.
- Action n°53 : élaborer un nouveau plan "micropolluants" qui devra intégrer les plans sur les « résidus de médicaments dans les eaux » et sur les PCB.
- Action n°54 : mieux prendre en compte le caractère perturbateur endocrinien des micropolluants.

- Action n°55 : promouvoir la mise en place de plans de sécurité sanitaire « AEP.
- Action n°56 : mettre en œuvre la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable (AEP) contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses.

→ **Directive 2014/101/UE**

La directive n°2014/101 du 30 octobre 2014 a actualisé la liste des normes internationales fixant les méthodes pour le contrôle des éléments de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

Les États membres doivent établir des programmes de surveillance de l'état des eaux de surface et des eaux souterraines afin de dresser un tableau cohérent et complet de leur état au sein de chaque district hydrographique. Cette nouvelle version sera applicable à compter du 20 mai 2016.

6.8. Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif). (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Pour Veolia, à chaque abonnement correspond un client distinct : le nombre d'abonnements est égal au nombre de clients.

Abonné domestique ou assimilé :

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour)

Certification ISO 14001 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche environnementale effectuée par le délégataire

Certification ISO 9001 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche management qualité effectuée par le délégataire

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire

Certification OHSAS 18001 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche sécurité et santé effectuée par le délégataire

Client (abonné) :

Personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Le client est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les clients eau, les clients assainissement collectif et les clients assainissement non collectif. Le client perd sa qualité d'abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, quelque soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). (cf. circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Pour Veolia, un client correspond à un abonnement : le nombre de clients est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des clients particuliers individuels et collectifs divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients particuliers individuels et collectifs (unité : m³/client/an)

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/client/an)

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Défini en 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ». Cela suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision.

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU

Habitants desservis [D 101.0] :

Population INSEE des communes desservies après correction en cas de couverture partielle d'une commune. La population INSEE est consultable sur le site internet de l'INSEE à compter de 2009 (Décret n° 2008-1477 du 30/12/2008).

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques utilisée dans l'agroalimentaire

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;

- ◆ + 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- ◆ + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- ◆ + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

- ◆ + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée.

Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- ◆ + 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;
- ◆ + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;
- ◆ + 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- ◆ + 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;
- ◆ + 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;
- ◆ + 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;
- ◆ + 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) ;

- ◆ + 5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

La description des grands ouvrages (puits, réservoirs, stations de traitement, pompes...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre)

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la

part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de clients mensualisés :

Pourcentage du nombre total de clients ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de clients prélevés :

Pourcentage du nombre total de clients ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de clients) rapporté au nombre total de clients, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté) (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

6.9. Listes d'interventions

Liste des fuites sur canalisations

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Matériau	Astreinte
SAINT OUEN L'AUMÔNE	06/01/2014	15 CHAUSSÉE DE MAUBUISSON	100	FONTE GRISE	Hors astreinte
PONTOISE	07/01/2014	RUE DE L'HOTEL DIEU	150	FONTE GRISE	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	16/01/2014	93 - 95 RUE DU TEMPS PERDU	50	PE NOIR	Hors astreinte
CERGY	17/01/2014	RUE DES PATIS	50	PE NOIR	Hors astreinte
PONTOISE	21/01/2014	AV GÉNÉRAL SCHMITZ ANGLE ERIC DE MARTIMPREY	200	FONTE GRISE	Hors astreinte
PONTOISE	31/01/2014	18 ROUTE DE MENANDON	100	FONTE GRISE	Astreinte
PONTOISE	01/02/2014	5 CLOS DES ANGLAISES	100	FONTE GRISE	Astreinte
PONTOISE	10/02/2014	5 RUE EMILE HENRIOT	150	FONTE GRISE	Hors astreinte
PONTOISE	11/02/2014	71 QUAI EUGENÉ TURPIN	63	PE NOIR	Hors astreinte
OSNY	16/02/2014	48 RUE DE CERGY	125	AMIANTE CIMENT	Hors astreinte
MENUCOURT	20/02/2014	15 HAMEAU DU HAUT RECOURT	60	FONTE DUCTILE	Hors astreinte
PONTOISE	06/03/2014	60 RUE DE ROUEN	200	FONTE GRISE	Astreinte
PONTOISE	06/03/2014	BD JEAN JAURES	500	BONNA	Astreinte
JOUY LE MOUTIER	13/03/2014	48 RUE DES VIGNES BLANCHES	63	PE NOIR	Hors astreinte
ERAGNY	15/03/2014	3 SENTE DE LA CUEILLETTE	50	PE NOIR	Astreinte
JOUY LE MOUTIER	07/04/2014	43 RUE DE VAURÉAL	63	PE NOIR	Hors astreinte
PONTOISE	21/04/2014	17 RUE DES TABLE RONDE	200	FONTE DUCTILE	Astreinte
CERGY	29/04/2014	2 RUE DU PAS ST CHRISTOPHE	200	FONTE DUCTILE	Hors astreinte
BOISEMONT	03/06/2014	17 RUE DES COTEAUX	63	PE NOIR	Hors astreinte
CERGY	12/06/2014	5 B LES TOULEUSES MAUVES	63	PVC	Hors astreinte
NEUVILLE	18/06/2014	RUE DESCARTES	200	FONTE DUCTILE	Astreinte
NEUVILLE	23/06/2014	BD SALVADOR ALLENDE	150	ACIER	Hors astreinte
ERAGNY	24/06/2014	24 RUE DU BOIS DORÉ	63	PE NOIR	Hors astreinte
CERGY	25/06/2014	13 LES TOULEUSES MAUVES	63	PVC	Hors astreinte
CERGY	30/06/2014	RUE DES PATIS	50	PE NOIR	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	02/07/2014	3 CLAUDE CHAPPE	63	PE NOIR	Hors astreinte
MENUCOURT	10/07/2014	85 ALLÉ DU VEXIN	200	FONTE DUCTILE	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	11/07/2014	23 ALLÉE DES AILLES	63	PE NOIR	Astreinte
JOUY LE MOUTIER	13/07/2014	19 RUE DE VINCOURT	60	FONTE GRISE	Astreinte
JOUY LE MOUTIER	13/07/2014	RUE DU VAL DE GLATIGNY < MAURECOURT	60	FONTE GRISE	Astreinte
MAURECOURT	18/07/2014	RUE MAURICE BERTEAUX < ERABLES	150	FONTE DUCTILE	Hors astreinte

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Matériau	Astreinte
CERGY	22/07/2014	22 RUE DE PONTOISE	80	FONTE DUCTILE	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	25/07/2014	15 COURS DES CROISEILLES	50	PE NOIR	Hors astreinte
OSNY	01/08/2014	16 RUE DES AULNES	63	PVC	Hors astreinte
SAINT OUEN L'AUMÔNE	04/08/2014	10 RUE LENOTRE	100	FONTE GRISE	Hors astreinte
MENUCOURT	07/08/2014	87 ALLÉE DU VEXIN	200	FONTE DUCTILE	Hors astreinte
CERGY	11/08/2014	CHEMIN DES PATIS	50	PE NOIR	Hors astreinte
VAUREAL	11/08/2014	52 RUE DES ROUGES GORGES	63	PE NOIR	Hors astreinte
CERGY	13/08/2014	43 RUE DE NEUVILLE	100	FONTE GRISE	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	13/08/2014	48 RUE DES VIGNES BLANCHES	63	PE NOIR	Hors astreinte
MAURECOURT	19/08/2014	RUE ALEXANDRE DENEUFCHATEL	160	PE BANDE BLEUE	Astreinte
CERGY	21/08/2014	1 CHEMIN DES PATIS	50	PE NOIR	Hors astreinte
ERAGNY	21/08/2014	35 RUE DES FOND BLEUS	63	PE NOIR	Hors astreinte
OSNY	24/08/2014	30 PLATEAU DE LA RAVINIÈRE	63	PE NOIR	Hors astreinte
CERGY	03/09/2014	8 RUE DE PUISEUX	60	FONTE GRISE	Hors astreinte
PONTOISE	09/09/2014	2 RUE DU MOUTON	80	FONTE GRISE	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	20/09/2014	3 ALLÉE DU PARC	75	PE NOIR	Astreinte
OSNY	20/09/2014	8 CRÈTE DE LA RAVINIÈRE	63	PE NOIR	Astreinte
SAINT OUEN L'AUMÔNE	24/09/2014	QUAI DU HALAGE	60	FONTE GRISE	Hors astreinte
CERGY	01/10/2014	3 CHEMIN DU TAMBOURS	63	PE NOIR	Hors astreinte
CERGY	01/10/2014	CHEMIN DES PATIS	80	FONTE GRISE	Hors astreinte
OSNY	01/10/2014	32 CHEMIN DE MONTGEROULT	80	AMIANTE CIMENT	Hors astreinte
ERAGNY	02/10/2014	29 FONDS BLEUS	63	PE NOIR	Hors astreinte
BOISEMONT	02/10/2014	17 AV DES COTEAUX	63	PE NOIR	Hors astreinte
SAINT OUEN L'AUMÔNE	03/10/2014	RUE DU PARC ANGLE CH JULES CESAR	150	FONTE GRISE	Hors astreinte
PONTOISE	04/10/2014	53 CHEMIN DE VAUGEROUX	100	FONTE GRISE	Astreinte
BOISEMONT	07/10/2014	4 RUE HEROUX	60	ACIER	Hors astreinte
CERGY	07/10/2014	RUE DE LA LUNE CORAIL	300	FONTE DUCTILE	Astreinte
CERGY	13/10/2014	43 RUE DU BRULOIR	60	FONTE GRISE	Hors astreinte
COURDIMANCHE	14/10/2014	BD DE LA CRÈTE	600	FONTE DUCTILE	Hors astreinte
PONTOISE	24/10/2014	BD FRANÇOIS MITTERAND	63	PE NOIR	Hors astreinte
CERGY	24/10/2014	13BIS RUE PUISEUX	50	PE NOIR	Hors astreinte
OSNY	03/11/2014	2 PLATEAU DE LA RAVINIÈRE	63	PE NOIR	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	05/11/2014	RUE DES VIGNES BLANCHES	63	PE NOIR	Hors astreinte
COURDIMANCHE	06/11/2014	ROND POINT DU MIRROIR	110	PVC	Hors astreinte
CERGY	09/11/2014	3 RUE DES CLAIRIÈRES BRUNES	75	PE NOIR	Astreinte
MAURECOURT	13/11/2014	12 RUE DE LA GARE	100	FONTE DUCTILE	Hors astreinte
OSNY	19/11/2014	60 CHAUSSÉE JULES CESAR	80	AMIANTE CIMENT	Hors astreinte
SAINT OUEN L'AUMÔNE	24/11/2014	5 RUE JEAN ZAY	50	PE NOIR	Hors astreinte

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Matériau	Astreinte
PONTOISE	02/12/2014	AV DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	200	FONTE GRISE	Hors astreinte
BOISEMONT	04/12/2014	6 RUELE DU HEROUX	60	ACIER	Hors astreinte
SAINT OUEN L'AUMÔNE	04/12/2014	CITÉ BLANCHE DE CASTILE	100	FONTE GRISE	Astreinte
JOUY LE MOUTIER	06/12/2014	37 RUE DE VAURÉAL	200	FONTE GRISE	Astreinte
ERAGNY	07/12/2014	10 RUE DU CHEMIN VERT	100	FONTE GRISE	Astreinte
CERGY	08/12/2014	8 RUE DE LA PRAIRIE	60	FONTE GRISE	Hors astreinte
CERGY	09/12/2014	4 LES CLAIRIÈRES BRUNES	75	PE NOIR	Hors astreinte
CERGY	12/12/2014	7 LES CLAIRIÈRES BRUNES	75	PE NOIR	Hors astreinte
NEUVILLE	13/12/2014	17 CHEMIN DES CARRIÈRES	60	FONTE GRISE	Astreinte
OSNY	18/12/2014	4 RUE HENRI DUNANT	50	PVC	Hors astreinte
ERAGNY	19/12/2014	ROUTE DE PIERRELAYE < CHARLES DE GAULLE	100	FONTE DUCTILE	Hors astreinte
PONTOISE	22/12/2014	RUE DE PATIS ANGLE DE DEUX PONTS	60	FONTE GRISE	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	30/12/2014	22 RUE DE VINCOURT	60	FONTE GRISE	Hors astreinte

Liste des fuites sur branchements

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Astreinte
PONTOISE	09/01/2014	PLACE NOTRE DAME	32	Hors astreinte
PONTOISE	10/01/2014	33 BIS RUE DES MARECHAUX	32	Hors astreinte
CERGY	13/01/2014	14 RUE DE VAURÉAL	25	Hors astreinte
ERAGNY	14/01/2014	BD JACQUES DUCLOS	40	Hors astreinte
MAURECOURT	15/01/2014	8 CLAIR LOGIS	60	Hors astreinte
SAINT OUEN L"AUMÔNE	16/01/2014	16 RUE PRADINE	25	Hors astreinte
OSNY	22/01/2014	3 IMPASSE DES 4 VENTS	20	Hors astreinte
PONTOISE	24/01/2014	RUE LAVOISIER < TAILLEPIED	60	Hors astreinte
PONTOISE	25/01/2014	123 RUE ST JEAN	27	Astreinte
MENUCOURT	30/01/2014	1-3-5 ALLÉE DE LA PLAINE	50	Hors astreinte
PONTOISE	08/02/2014	9 RUE DES ETANNETS	32	Astreinte
CERGY	12/02/2014	20 RUE DU MARTELET	50	Astreinte
PONTOISE	13/02/2014	3 RUE PIERRE DE COUBERTIN	60	Hors astreinte
MENUCOURT	15/02/2014	19 RUE DU PRÉSIDENT CH DE GAULLE	25	Astreinte
CERGY	19/02/2014	RUE DU CAP NÉMO < PASSE PARTOUT	20	Hors astreinte
PONTOISE	24/02/2014	RUE CARNOT > PARC AUX CHARENTES	60	Hors astreinte
MAURECOURT	27/02/2014	5 RUE DES MÉSANGES	20	Hors astreinte
PONTOISE	27/02/2014	82 RUE DES ETANNETS	25	Hors astreinte
PONTOISE	28/02/2014	7 RUE PAUL DÉROULÈDE	20	Hors astreinte
MAURECOURT	07/03/2014	3 QUAI BOUBOU DABO	20	Hors astreinte
OSNY	07/03/2014	28 RUE DU MOULINARD	25	Hors astreinte
CERGY	11/03/2014	CHÂTEAU SAINT SYLVESTRE	100	Hors astreinte
PONTOISE	17/03/2014	RUE PIERRE BUTIN < RUE THIERS	200	Hors astreinte
MENUCOURT	18/03/2014	10 IMPASSE FERDINAND ROGER	20	Hors astreinte
PONTOISE	19/03/2014	4 RUE DE BRETAGNE	60	Hors astreinte
ERAGNY	20/03/2014	RUE PINSONS (LA RONCIÈRE)	60	Hors astreinte
ERAGNY	25/03/2014	RUE DES PINSONS	50	Hors astreinte
MAURECOURT	27/03/2014	21 TER RUE DE CHOISY	20	Hors astreinte
PONTOISE	29/03/2014	62 VICTOR HUGO	25	Astreinte
CERGY	31/03/2014	11 PASSAGE ADRIENNE	20	Hors astreinte
CERGY	31/03/2014	31 ALLÉE DU VAUVOIS	20	Hors astreinte
ERAGNY	17/04/2014	212 BIS AVENUE DES AMBASSADEURS	50	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	17/04/2014	53 RUE DES PILASTRE	40	Hors astreinte
MAURECOURT	17/04/2014	ALLÉE LOUIS PIERRE AUROUSSEAU	25	Hors astreinte
OSNY	22/04/2014	23 RUE DU VAUVAOIS	25	Hors astreinte
CERGY	24/04/2014	10 LINANDE ORANGE	50	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	25/04/2014	RUE DE MAURECOURT ANGLE RAVINE DE GLATIGNY	150	Hors astreinte
PONTOISE	25/04/2014	12 RUE ALEXANDRE PARACHAY	20	Hors astreinte
CERGY	28/04/2014	2 IMPASSE DES ROUGETTES	50	Hors astreinte
NEUVILLE	28/04/2014	17 RUE DES GROUETTES	20	Hors astreinte
NEUVILLE	28/04/2014	2 ALLÉE DE LA FORGE	20	Hors astreinte
NEUVILLE	28/04/2014	7 RUE MAXIME	20	Hors astreinte

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Astreinte
NEUVILLE	29/04/2014	75 RUE JOSEPH CORNUDET	20	Hors astreinte
SAINT OUEN L"AUMÔNE	05/05/2014	6 RUE DE PICARDIE	40	Hors astreinte
OSNY	09/05/2014	53B RUE ARISTIDE BRIAND	20	Hors astreinte
PONTOISE	12/05/2014	RUE ST MARTIN	25	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	13/05/2014	6 PLACE CARRÉ	25	Hors astreinte
PONTOISE	13/05/2014	12 RUE ALBERT CAMUS	25	Hors astreinte
CERGY	15/05/2014	6 RUE DE VAUREAL	25	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	15/05/2014	19 RUE DU CHEMIN VERT	25	Hors astreinte
NEUVILLE	15/05/2014	8 RUE DES VERNADES	25	Hors astreinte
PONTOISE	19/05/2014	8 RUE PIERRE AUX POISSONS	25	Hors astreinte
VAUREAL	19/05/2014	85 RUE DES PRÉS	25	Hors astreinte
PONTOISE	21/05/2014	CHAUSSÉE JULES CESAR (PI 143)	100	Hors astreinte
OSNY	26/05/2014	10 RUE DES PATIS	20	Astreinte
VAUREAL	26/05/2014	51 RUE DES PRÉS	100	Hors astreinte
SAINT OUEN L"AUMÔNE	02/06/2014	RUE DES CARRIÈRES	100	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	04/06/2014	2 PLACE ST EXUPERY	20	Hors astreinte
ERAGNY	05/06/2014	2 LA DANNE MAUVES	20	Hors astreinte
SAINT OUEN L"AUMÔNE	05/06/2014	6 RUE DE ST HILAIRE	20	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	10/06/2014	104 GRANDE RUE	20	Hors astreinte
CERGY	12/06/2014	BVD DE L'OISE (FACE MOVING)	50	Hors astreinte
OSNY	13/06/2014	28 RUE HENRI DUNANT	20	Hors astreinte
MAURECOURT	15/06/2014	15 RUE DE LA GARE	40	Astreinte
JOUY LE MOUTIER	18/06/2014	1 RUE DES PAVILLONS	20	Astreinte
NEUVILLE	18/06/2014	5 RUE DES GROUETTES	20	Hors astreinte
PONTOISE	18/06/2014	46 RUE DE LA JUSTICE	20	Hors astreinte
MAURECOURT	23/06/2014	40 BIS RUE DE L'EPERON	25	Hors astreinte
OSNY	25/06/2014	1 ARISTIDE BRIAND	125	Hors astreinte
CERGY	30/06/2014	3 RUE DES ABRICOTIERS	25	Hors astreinte
MAURECOURT	30/06/2014	RUE DU FAY	40	Hors astreinte
PONTOISE	01/07/2014	1 ROBERT SCHUMAN	100	Hors astreinte
MENUCOURT	02/07/2014	25 GÉNÉRAL CHALES DE GAULLE	25	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	07/07/2014	37 ALLÉE DES MUSARDIÈRES	25	Hors astreinte
NEUVILLE	08/07/2014	1 RUE DES GROUETTES	20	Hors astreinte
NEUVILLE	08/07/2014	6 RUE DES BEAUX SOLEILS	25	Hors astreinte
CERGY	10/07/2014	10 A LES TOULEUSES POURPRES	20	Hors astreinte
CERGY	10/07/2014	13 RUE DES AUBÉPINES	20	Hors astreinte
ERAGNY	22/07/2014	7 CHEMIN DE HALAGE	40	Hors astreinte
OSNY	22/07/2014	24 RUE DU DOCTEUR LAENNEC	20	Hors astreinte
SAINT OUEN L"AUMÔNE	22/07/2014	RUE LÉO LAGRANCE (STADE)	30	Hors astreinte
CERGY	23/07/2014	75 RUE DE LA MOULINIÈRE	20	Hors astreinte
MENUCOURT	23/07/2014	34 MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	150	Hors astreinte
MENUCOURT	24/07/2014	17 MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	20	Hors astreinte
VAUREAL	25/07/2014	75 BELLE SAISON	25	Hors astreinte

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Astreinte
CERGY	29/07/2014	4 ALLÉE DE BELLEVUE	20	Hors astreinte
OSNY	29/07/2014	1 RUE DES BLEUETS	50	Hors astreinte
MAURECOURT	30/07/2014	13 RUE LUCIEN HAMEL	20	Hors astreinte
MAURECOURT	30/07/2014	6 RÉSIDENCE DES BUTTES AUX GROUES	20	Hors astreinte
MAURECOURT	30/07/2014	6 RUE CARNOT	20	Hors astreinte
CERGY	01/08/2014	2 PLACE DU MARCHÉ	40	Hors astreinte
VAUREAL	04/08/2014	34 RUE VAGABONDE	25	Hors astreinte
PONTOISE	08/08/2014	4 RUE DU GÉNÉRAL SCHMITZ	20	Hors astreinte
ERAGNY	14/08/2014	212 RUE DES AMBASSADEURS	25	Hors astreinte
VAUREAL	14/08/2014	16 RUE DES SARMENTS	25	Hors astreinte
PONTOISE	18/08/2014	12 RUE JEAN JAURES	100	Hors astreinte
CERGY	19/08/2014	13 RUE DE VAURÉAL	20	Hors astreinte
NEUVILLE	20/08/2014	25 RUE DES GROUETTES	25	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	21/08/2014	59 RUE DE VAURÉAL	25	Hors astreinte
COURDIMANCHE	25/08/2014	55 RUE DU ROSSIGNOL	25	Hors astreinte
PONTOISE	27/08/2014	61 RUE DE LA JUSTICE	20	Hors astreinte
CERGY	28/08/2014	8A LES PLANS BRUNS	25	Hors astreinte
ERAGNY	30/08/2014	7 CHEMIN DE HALAGE	50	Astreinte
OSNY	03/09/2014	16 IMPASSE DES HAYETTES	20	Hors astreinte
VAUREAL	05/09/2014	72 RUE DES PRÉS	25	Hors astreinte
SAINT OUEN L"AUMÔNE	11/09/2014	3 RUE DE L'INDUSTRIE	50	Hors astreinte
NEUVILLE	15/09/2014	7 RUE MAXIME	20	Hors astreinte
PONTOISE	15/09/2014	7 RUE PAUL DÉROULÈDE	20	Hors astreinte
CERGY	17/09/2014	RUE PHILEAS FOGG	63	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	17/09/2014	6 RUE DU FOUR À PAIN	25	Hors astreinte
MAURECOURT	19/09/2014	23 RUE DE CHOISY	20	Hors astreinte
OSNY	22/09/2014	30 RUE DES PATIS	20	Hors astreinte
NEUVILLE	29/09/2014	3 RUE DE L'ABBÉ LEGRAND	20	Hors astreinte
PONTOISE	02/10/2014	26 RUE HOTEL DIEU	20	Hors astreinte
COURDIMANCHE	03/10/2014	3 IMPASSE ST LOUIS	20	Hors astreinte
SAINT OUEN L"AUMÔNE	06/10/2014	CITÉ BLANCHE DE CASTILE	60	Hors astreinte
OSNY	09/10/2014	12 RUE DU MUGUET	50	Hors astreinte
OSNY	16/10/2014	10 RUE DES PATIS	25	Hors astreinte
BOISEMONT	23/10/2014	GRAND RUE ANGLE RUELLE DES HEROUX	60	Hors astreinte
CERGY	27/10/2014	13 CLOS COUTURIER	25	Hors astreinte
CERGY	28/10/2014	10 RUE LÉVÊQUE	25	Hors astreinte
OSNY	28/10/2014	26 RUE DES PATIS	25	Hors astreinte
CERGY	30/10/2014	RUE PIERRE VOGLER	100	Hors astreinte
SAINT OUEN L"AUMÔNE	30/10/2014	9 QUAI DE L'ÉCLUSE	20	Hors astreinte
BOISEMONT	03/11/2014	RUELLE HEROUX	25	Hors astreinte
JOUY LE MOUTIER	03/11/2014	2 RUE DES PENDANTS	25	Hors astreinte
MENUCOURT	07/11/2014	3 RUE DE LA PLAINE	50	Hors astreinte
OSNY	11/11/2014	24 RUE ARISTIDE BRIAND	20	Astreinte

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Astreinte
SAINT OUEN L'AUMÔNE	12/11/2014	6 RUE DE L'INDUSTRIE	50	Hors astreinte
PONTOISE	21/11/2014	AV DU GÉNÉRAL SCHMIT	20	Hors astreinte
CERGY	21/11/2014	1 RUE DE LA POMPE	40	
OSNY	26/11/2014	RUE DE L'ABBÉ LÉONARD	100	
PONTOISE	05/12/2014	47 ROUTE D'AUVERS	20	
OSNY	09/12/2014	RUE DU PANAMA ANGLE SENTE DE LA ROBINE	25	
SAINT OUEN L'AUMÔNE	15/12/2014	216 RUE DE PARIS	25	
PONTOISE	15/12/2014	3 CLOS DES IMPRESSIONNISTES	32	
SAINT OUEN L'AUMÔNE	26/12/2014	27 RUE D'EPLUCHE	40	
PONTOISE	29/12/2014	4 RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE	32	
OSNY	30/12/2014	3 RUE DE MONTGEROULT	20	

Liste des fuites sur équipements

Commune	Date	Adresse	Equipement	Diamètre
Pontoise	24/01/2014	Rue Lavoisier	Vanne	60
Pontoise	24/02/2014	Rue Carnot > Parc aux Charettes	Vanne	60
Pontoise	17/03/2014	Rue Pierre Butin < Rue Thiers	Vanne	200
Pontoise	21/05/2014	Chaussée Jules Cesar	Vanne	100
Pontoise	01/07/2014	1 Robert Schuman	Vanne	100
Pontoise	18/08/2014	12 Rue Jean Jaurès	Vanne	100
Boisemont	23/10/2014	Grand rue angle ruelle des heroux	Robinet vanne	60
Jouy le Moutier	25/04/2014	Rue de Maurecourt angle Ravine de Glatigny	Vanne	150
Saint Ouen l'Aumône	02/06/2014	Rue des carrières	Vanne	100
Vauréal	26/05/2014	51 Rue des prés	Vanne	100

Liste des arrêts d'eau non programmés

Commune	Date intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé en m	Durée en mn
SAINT OUEN L'AUMÔNE	06/01/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	200	4455
PONTOISE	09/01/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	100	120
PONTOISE	10/01/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	800	60
ERAGNY	14/01/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	30	120
MAURECOURT	15/01/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	100	60
JOUY LE MOUTIER	16/01/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	20	180
SAINT OUEN L'AUMÔNE	16/01/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	370	120
CERGY	17/01/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	110	630
PONTOISE	31/01/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	200	240
PONTOISE	10/02/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	170	150
MENUCOURT	20/02/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	100	120
PONTOISE	24/02/2014	INTERVENTION SUR VANNE	250	60
MAURECOURT	27/02/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	380	60
PONTOISE	06/03/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	700	10080
OSNY	07/03/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	160	360
JOUY LE MOUTIER	13/03/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	200	120
ERAGNY	20/03/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	70	300
CERGY	31/03/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	175	240
JOUY LE MOUTIER	17/04/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	120	60
MAURECOURT	17/04/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	475	120
PONTOISE	18/04/2014	INTERVENTION SUR DOMMAGE	90	240
NEUVILLE	28/04/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	200	60
PONTOISE	13/05/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	200	60

Commune	Date intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé en m	Durée en mn
SAINT OUEN L'AUMÔNE	02/06/2014	INTERVENTION SUR VANNE	1600	60
CERGY	12/06/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	120	120
JOUY LE MOUTIER	18/06/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	150	210
PONTOISE	18/06/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	200	3690
NEUVILLE	23/06/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	40	120
ERAGNY	24/06/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	40	120
OSNY	25/06/2014	INTERVENTION SUR VANNE	75	60
MENUCOURT	10/07/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	4000	300
JOUY LE MOUTIER	11/07/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	40	120
JOUY LE MOUTIER	13/07/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	280	90
JOUY LE MOUTIER	13/07/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	800	120
JOUY LE MOUTIER	25/07/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	30	150
CERGY	03/09/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	200	240
JOUY LE MOUTIER	17/09/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	6	360
OSNY	20/09/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	300	300
NEUVILLE	29/09/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	320	240
OSNY	01/10/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	780	60
ERAGNY	02/10/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	100	300
BOISEMONT	02/10/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	50	60
PONTOISE	02/10/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	60	720
SAINT OUEN L'AUMÔNE	03/10/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	1460	120
COURDIMANCHE	03/10/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	50	420
PONTOISE	04/10/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	150	1050
BOISEMONT	07/10/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	200	120
CERGY	07/10/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	250	2880

Commune	Date intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé en m	Durée en mn
COURDIMANCHE	14/10/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	340	240
BOISEMONT	23/10/2014	INTERVENTION SUR ROBINET VANNE	600	60
BOISEMONT	03/11/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	110	420
JOUY LE MOUTIER	05/11/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	180	660
CERGY	09/11/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	140	240
OSNY	19/11/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	845	240
PONTOISE	02/12/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	300	420
PONTOISE	05/12/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	460	180
JOUY LE MOUTIER	06/12/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	470	60
CERGY	09/12/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	140	150
CERGY	12/12/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	140	240
PONTOISE	15/12/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	180	480
ERAGNY	19/12/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	300	60
PONTOISE	22/12/2014	INTERVENTION SUR CANALISATION	300	300
PONTOISE	29/12/2014	INTERVENTION SUR BRANCHEMENT	500	300

Liste des arrêts d'eau programmés

Commune	Date réparation	LINEAIRE AE en mètre	Durée d'arrêt d'eau (en min)	Type d'intervention
Cergy	23/01/14	640	360	Raccordement
Cergy	29/01/14	270	120	Raccordement
Jouy le Moutier	11/02/14	300	120	Suppression vanne
Pontoise	12/02/14	160	210	Travaux renouvellement de branchement
Saint ouen l'aumone	10/03/14	100	180	Raccordement
Cergy	19/03/14	545	180	Raccordement
Pontoise	14/05/14	600	660	Raccordement
Pontoise	22/05/14	-	300	Raccordement
Pontoise	26/05/14	120	90	Suppression vanne
Cergy	27/05/14	140	120	Purge
Saint ouen l'aumone	02/06/14	250	480	Dévoisement de conduite
Pontoise	03/06/14	80	120	Raccordement
Pontoise	06/06/14	1325	360	Raccordement
Osny	22/07/14	1700	600	Raccordement
Saint ouen l'aumone	22/07/14	30	N	Réparation
Cergy	30/07/14	1150	240	Raccordement
Saint ouen l'aumone	31/07/14	810	420	Raccordement
Cergy	31/07/14	610	360	Raccordement
Pontoise	07/08/14	240	240	Raccordement
Pontoise	07/08/14	125	240	Raccordement
Pontoise	13/08/14	350	300	Raccordement
Pontoise	18/08/14	130	180	Déplacement vanne
Pontoise	21/08/14	210	180	Raccordement

Commune	Date réparation	LINEAIRE AE en mètre	Durée d'arrêt d'eau (en min)	Type d'intervention
Cergy	12/09/14	540	270	Raccordement
Pontoise	15/09/14	70	180	Raccordement
Pontoise	17/09/14	490	420	Raccordement
Pontoise	17/09/14	490	300	Raccordement
Saint ouen l'aumone	18/09/14	370	120	Supression poteau d'incendie
Saint ouen l'aumone	18/09/14	330	90	Déplacement poteau d'incendie
Pontoise	22/09/14	210	240	Raccordement
Pontoise	23/09/14	230	180	Raccordement
Pontoise	24/09/14	190	300	Raccordement
Pontoise	24/09/14	250	300	Raccordement
Cergy	26/09/14	280	660	Dévoisement de conduite
Maurecourt	26/09/14	250	60	Remplacement ventouse
Pontoise	07/10/14	580	360	Raccordement
Osny	27/10/14	1100	420	Raccordement
Eragny	27/10/14	80	240	Pose vanne
Eragny	27/10/14	150	120	Raccordement
Saint ouen l'aumone	03/11/14	460	120	Pose collier plein
Jouy le Moutier	03/11/14	145	180	Raccordement
Jouy le Moutier	03/11/14	100	180	Raccordement
Pontoise	05/11/14	280	390	Raccordement
Cergy	19/11/14	2400	120	Renouvellement vanne
Saint ouen l'aumone	10/12/14	175	120	Raccordement
Saint ouen l'aumone	15/12/14	1270	-	Raccordement
Saint ouen l'aumone	16/12/14	90	-	Raccordement
Saint ouen l'aumone	17/12/14	210	90	Raccordement

6.10. Branchements neufs

Commune	Date	Adresse	Nombre
BOISEMONT	12/08/2014	4 RUE DE MEULAN	1
CERGY	10/01/2014	AVENUE DES GENOTTES	1
CERGY	28/01/2014	RUE DE LA PIERRE MICLARE	1
CERGY	03/02/2014	AVENUE DU NORD	1
CERGY	18/03/2014	RUE DU PAS SAINT CHRISTOPHE	1
CERGY	18/04/2014	PLACE DES PINETS	1
CERGY	18/04/2014	AVENUE DE LA CONSTELLATION	1
CERGY	29/04/2014	BOULEVARD DE L OISE	1
CERGY	01/05/2014	AVENUE DES CLOS BILLES	1
CERGY	22/07/2014	13 LES TOULEUSES POURPRES	1
CERGY	28/07/2014	AVENUE DE LA POSTE	1
CERGY	07/08/2014	BOULEVARD DE LA PAIX	1
CERGY	27/08/2014	CHEMIN DES PATIS	1
CERGY	10/09/2014	6 BOULEVARD DE L OISE	1
CERGY	19/09/2014	94BIS RUE DE VAUREAL	1
CERGY	26/09/2014	BOULEVARD DE LA PAIX	1
CERGY	01/10/2014	RUE DES VERGERS	1
CERGY	12/11/2014	AVENUE DU PARC	1
CERGY	12/11/2014	BOULEVARD D ERKRATH	1
CERGY	21/11/2014	1 RUE DE LA POMPE	1
CERGY	28/11/2014	RUE MICHEL STROGOFF	1
CERGY	08/12/2014	2 RUE DE LA PIERRE MICLARE	1
CERGY	17/12/2014	RUE DU BRULOIR	1
CERGY	23/12/2014	BOULEVARD DE LA PAIX	1
COURDIMANCHE	20/01/2014	54 RUE FLEURY	1
COURDIMANCHE	29/04/2014	35 RUE VIEILLE SAINT MARTIN	1
COURDIMANCHE	30/04/2014	35 RUE VIEILLE SAINT MARTIN	1
COURDIMANCHE	06/05/2014	37 RUE VIEILLE SAINT MARTIN	1
ERAGNY	03/03/2014	8 AVENUE ROGER GUICHARD	1
ERAGNY	13/03/2014	34 AVENUE ROGER GUICHARD	1
ERAGNY	14/03/2014	AVENUE JEAN JAURES	1
ERAGNY	20/03/2014	RUE DU PAPIER COUCHE	1
ERAGNY	31/07/2014	11 AVENUE DU GROS CHENE	1
ERAGNY	05/09/2014	53 AVENUE ROGER GUICHARD	1
ERAGNY	17/11/2014	AVENUE ROGER GUICHARD	1
JOUY LE MOUTIER	30/01/2014	PLACE HECTOR BERLIOZ	1
JOUY LE MOUTIER	21/02/2014	18 RUE DU VAL DE GLATIGNY	1
JOUY LE MOUTIER	19/06/2014	ALLEE DES EGUERETS	1
JOUY LE MOUTIER	25/08/2014	4 RUE DE L EGLISE	1
MAURECOURT	20/02/2014	5 RUE DES ERABLES	1
MAURECOURT	28/07/2014	34 SENTE DES BASSES VIGNES	1
MAURECOURT	21/08/2014	19 RUE DE PONTOISE	1
MAURECOURT	16/12/2014	12 RUE DU MARECHAL LECLERC	1
NEUVILLE SUR OISE	08/04/2014	5 RUE SAVARY	1
NEUVILLE SUR OISE	22/05/2014	CHE DE LA CARRIERE A PEPINS	1
NEUVILLE SUR OISE	01/07/2014	MAIL GAY LUSSAC	1
NEUVILLE SUR OISE	11/08/2014	4 CHEMIN DES DAGNAUDES	1

Commune	Date	Adresse	Nombre
NEUVILLE SUR OISE	09/09/2014	MAIL GAY LUSSAC	1
OSNY	08/01/2014	29 RUE DE BELLEVUE	1
OSNY	10/01/2014	11 RUE DU MUGUET	1
OSNY	10/01/2014	7 RUE DE MOSCOU	1
OSNY	29/01/2014	19 RUE PAUL ROTH	1
OSNY	05/02/2014	6 SENTE DES RELAIS	1
OSNY	11/02/2014	31 RUE DE BELLEVUE	1
OSNY	11/02/2014	43 RUE DE MONTGEROULT	1
OSNY	13/02/2014	57BIS RUE DE BELLEVUE	1
OSNY	25/02/2014	8QUATER AVENUE DU MOULINARD	1
OSNY	25/02/2014	15 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER	1
OSNY	27/02/2014	4 RUE DU DOCTEUR CHARCOT	1
OSNY	12/03/2014	2 PLACE DES IMPRESSIONNISTES	1
OSNY	14/03/2014	PLACE DES IMPRESSIONNISTES	1
OSNY	31/03/2014	33BIS CHEMIN DE MONTGEROULT	1
OSNY	15/04/2014	8 SENTE DES RELAIS	1
OSNY	29/04/2014	34 RUE DE GENICOURT	1
OSNY	12/05/2014	24 RUE DE GENCY	1
OSNY	13/05/2014	59 RUE DE MONTGEROULT	1
OSNY	19/05/2014	12 RUE DU PETIT ROBINSON	1
OSNY	20/05/2014	12 RUE DU MUGUET	1
OSNY	10/06/2014	4BIS RUE DE L ESCALIER	1
OSNY	10/06/2014	26 IMPASSE ALBERT CAMUS	1
OSNY	10/06/2014	34TER RUE DU VAUVAROIS	1
OSNY	10/06/2014	1 AVENUE DE LA MUETTE	1
OSNY	23/06/2014	69 RUE ARISTIDE BRIAND	1
OSNY	26/06/2014	55 CHEMIN MONTGEROULT	1
OSNY	08/07/2014	37 RUE DU VAUVAROIS	1
OSNY	15/07/2014	1 AVENUE DE LA MUETTE	1
OSNY	15/07/2014	20 AVENUE DE LA MUETTE	1
OSNY	13/08/2014	1 RUE DE LA FALAISE	1
OSNY	05/09/2014	2 CHEMIN DES COTES BIZIERES	1
OSNY	12/09/2014	39BIS RUE ROBINET	1
OSNY	23/09/2014	34 RUE DE LIVILLIERS	1
OSNY	26/09/2014	46 RUE SAINT JEAN	1
OSNY	06/10/2014	6 RUE DE GENICOURT	1
OSNY	10/10/2014	54 RUE DE LIVILLIERS	1
OSNY	23/10/2014	PLACE DES IMPRESSIONNISTES	1
OSNY	29/10/2014	4 RUE HENRI DUNANT	1
OSNY	25/11/2014	80 RUE DES PATIS	1
OSNY	25/11/2014	4 RUE HENRI DUNANT	1
OSNY	25/11/2014	96 RUE DE GENICOURT	1
OSNY	27/11/2014	RUE DU CLOS FLEURI	1
OSNY	17/12/2014	4 RUE HENRI DUNANT	1
OSNY	30/12/2014	8BIS AVENUE DES BRUYERES	1
OSNY	30/12/2014	4 RUE DE L ESCALIER	1
PONTOISE	28/01/2014	2B ANCIENNE ROUTE DE ROUEN	1
PONTOISE	07/02/2014	1 AVENUE ADOLPHE CHAUVIN	1
PONTOISE	12/02/2014	45 RUE DE GISORS	1
PONTOISE	20/02/2014	97 RUE ADRIEN LEMOINE	1
PONTOISE	21/03/2014	RUE ADRIEN LEMOINE	1

Commune	Date	Adresse	Nombre
PONTOISE	02/04/2014	10 RUE DES NOYERS	1
PONTOISE	14/04/2014	1 BOULEVARD DES CORDELIERS	1
PONTOISE	14/04/2014	32 RUE DES PATIS	1
PONTOISE	25/04/2014	15BIS RUE DES PATIS	1
PONTOISE	28/04/2014	AV MAL D LATTRE DE TASSIGNY	1
PONTOISE	30/04/2014	9 AV MAL D LATTRE DE TASSIGNY	1
PONTOISE	19/05/2014	26 RUE DES PATIS	1
PONTOISE	05/06/2014	RUE PIERRE BUTIN	1
PONTOISE	11/06/2014	PLACE DU JARDIN DE LA VILLE	1
PONTOISE	01/07/2014	AVENUE DE VERDUN	1
PONTOISE	15/07/2014	RUE VICTOR HUGO	1
PONTOISE	22/07/2014	RUE LEMERCIER	1
PONTOISE	29/09/2014	PLACE DE L HOTEL DE VILLE	1
PONTOISE	15/10/2014	45 RUE DE GISORS	1
PONTOISE	16/10/2014	12 RUE CHARLES DAUBIGNY	1
PONTOISE	04/11/2014	QUARTIER BOSSUT	1
PONTOISE	25/11/2014	ALLEE DES ABATTOIRS	1
PONTOISE	10/12/2014	PLACE DU JARDIN DE LA VILLE	1
PONTOISE	16/12/2014	12 RUE CHARLES DAUBIGNY	1
PONTOISE	26/12/2014	41 RUE ADRIEN LEMOINE	1
PUISEUX PONTOISE	11/06/2014	17BIS GRANDE RUE	1
PUISEUX PONTOISE	28/10/2014	RUE DU LAVOIR	1
ST OUEN L AUMONE	10/02/2014	14 HAMEAU DE LIESSE	1
ST OUEN L AUMONE	19/02/2014	18 RUE DE LA GARENNE	1
ST OUEN L AUMONE	04/03/2014	26 RUE ARMAND LECOMTE	1
ST OUEN L AUMONE	07/03/2014	10 RUE PRADINE	1
ST OUEN L AUMONE	17/03/2014	CHAUSSÉE DE MAUBUISSON	1
ST OUEN L AUMONE	21/03/2014	8 RUE DE LA PATELLE	1
ST OUEN L AUMONE	28/03/2014	19 MAIL JOLIOT CURIE	1
ST OUEN L AUMONE	31/03/2014	2 PLACE PIERRE MENDES FRANCE	1
ST OUEN L AUMONE	02/04/2014	3 RUE VOLTAIRE	1
ST OUEN L AUMONE	14/04/2014	32 RUE DE FRANCE	1
ST OUEN L AUMONE	22/04/2014	RUE PRADINE	1
ST OUEN L AUMONE	24/04/2014	7 RUE DE LA PATELLE	1
ST OUEN L AUMONE	05/05/2014	10 RUE DU LANGUEDOC	1
ST OUEN L AUMONE	06/06/2014	32 RUE DES SABLONS	1
ST OUEN L AUMONE	01/07/2014	6 RUE DE LA CITE DU PARC	1
ST OUEN L AUMONE	18/07/2014	RUE D EPLUCHES	1
ST OUEN L AUMONE	29/07/2014	22 RUE DE LIESSE	1
ST OUEN L AUMONE	29/07/2014	RUE SAINTE AGNES	1
ST OUEN L AUMONE	20/08/2014	RUE DE LA GARENNE	1
ST OUEN L AUMONE	22/09/2014	RUE DES 2 GARES	1
ST OUEN L AUMONE	22/09/2014	39 QUAI DE L ECLUSE	1
ST OUEN L AUMONE	25/09/2014	95 RUE DU MAIL	1
ST OUEN L AUMONE	30/09/2014	43 RUE D HERBLAY	1
ST OUEN L AUMONE	08/10/2014	43 RUE D HERBLAY	1
ST OUEN L AUMONE	09/10/2014	103BIS RUE D HERBLAY	1
ST OUEN L AUMONE	09/10/2014	3 PLACE DES TILLEULS	1
ST OUEN L AUMONE	17/10/2014	PI196 AVENUE DU FOND DE VAUX	1
ST OUEN L AUMONE	24/10/2014	44 RESIDENCE DU PARC LE NOTRE	1
ST OUEN L AUMONE	07/11/2014	13 CHEMIN DE FREPILLON	1

Commune	Date	Adresse	Nombre
ST OUEN L AUMONE	25/11/2014	4BIS CHAUSSEE JULES CESAR	1
ST OUEN L AUMONE	28/11/2014	CHEMIN DE LIESSE	1
ST OUEN L AUMONE	11/12/2014	17 RUE D ANJOU	1
ST OUEN L AUMONE	22/12/2014	84BIS RUE D EPLUCHES	1
VAUREAL	28/02/2014	RUE DE LA VARLOPE	1
VAUREAL	14/03/2014	107 RUE NATIONALE	1
VAUREAL	03/04/2014	146 RUE NATIONALE	1
VAUREAL	09/04/2014	97 RUE DU VOYAGE	1
VAUREAL	23/06/2014	138 RUE NATIONALE	1
VAUREAL	11/07/2014	28 RUE DES LONGUES TERRES	1
VAUREAL	06/08/2014	20 RUE PRES AUX MOINES	1
VAUREAL	26/09/2014	HALL DES TOUPETS	1
VAUREAL	30/09/2014	PLACE DES MARCHANDS	1
VAUREAL	24/12/2014	33 AVENUE JACQUES BREL	1

Ressourcer le monde

Document à usage externe

Crédits photos : © Photothèque Veolia: Lesquare / F. Benausse / A. Desvaux / W. Crozes, Jean Marie Ramès, Samuel Bigot/Andia, Rodolphe Escher, Olivier Guerrin,

Veolia - Compagnie Générale des Eaux - SCA au capital de 2.207.287.340,98 euros - 575008 Paris RCS Paris
572 025 526 - Tous droits réservés - 2014